

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

# LE MERCURE DE MAY 1723.



*QUÆ COLLIGIT SPARGIT.*

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue S. Jacques, au Lys d'Or.
ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint André, Place de Sorbonne.
NOEL PISSOT, Quay des Auguſtins, à la deſcente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXIII.
*Avec Approbation & Privilege du Roi.*

Digitized by Google

# AVIS.

*L'ADRESSE generale pour toutes choſes eſt à* M. MOREAU, *Commis au Mercure, chez M. le Commiſſaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoiſe, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

*On prie très-inſtamment, quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.*

Le prix eſt de 30 ſols.

Digitized by Google

# LE MERCURE DE MAY 1723.

## *PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.*

### ODE.

LOng-temps, fier démon des allarmes,
Le peuple chrétien t'a servi,
De sang, de carnage, & de larmes,
N'es-tu pas encore assouvi?
Combien de Provinces désertes?
Combien de campagnes couvertes
Des feux par ta rage excitez,
De corps privez de funerailles,
Du sanglant débris des batailles,
Des restes fumans des Citez.



Digitized by Google

France, du Ciel jadis cherie,
Ta fidelité, ta valeur,
Et tant de jeuneſſe aguerrie
Te promettoit moins de malheur;
Mais après ces guerres fatales,
Qu'ont gagné tes fiers rivales,
Quel pays n'eſt pas déſolé?
A la main de Dieu rien n'échape,
Et du coup dont elle te frape
Tout l'univers eſt ébranlé.

Qui pourroit nombrer les miſeres,
Dont l'Europe a ſenti le poids,
Compteroit les feüilles legeres
Qu'agite le vent dans les bois,
Une dévorante famine,
Dans les Provinces extermine,
Les reſtes du fer inhumain;
Des fleaux encor plus terribles
Conſument des feux inviſibles,
Les pâles reſtes de la faim.

Sur leurs troupes exténuées
Par la miſere & la terreur,
J'ay vû du milieu des nuées

Fondre

Digitized by Google

Fondre l'Ange exterminateur,
Ses yeux brilloient d'éclairs semblables
A ces flâmes épouventables,
Qui frapent nos regards tremblants,
Lorsque dans la nuit des tempêtes,
Nous entendons près de nos têtes
Gronder les foudres & les vents.

Dans ses mains de sang toûjours teintes,
Un glaive ardent étinceloit,
Le trépas suivoit ses atteintes,
Un nuage affreux les voiloit;
Le vieillard proche de la tombe,
Sous ses plus foibles coups succombe,
Et meurt sans regretter ses jours;
L'enfant dans les bras de sa mere,
A peine apperçoit la lumiere,
Qu'il en est privé pour toûjours.

Où fuirons-nous, Dieu redoutable,
Par tout ta vangeance nous suit,
Pour cacher le mortel coupable,
Il n'est point d'ombres dans la nuit.
Generation meurtriere,
Dieu veut te perdre toute entiere,



Digitized by Google

Et vanger le sang répandu.
Mais heureuse & sainte journée,
Je vois par un triple Hymenée
Ce fatal Arrest suspendu.

Le Ciel s'ouvre : une flâme pure,
Nous éclaire de toutes parts,
La paix descend : que la nature
Devient riante à ses regards,
Ainsi quand la noire tempête
Dissipe une paisible fête,
Qu'on celebre dans un Hameau ;
Si tôt que perçant le nuage,
Le Soleil écarte l'orage,
Tout se rassemble sous l'Ormeau.

J'entends sur la terre & sur l'Onde,
Chanter les Chœurs des Nations ;
Le vaste Theatre du monde
Change de décorations.
Douce paix, c'est ton harmonie,
Qui par sa force réunie
Produit ces miracles soudains,
Ainsi, par ta lyre animées,
Amphion, les pierres charmées,
Eleverent les murs Thebains.

De

Digitized by Google

De Pampres les Monts ſe couronnent,
Les plaines jauniſſent d'épis,
De tous côtez nous environnent,
Les jeux ſi long-temps aſſoupis.
Avec leurs troupes enfantines,
L'abondance ſur nos collines,
Preſſe la pourpre des raiſins,
Et ſous les yeux de l'abondance
Je vois la riante eſperance
Prêter ſes bleds aux champs voiſins.

La mer & les vents ſont tranquilles,
Nos ports ſont remplis de vaiſſeaux,
Par tout nos floriſſantes Villes
Se parent du tribut des eaux.
Dans plus d'un Temple magnifique,
Le marbre ſuccede à la brique,
Et le cuivre fait place à l'or.
Des arts la troupe gracieuſe
Y joint l'offrande précieuſe
D'un ouvrage plus riche encor.

C'eſt un feu divin qui m'inſpire,
Et qui ſoutient ma foible voix;
Un mortel ſeul ne peut ſuffire



Digitized by Google

A raconter ce que je vois.
Quel brillant objet ſe preſente !
Une Déeſſe ébloüiſſante
Vient d'éclairer tout l'Univers,
C'eſt la ſageſſe, elle s'avance,
Rois, écoutez, faites ſilence,
C'eſt elle qui dicte les vers.

N'enviez point, Rois de la terre,
Les vains exploits de vos rivaux,
La paix auſſi bien que la guerre
A ſes heroïques travaux.
Hâtez la trop lente juſtice,
Cherchez les bons, fermez au vice
Tous les chemins de la faveur,
Du haut de vôtre rang ſuprême,
Diſpenſez-nous comme Dieu même,
Les vertus avec le bonheur.

Ce ſont des travaux que l'hiſtoire
Immortaliſe avec plaiſir.
Quel triomphe, quelle victoire,
Egale un ſi noble loiſir ?
Les conquerans ne ſont point rares.
Les Nations les plus barbares

Ont

Ont renversé le plus d'Etats ;
Fuyez une gloire commune,
Qu'on partage avec la fortune,
Après de funestes combats.

*LETTRE de M. Gouault, Maire de Troyes, à M. Baugier, Lieutenant de Roy en la Ville de Châlons en Champagne.*

APrès ce qui s'est passé à Rheims à l'occasion du Sacre du Roy, j'aurois crû que vous eussiez perdu l'envie d'ériger la Ville de Châlons en Capitale. Vous n'avez pû si-tôt oublier qu'il y fut décidé en vôtre presence par Monseigneur le Garde des Sceaux qui entendit toutes vos raisons, que la Ville de Troyes, comme Capitale de la Province de Champagne devoit avoir l'honneur de presenter ses hommages au Roy à la ceremonie de son Sacre, avant la Ville de Châlons : vous devez aussi vous souvenir que cet ordre fut executé sans aucune opposition de vôtre part.

Mais comme la Lettre que vous m'adressé dans le Mercure de Fevrier, me fait voir que vous n'êtes pas encore ren-



Digitized by Google

du, trouvez bon que je vous desabuse; ou du moins que je prenne à témoin le public, que vôtre prétention n'a aucun fondement.

Vous convenez, M. que Troyes étoit sans contredit la Capitale de la Comté de Champagne pendant que cette Province étoit entre les mains de ses anciens Comtes, qui pour la plûpart y faisoient leur résidence. Je ne sçai sur quel prétexte vous voulez la dégrader depuis que la Champagne a été réünie à la Couronne, puisque de notorieté publique, tous nos Rois l'ont reconnuë en cette qualité.

Vous semblez insinuer que ce changement pourroit être arrivé sous le regne d'Henry III. & vous citez pour cela une Lettre dont ce Roy a honoré la Ville de Châlons en 1589. & où il l'appelle *la* Ville *principale* de Champagne. Mais puisque l'autorité d'une simple Lettre qui n'est point revêtuë des formalitez que les Rois donnent à leurs Lettres Patentes, vous paroît si décisive en vôtre faveur, quoique le nom de *Capitale* n'y soit nullement exprimé, vous ne sçauriez disconvenir que la Ville de Troyes n'ait droit d'employer des Lettres Patentes du même Roy, registrées en Parlement, qui après une mûre déliberation prise dans son Conseil, nomme Troyes la

la premiere, principale & Capitale Ville du Comté de Champagne. Il est bon de vous citer les propres termes de ces Lettres qui sont du 8. Aoust de l'an 1583. *Avons par l'avis de plusieurs Princes de nôtre Sang, & autres de nôtre Conseil, ordonné & ordonnons, voulons & nous plaît la Cour & Jurisdiction, vulgairement appellée les Grands Jours, être tenuë & exercée cette presente année dans nôtre Ville de Troyes, comme premiere, principale & Capitale de nôtre Comté de Champagne.*

Trouvez-vous, M. quelque obscurité dans ces termes, & la Lettre dont vous faites vôtre titre a-t'elle rien qui approche de la force de ces trois expressions réünies ensemble. Il n'y a donc que la datte de vôtre Lettre qui est posterieure à ces Lettres Patentes, sur quoi vous puissiez faire quelque difficulté. Mais observez, s'il vous plaît, que tant que vous ne citerez point d'autoritez, où la qualité de *Capitale* soit attribuée à Châlons, comme vous voyez qu'elle est donnée à Troyes, il n'importe gueres de quel jour & de quelle année sont les pieces que vous rapportez.

Il me suffit de vous dire qu'Henry III. en appellant Troyes la Capitale de la Comté de Champagne, n'a fait que par-



Digitized by Google

ler comme les Rois ſes prédeceſſeurs, & comme ont parlé après lui les Rois qui lui ont ſuccedé.

Vous ne ſçauriez ignorer, M. que la tenuë des Grands Jours que le Roy y établit, étoit une continuation des Grands Jours qui s'y tenoient dans le temps que les Comtes de Champagne étoient Souverains de la Province, où ils étoient accompagnez des ſept Comtes & Pairs qui relevoient de leur Comté ; & une ſuite des Grands Jours que nos Rois y ont continué comme dans la Capitale de la Province, depuis que la Champagne a été réünie à la Couronne.

Philippe le Bel qui épouſa en l'an 1284. Jeanne, Reine de Navarre, Comteſſe de Champagne & de Brie, ordonna que les Grands Jours ſe tiendroient à Troyes deux fois l'année : il les appelle dans ſon Ordonnance les Jours de Troyes. Loüis Hutrin & Philippe le Long renouvellerent cette Ordonnance. Ces Grands Jours avoient la même autorité que le Parlement, & ils étoient un Tribunal Souverain & ordinaire, qui devint celui, où l'on rendoit des Arreſts au nom des Rois de France ; de même qu'on y avoit rendu des jugemens ſans appel ſous les Comtes de Champagne.

Mais ce n'eſt pas ici le lieu de faire une

Digitized by Google

une dissertation sur les Grands Jours de Troyes ; je remarque seulement qu'Henry III. aussi bien que ses prédecesseurs, les y a fixez, comme dans *la Capitale* de la Province. Je croi, M. que vous n'avez aucun doute sur cela, & que les Lettres Patentes de ce Roy, que je vous ai raportées, vous paroissent pour le moins aussi claires que la Lettre qui a été adressée à la Ville de Châlons. Je n'ai donc pas besoin de remonter plus haut, & de vous raporter une multitude de Lettres Patentes des Rois anterieurs qui ont reconnu Troyes pour Capitale de la Province ; elles pourront avoir leur place dans un Memoire plus étendu.

Pour abreger cette Lettre je viens d'abord à l'autorité d'Henry IV. qui en l'an 1600. rendit dans son Conseil un Arrest qui place toutes les Villes de la Province dans le rang qui leur convient. En voici l'extrait que vous pouvez confronter avec la copie, que vous devez en avoir dans les Archives de Châlons, puisque c'est en partie sur la requête de cette Ville qu'il fut rendu.

*Sur le raport fait au Roy en son Conseil de plusieurs Requêtes presentées par les Maires, Echevins & habitans d'aucunes Villes de la Province de Champagne, le Roy étant en son Conseil a ordonné & ordonne*

*donne que les habitans de la Ville de Troyes, comme Capitale de la Province, Rheims pour la consideration du Sacre des Rois de France, Langres, Châlons, Chaumont en Bassigny, S. Dizier, Mezieres, comme Villes frontieres, joüiront de l'exemption & affranchissement de toutes tailles, &c.*

Voilà un Arrest, M. qui peut passer pour contradictoire. Je vous prie d'y observer que Châlons n'y est nommé que Ville frontiere, qu'elle n'est placée que la quatriéme dans l'ordre des Villes de la Province, & après celle de Langres. C'est pourtant le Roy lui-même, qui dans son Conseil a ordonné cet arrangement, & sur le raport qui lui a été fait de vôtre Requête, comme de celles des autres Villes. Troyes dans sa Requête exposa qu'elle devoit joüir de l'exemption des tailles, comme Capitale; elle cita les Lettres Patentes des Rois qui l'en exemptoient sur ce titre. Châlons exposa qu'elle étoit Ville frontiere. Le Roy en conséquence rendit en son Conseil l'Arrest que je vous ai raporté. Je vous avouë, M. que pour la prétention que vous avez aujourd'hui, cet Arrest vous incommode beaucoup, & que par cette seule piece Châlons se trouve bien reculé du rang de Capitale. Vous ne sçauriez

plus

Digitized by Google

plus vous appuyer de la Lettre d'Henry III. qui étoit écrite plus de onze ans auparavant, & que Châlons n'auroit pas laissé ignorer à Henry IV. si elle en eut pû tirer quelque favorable interpretation pour devenir Capitale.

Une autre remarque que je vous prie de faire, M. c'est que dans les Etats Generaux du Royaume, les Députez du Bailliage de Troyes y ont toûjours été appellez les premiers de la Province; c'est ce que vous pouvez voir dans la relation de ce qui s'est passé aux Etats de Blois en 1588. & à ceux de Paris en 1614. Je remarque aussi qu'il n'y a jamais eu à ces Etats des Députez de Châlons. Se pourroit-il qu'on eût oublié dans des assemblées si solemnelles les Députez de la Capitale de la Province?

En 1610. au Sacre du Roy Loüis XIII. les Députez de Troyes étant à Rheims furent chargez des Cahiers de la Province, comme Députez de la Capitale.

En 1625. dans une Assemblée de tous les Députez des Villes de la Province, qui se tint à Châlons par les ordres du Roy, & où presidoit M. le Duc de Nevers, Gouverneur de la Champagne, les Députez de Troyes y firent toutes les propositions & résolutions, comme Envoyez de la Capitale.

Je

Je passe beaucoup d'autres semblables occasions aux passages de nos Rois, des Princes & des Princesses du Sang Royal, où Troyes a toûjours eu la préseance sur toutes les Villes de la Province.

Je ne veux plus vous citer, M. que trois ou quatre titres, pour ne pas vous fatiguer par la longueur de cette Lettre.

En 1631. le Roy Loüis XIII. voulant abolir la mandicité dans ses Etats, rendit un Arrest dans son Conseil, & donna ensuite ses Lettres Patentes, où il établit l'ordre qu'il veut être tenu pour la nourriture des pauvres dans la Ville de Troyes, qui étant *la Ville Capitale*, dit ce Roy, desire donner sur cela le bon exemple aux autres Villes de la Province.

Le Roy Loüis XIV. en 1677. confirma, & renouvella ces Lettres.

Le même Roy Loüis XIV. en 1697. rétablit les Foires franches de Troyes, qu'il qualifie de Capitale.

Enfin Loüis XV. heureusement regnant, par un Arrest de son Conseil du mois de Fevrier 1716. & ses Lettres Patentes du mois de Mars suivant, confirme le rétablissement de ces Foires à perpetuité dans la Ville de Troyes, qui y est appellée Capitale de la Province de Champagne.

Voilà, M. une suite non interrompuë de

Digitized by Google

de titres respectables, qui ne sont point équivoques, & qui doivent vous faire revenir de la surprise où vous avez été quand vous vous êtes apperçû dans les nouvelles publiques, que j'avois pris pour Troyes le titre de la Capitale de la Province, dans le compliment que j'eus l'honneur de faire au Roy à la ceremonie de son Sacre.

Après cela je pourrois me dispenser de répondre à ce que vous alleguez pour ériger Châlons en Capitale; tout ce que vous pouvez dire tombant de soi-même; mais il ne faut vous laisser aucun scrupule.

Il importe peu pour cette question, dans quelle partie des Gaules vous placiez la Ville de Troyes; vous la placez dans la Gaule Belgique; les Geographes la placent dans la Celtique, comme toutes les Villes qui sont en deçà la Marne: mais ce n'est point dequoi il s'agit, venons à vos difficultez.

1. Châlons est le siege de la Generalité de la Province; elle en est donc, dites-vous, la Capitale: Riom en Auvergne n'est-il pas aussi le siege de la Generalité? Est-il pour cela la Capitale? & depuis quel temps le dispute-t'il à Clermont?

2. Messieurs les Intendans font leur séjour ordinaire à Châlons, c'est un hon-

neur

neur pour cette Ville ; mais Toulouſe qui n'a pas l'honneur d'être le ſéjour des Intendans, n'en eſt pas moins la Capitale du Languedoc. Châlons eſt dans le centre de la Province, & plus à portée de diſtribuer les ordres de la Cour dans toutes les parties de la Champagne. Voilà le motif de la réſidence qu'y font Meſſieurs les Intendans.

3. Les Generaux des Armées du Roy, & les Gouverneurs de la Province réſident à Châlons, lorſqu'ils ſont en campagne, cela ſe peut ; mais c'eſt parce qu'étant frontiere ils donnent de là plus aiſément leurs ordres aux troupes, & par la même raiſon ils réſident quelquefois dans les lieux moins conſiderables.

4. L'Hôtel des Monnoyes a été, dites-vous, transferé de Troyes à Châlons. Cette preuve eſt contre vous-même, puiſqu'actuellement l'Hôtel des Monnoyes eſt à Troyes, & n'eſt point à Châlons. Et quand il ſeroit vrai qu'il y auroit été, ce ne ſeroit que par hazard, & dans des temps extraordinaires.

5. Enfin vous donnez pour derniere preuve de la Capitalité de Châlons, que le Roy y a établi une Chambre du Parlement de Paris. En verité un Parlement qui demeure dans un temps de trouble, & comme par hazard dans une Ville lui donne-

Digitized by Google

donne-t'il le titre de Capitale ? vous donneriez par là un grand relief à Pontoise, à Vanne en Bretagne, à Comdom, Marmande, la Reolle en Guyenne, à Castelnaudarry en Languedoc. Ce seroit trop de Capitales, il n'en faut qu'une dans chaque Province, & il n'y a pas d'apparence qu'avec ces subtilitez Châlons le devienne jamais en Champagne. Personne avant vous n'avoit entrepris de lui attirer ce titre.

Je finissois cette Lettre, mais il me tombe en main un Auteur, qui en qualité de Geographe ordinaire du Roy, ne pouvoit manquer d'être instruit des prérogatives des Villes. C'est l'introduction à la Geographie de M. Samson, ses paroles sont assez remarquables sur le sujet que je traite.

*Les Historiens*, dit-il, *& la plus grande partie des Geographes confondent les Villes Capitales, & les Villes considerables, ignorans qu'une Ville peut être la plus considerable d'une Province pour la grandeur, les richesses, & le nombre de son peuple, quoiqu'elle n'en soit pas la Capitale. Rheims est la plus grande, la plus riche, & la plus peuplée de Champagne, neanmoins Troyes en est la Capitale.* Voilà, M. un Auteur bien éloigné du sentiment que vous avancez dans vôtre

Lettre,

Digitized by Google

Lettre, & dans vos Memoires sur l'Histoire de Champagne. Permettez moi de vous dire que vôtre goût pour l'Histoire trouvera bien plus de succès dans le public, quand vous écrirez d'une maniere conforme à la verité, & convenez que vous avez trop aisément hazardé de vouloir donner à Châlons la qualité de Capitale, au préjudice des titres les plus authentiques. J'espere que vous ne me sçaurez pas mauvais gré de vous en faire appercevoir. Je suis très-parfaitement, Monsieur, &c. Gôuault, Maire de Troyes.

# AU ROY

## SUR SA MAJORITE'.

AU milieu des plaisirs d'une agreable enfance,
Tu croissois, cher objet de l'espoir de la France:
Les Jeux formoient la Cour de leur aimable Roy,
Et les Ris assidus voloient autour de toy.
Tu goûtois ces respects que ta grandeur t'attire,
Mais tu vas prendre en main les rênes de l'Empire;

Que

Que de travaux ſont joints à ce penible honneur !

Tu ne dois t'occuper que de nôtre bonheur.

Tu vas ſentir le poids d'un Sceptre qu'on adore :

Car ce n'eſt plus ton nom, c'eſt toy que l'on implore.

Les Rois doivent leur temps à d'utiles projets,
Ils ont plus de devoirs que n'en ont leurs ſujets.
Regarder tout un peuple avec des yeux de pere ;
Répandre l'abondance & bannir la miſere,
N'épargner pour l'Etat ni peines ni travaux ;
Pour le rendre tranquille oublier ſon repos,
Soûtenir dignement les droits du Diadême,
Vaincre ſes ennemis & ſe vaincre ſoy-même ;
Voir le vice caché ſous cent maſques divers,
D'un ſeul de ſes regards meſurer l'Univers,
Donner un libre accès à la vertu craintive,
Prêter aux malheureux une oreille attentive ;
Maître abſolu de tout, n'obéir qu'à la Loy :
Voilà, Prince, voilà ce que doit faire un Roy.
Applique toy ſurtout à diſtinguer le zele
Du Courtiſan flateur, & du ſujet fidele.
Tous les vices en foule environnent les Rois ;



Digitized by Google

Rampans autour du Thrône ils briguent les emplois.

La folle Ambition te dira que ta gloire
Doit être d'immoler ton peuple à la victoire,
De cueillir des lauriers arrosez de nos pleurs,
Et d'immortaliser ton nom par nos malheurs.
La Volupté t'invite à passer ta jeunesse
Endormi dans les bras d'une oisive Mollesse ;
L'Orgüeil te dit qu'un homme est l'esclave d'un Roy,
Et que tous les humains ne sont faits que pour toy.
Du sang des malheureux l'Avarice alterée
Te presse d'assouvir sa soif demesurée.

Cependant la Vertu fait entendre sa voix,
La Verité par elle arrive jusqu'aux Rois ;
Il faut la consulter, la cherir, & la croire :
Ce n'est que la Vertu qui conduit à la gloire.

Tu pourras aisément la connoître & l'aimer.
La Vertu dès l'enfance eut soin de te former,
Et sa voix qui jamais ne te fut étrangere,
Conservera toûjours le droit d'être sincere :
Sans crainte elle osera se montrer à ta Cour.
Imite le Heros à qui tu dois le jour.



Digitized by Google

S'il avoit comme toy porté le Diadême,
La France auroit crû voir regner la Vertu même.
Destiné pour le Trône il préparoit son cœur
A ne point s'enyvrer de ce fatal honneur.
La Sagesse, la Paix, l'Equité, la Clemence,
Auroient fait sous son nom le bonheur de la France.
Mais il ne regna pas, & les destins jaloux
Voulurent nous priver d'un empire si doux.
Mais que dis-je! dans toy ce Heros va renaître.
Nos yeux à tes vertus pourront le reconnoître.
Tu vas nous remplacer un grand Prince, un bon Roy,
Tout ce qu'il auroit fait, nous l'attendons de toy.

H. GRIFFET, D. L. C. D. J.

EXTRAIT

Digitized by Google

*EXTRAIT d'une Dissertation sur l'expedition d'Alexandre contre les Perses, lûë par M. Secousse dans l'Assemblée publique de l'Académie des Belles Lettres le 6. Avril dernier.*

LE but de M. Secousse fut de prouver que l'expedition d'Alexandre contre les Perses considerée en elle-même, & indépendamment du caractere de ce Prince, & des vûës qu'il pouvoit avoir, étoit juste, necessaire & facile.

Comme la plus grande partie des Auteurs, tant anciens que modernes ont traité cette expedition de témeraire; M. Secousse se mit d'abord à couvert du reproche qu'on auroit pû lui faire d'avancer un paradoxe, & il raporta un passage de l'Histoire Universelle de M. Bossuet, Evêque de Meaux, dans lequel il soutient que la Perse attaquée par Alexandre, & par une armée telle qu'étoit la sienne ne pouvoit pas éviter de changer de maître, il ajoûta qu'il alloit donner une étenduë convenable à cette matiere que ce Prélat n'avoit fait qu'effleurer.

Pour prouver que l'expedition d'Alexandre étoit juste & necessaire, il dit qu'il

Digitized by Google

qu'il ne pouvoit se dispenser de la perdre de vûë pour quelque temps pour faire un recit abregé des évenemens arrivez dans la Grece pendant les 80. années qui la précederent, parce que de ces faits il en tireroit toutes les preuves de sa premiere proposition, & une partie de celles sur lesquelles il appuyoit la seconde.

Il rappella, en un mot, les premieres guerres que les Perses porterent dans la Grece, d'où ils furent chassez par les Grecs, qui ensuite les allerent attaquer dans l'Asie sous la conduite des Atheniens, qui les vainquirent, & les obligerent à conclure un traité de paix très-desavantageux.

M. Secousse passa ensuite à la fin de la guerre du Peloponnese, qui fut terminée par la prise d'Athenes par les Lacedemoniens qui ne devinrent victorieux, que parce que les Perses se joignirent à eux.

Les Perses chassez de la Grece, desesperoient d'en faire la conquête, mais ils craignoient que les Grecs n'entrepriſſent celle de l'Asie. Pour l'empêcher ils employoient toutes sortes de moyens pour entretenir la jalousie entre les Villes Grecques, & principalement entre Athenes & Lacedemone, & ils suscitoient entr'eux des guerres continuelles qui les occu-



Digitized by Google

poient dans leur pays. Ils offroient toûjours leurs secours à ceux qui étoient les plus foibles, & par la jonction de leurs troupes ils rendoient toûjours victorieux le parti qu'ils favorisoient. Athenes étoit alors la République la plus forte de la Grece ; la politique des Perses vouloit donc qu'ils se joignissent avec les Lacedemoniens contre elle.

Athenes fut prise, & le Persan auroit dû travailler à la relever ; mais il se trouva attaqué dans son propre pays par Agesilaus, Roy de Lacedemone, qui se mit en marche pour aller à Babylone. Artaxerxes n'étant pas en état de lui résister, fit répandre beaucoup d'argent dans les Villes Grecques, qui toutes se ligueren contre Lacedemone, qui fut obligée de rappeller Agesilaus à sa défense.

Pendant son absence les Perses se joignirent aux Atheniens, les deux flotes réünies défirent celle de Lacedemone, Conon, General des Atheniens revint en Grece à qui il rendit la liberté, & il rétablit les murs d'Athenes avec l'argent que lui donnerent les Perses.

Plusieurs années après, Philippe pere d'Alexandre, monta sur le Trône de la Macedoine, il se rendit d'abord le maître de la Grece, il s'en fit ensuite declarer

Digitized by Google

rer General, & se prepara à passer dans l'Asie. Le Persan n'étoit pas en état de s'opposer à ces progrès, parce qu'il avoit toûjours été occupé à faire rentrer dans le devoir plusieurs de ses sujets rebelles, & il n'avoit pû donner du secours aux Atheniens qui lui en demanderent contre Philippe. Darius, à la verité, se prepara à faire la guerre à ce Prince, mais quand il apprit sa mort, il licentia ses troupes.

Alexandre lui succeda à l'âge de 20. ans, & la troisiéme année de son regne il passa en Asie. Il laissa des troupes à Antipater pour contenir les Grecs, & il emmena avec lui celles des Villes Grecques qu'il laissa presque sans force, & comme épuisées.

De tous ces faits M. Secousse conclut que les Grecs avoient de justes raisons de faire la guerre aux Perses, qui les premiers les étoient venu attaquer, & qu'il étoit necessaire pour le repos de la Grece de détruire la puissance de ces peuples, qui ne songeoient qu'à y entretenir la discorde, & à y nourrir la division, & qui vouloient détruire les Grecs les uns par les autres.

Il passa ensuite à la preuve de la seconde proposition, qui étoit que le succès de l'expedition des Grecs contre les Perses étoit presque infaillible, à en ju-



Digitized by Google

ger par les regles de la prudence.

Sa principale preuve fut tirée de la comparaison qu'il fit des troupes des Perses avec celles des Grecs. Les Perses ne manquoient pas de courage, & ils pouvoient mettre sur pied des troupes innombrables ; mais ils n'avoient aucune connoissance de l'Art Militaire. Leur armée n'étoit qu'un assemblage confus d'hommes sans experience ramassez à la hâte, & sans choix, qui ne s'entendoient pas les uns les autres, & qui par consequent ne pouvoient agir de concert. La discipline ne pouvoit s'observer dans cette foule immense qui s'embarassoit elle-même, & qui étoit surchargée d'une multitude de femmes d'esclaves, & de tout l'attirail du luxe & de la magnificence.

Les Grecs étoient en petit nombre, mais leur armée étoit composée de vieilles troupes, qui étoient bien disciplinées, & qui marchoient presque sans bagage. Il étoit donc facile de prévoir que la discipline l'emporteroit sur la confusion, & la valeur guidée par l'experience sur un courage impetueux, mais mal conduit.

Les Perses avant que de combattre étoient déja presque vaincus par la terreur que leur inspiroit le courage des Grecs. Ils l'avoient éprouvé depuis peu dans leur Empire ; 10000. Grecs qui

avoient

Digitized by Google

avoient suivi le jeune Cyrus auprès de Babylone, quoiqu'ils se trouvassent sans Chefs, sans vivres, & sans guides, refuserent de se rendre aux Perses, & traverserent l'Asie mineure à la vûë d'une armée nombreuse qui n'osa les attaquer.

Les Grecs de leur côté sentoient la superiorité qu'ils avoient sur les Perses, & ils croyoient la conquête de l'Asie facile. Isocrate 50. ans avant l'expedition d'Alexandre avoit employé la premiere partie de son Panegyrique à le prouver, & 50. après il adressa un discours à Philippe pour l'engager à porter la guerre en Asie. Un Grec Anonyme qui en a fait l'argument remarque que ce fut la lecture de cette piece qui détermina Alexandre à passer en Asie.

Mais ce Prince, ajoûta M. Secousse, ne pouvoit s'égarer en suivant l'exemple d'Agesilaus & de Philippe. Le premier avoit marché vers Babylone avec les seules forces de Lacedemone, & alors la Grece étoit déchirée par des dissentions, & l'Empire des Perses étoit dans sa plus grande splendeur. Alexandre au contraire avoit rassemblé toutes les forces de la Grece, augmentées de celles des Macedoniens, & presque tous les sujets des Perses s'étoient revoltez, & ils n'étoient pas en état de les faire rentrer dans le devoir.



Digitized by Google

Mais Alexandre étoit bien jeune pour soutenir le poids d'une si vaste entreprise. M. Secousse rappella le souvenir du Roy de Suede, qui à l'âge de 17. ans avoit fait trembler le Nord, & il ajoûta qu'Alexandre aussi âgé de 17. ans avoit contribué au gain de la bataille de Cheronée, & que d'ailleurs il avoit sous lui d'excellens Officiers formez par Philippe.

Il n'étoit donc pas difficile de prévoir qu'Alexandre vaincroit les Perses, mais ce Prince porta ses vûës plus loin, & il crut que ses victoires seroient inutiles, & qu'il ne pourroit garder les conquêtes qu'il feroit s'il n'ôtoit la vie à Darius. Les Perses étoient fort attachez à leurs Rois, & ils devoient toûjours être disposez à se revolter en leur faveur contre Alexandre, ce Prince qui n'avoit qu'un très-petit nombre de troupes ne pouvoit garder une grande étenduë de pays, & Darius auroit pû recouvrer aisément ce qu'il avoit perdu.

Alexandre jugea donc sa mort necessaire, & il le poursuivit jusques dans la Bactriane, Province située auprès de la Mer Caspienne, où il apprit qu'il avoit été tué par Bessus. Celui-ci prit le titre de Roy. Alexandre se vit donc obligé de marcher contre lui, & ce traître lui fut livré dans la Sogdiane, & c'est ainsi qu'Alex-

Digitized by Google

qu'Alexandre penetra jusqu'aux bords du fleuve Indus, voisin de la Sogdiane, sans qu'on puisse lui reprocher d'avoir fait jusques là un seul pas qui ne fut absolument necessaire.

Darius mort, les Perses eurent pour Alexandre le même attachement qu'ils avoient eu pour lui, & après sa mort le regretterent plus que ne firent les Grecs.

L'expedition d'Alexandre étoit facile; elle étoit donc prudente. Mais, ajoûta M. Secousse, il y a apparence que l'interest de la Grece ne fut pas son veritable motif, & qu'il l'auroit entreprise, quand même elle auroit été temeraire. S'il n'avoit songé qu'à assurer le repos de sa patrie, il auroit mis des bornes à ses conquêtes après la mort de Darius. Mais en passant l'Indus pour aller attaquer Porus, il fit connoître qu'il n'avoit attaqué les Perses que pour contenter son ambition; s'il rendit service à sa patrie, ce ne fut que par hazard, & parce que les interests de la Grece se trouverent heureusement les mêmes que ceux de sa gloire.

M. Secousse en finissant, fit remarquer que ceux qui avoient condamné l'expedition d'Alexandre contre les Perses, l'avoient confonduë avec la guerre qu'il fit dans les Indes, qu'ils avoient enveloppé ces deux entreprises dans un même juge-



Digitized by Google

ment, au lieu qu'il auroit fallu les distinguer, & reconnoître que la premiere, qui d'abord avoit été l'unique objet d'Alexandre, étoit aussi necessaire & aussi prudente que la seconde étoit inutile & témeraire.

## LE JUGEMENT DERNIER.

### ODE.

*Par M. A. Pirron de Dijon.*

1.

LOin de moi le Démon lyrique,
Au vain mensonge accoutumé!
D'un feu prophane & chimerique
Je ne me sens point animé;
La verité brillante & claire
M'inspire, me frappe, m'éclaire,
Peuples, Rois, Terre, écoutez-moi!
Que le juste se réjoüisse,
Que l'impie étonné fremisse,
Je porte l'espoir & l'effroy.

2.

L'esprit de la foy me transfere
Au-delà du temps passager.

Je

Je vois égaré de sa sphere,
Le feu prêt à tout ravager.
Siecles obscurs, siecles celebres,
Tout est tombé dans les tenebres;
Le Ciel en est lui-même atteint,
Et compagnon de nos desastres,
Il voit disparoître les Astres
Avec le Soleil qui s'éteint.

3.

O vous, Heros imaginaires,
Guerriers, qui d'un titre si vain,
Fruit de vos exploits sanguinaires
Chargeâtes le marbre & l'airain;
Et vous dont les plumes sçavantes,
Par des routes plus innocentes
Crurent vaincre les temps jaloux,
Que ne me pouvez-vous entendre;
Ces temps ne sont plus, tout est cendre,
A quelle gloire aspiriez-vous?

4.

Mais celui qui de la lumiere
Que je viens de voir éclipser
Ouvrit & ferma la carriere,
Vient lui-même la remplacer.
Dieu paroît, ô Majesté sainte!

Devant toy d'une juſte crainte,
Tout l'Univers eſt aſſailli ;
Les mers rentrent dans leurs abîmes,
Les montagnes courbent leurs cimes,
Et les rochers ont tréſſailli.

5.

Que vois-je ! la mort interdite,
Ne retient plus rien dans ſes fers,
Il a dit que tout reſſuſcite,
Et les monumens ſont ouverts.
Spectacle digne de la vûë,
Des Anges aſſis ſur la nuë,
D'un côté tout le genre humain,
De l'autre un Dieu doux & terrible,
Tendre pere & Juge inflexible,
Le glaive & la balance en main.

6.

Des rangs la vanité foulée
Voit confondre dans ce grand jour
La dépoüille du Mauſolée,
Et la pâture du Vautour,
Le très-haut ne voit de diſtance
Qu'entre le crime & l'innocence,
Enfin ſa juſtice a vaincu,
L'homme de tout rang, de tout âge,

L'ame

Digitized by Google

L'ame peinte ſur le viſage,
Montre à tous comme il a vêcu.

7.

Eſt-ce vous, terrible Monarque
Qu'un ſi grand pouvoir ſignala ?
Où ſont les faſtueuſes marques
Du haut rang qui vous aveugla ?
Qu'eſt devenu ce rang ſuprême ?
Du periſſable diadême,
Vos fronts ſuperbes dépoüillez,
Joüets d'un courroux legitime
Ne ſont plus couverts que du crime
Dont vous eûtes les cœurs ſoüillez.

8.

J'y vois une ame abandonnée
A tous les plaiſirs ſeducteurs ;
J'y vois la licence effrenée,
Ouvrage des adulateurs,
Une avarice inſatiable,
Un luxe aux peuples dommageable ;
Et dans leur ſang prêt à puiſer,
Cruel & déplorable reſte
De la facilité funeſte
Que vous eûtes de tout oſer.

9.

Vôtre ſang prit ſon caractere



Digitized by Google

Des qualitez de vôtre cœur.
Pur, il vous fit des Dieux sur terre
Impur, il vous en fit l'horreur.
Du sang d'un * Roy dont la memoire
Du Jourdain fit jadis la gloire
Se daigna former l'Eternel,
Et dans les plaines de Syrie
Les chiens burent le sang impie
Du lâche ** époux de Jezabel.

10.

Quelle est cette foule éperduë
Que terrasse la pieté,
Et dont la face confonduë
Se veut cacher à la clarté ?
Engeance execrable & maudite !
C'est l'imposteur, c'est l'hipocrite,
Dont le masque tombe à nos yeux.
Nôtre vûë ici défillée
De son ame enfin dévoilée
Perce les replis odieux.

11.

Là germoit la haine traîtresse
Couverte du modeste accüeil,

* *David.*
** *Achab.*



Digitized by Google

Là regnoit loisive molleſſe,
L'intereſt ſordide & l'orgüeil.
Dieu juſte, ces cœurs ſacrileges
Ont ſous ton nom dreſſé des pieges
A la ſimple credulité,
Vange ta majeſté ſuprême,
Ils te faiſoient ſervir toi-même
A leur heureuſe iniquité.

12.

O foudre qui ſur nous t'apprête
Tombe ! ne retiens plus tes coups,
O Montagnes écraſez nos têtes !
O Mer ! ô terre engloutis nous !
Cris affreux de ceux que ſurmonte
Le remords, la crainte, la honte
A l'aſpect du Juge irrité,
Cris mêlez des chants d'allegreſſe
De ceux que ſuivant ſa promeſſe
Dieu comble de felicité.

13.

Pourquoy malheureux incredule,
Avant le jour vangeur qui luit
D'un aveuglement ridicule
N'avoir pas diſſipé la nuit,
Tu l'as pû, mais par indolence,

Contre

Contre une commode ignorance,
Tu n'as jamais bien combattu,
Des passions folle victime,
Qui de peur de haïr le crime
N'osoit connoître la vertu.

14.

Volez, Démons, Dieu vous appelle,
Sa voix s'est fait entendre à vous,
Traînez la race criminelle,
Où l'orgüeil vous entraîna tous.
Devant les Anges de tenebres
Qu'annoncent mille cris funebres,
Marchent la rage & la terreur,
L'œil épouvanté les découvre,
L'air se noircit, le gouffre s'ouvre,
Voilà le séjour de l'horreur.

15.

Precipitez-y cet avare
Que la soif de l'or dévora,
Ce Grand qu'une fierté barbare
Rendit sourd à qui l'implora.
Le meurtrier de sang avide,
Le fils ingrat, l'ami perfide,
L'envieux au dessein malin;
Le Juge fourbe & mercenaire,

Infidele

Infidele dépositaire
Des droits sacrez de l'orphelin.

16.

Abominable Babylone,
Ton sceptre est donc enfin brisé,
Le Dieu de Juda sur son Trône
Vange le foible mépriſé.
Tombe avec l'orgüeilleuſe troupe
Qu'abbreuvoit ta funeſte coupe,
Elle a regné, ſon temps n'eſt plus.
Tombe, & que pour premiers ſupplices
Tes yeux contemplent les délices
Que Dieu fait goûter aux Elus.

F. M.

## LE ROSSIGNOL.

Imitation de Fam. Strada.
*Par M. de la R.*

UN Roſſignol, ma très-chere Sœur, ſera tout le ſujet de cette Lettre; c'eſt peu de choſe qu'un Roſſignol; mais la ſaiſon où nous ſommes, & la complaiſance naturelle que vous avez pour tout ce qui vient de ma part, juſtifieront

Digitized by Google

fieront de reſte la petite galanterie, dont je vous regale aujourd'hui.

Le Ciel a conduit depuis peu ſous les fenêtres de ma chambre, tournées ſur un jardin, un de ces aimables oiſeaux; il chante la nuit encore plus que le jour, & ſon ramage me divertit mieux dans ma ſolitude, que tous les Opera de Veniſe & de Paris n'ont jamais fait dans le grand monde.

Comme depuis long-temps, je ne ſuis pas un grand dormeur, je me leve ſouvent pour l'entendre de plus près, & c'eſt en prenant ce plaiſir, que je me ſouvins la derniere nuit de ce Roſſignol fameux, dont l'avanture fit ſuer autrefois plus d'un bel eſprit en Italie.

J'allai dans le moment chercher parmi mes livres le Jeſuite Strada, qui a fait en vers latins une magnifique deſcription de cette avanture; je lûs, & je relûs ſa piece avec plaiſir; & comme j'étois dans le plus grand loiſir du monde, favoriſé d'un ſilence des plus profonds, & du clair de la pleine Lune, j'entrepris de faire un eſſai ſur cette piece, & je ne me recouchai point que je ne l'euſſe entierement habillée à la Françoiſe.

Cette foible copie d'un excellent original ne laiſſera pas de vous divertir à *S. Juſt*, peut-être même à la Ville, & vous

vous n'entendrez plus chanter de Rossignols le long des palissades de *Jarret*, sans vous souvenir de moi ; j'avouë que je suis bien hardi d'avoir osé chanter le plus habile chantre de la nature ; mais vous êtes bonne, & je me flate que vous me passerez bien des choses en faveur de nôtre tendre, & constante amitié. Voici mon essai.

Un jour sur les bords de la Seine,
Tirsis rebuté de Climene,
Pour charmer sa douleur touchoit son Clavecin,
Lorsque d'un bocage voisin
Un Rossignol entendant l'harmonie,
Au Berger malheureux vint faire compagnie.
Cet oiseau si cheri des hommes & des Dieux, *
La Sirene des bois, la muse de ces lieux,
Dépoüillant son humeur craintive,
Rendit son oreille attentive,
Et prit si juste tous les sons
De ces agreables chansons,
Qu'il repeta sans difference,
Avec un pareil tour, & pareille cadence,
Tout ce qu'exprimoit l'instrument.
Tirsis frapé d'étonnement,

* *Musa Loci Nemoris S.....*

Veut

Veut voir où peut aller une telle avanture ;
Et ſi l'oiſeau ſuivra toute ſa tablature.
Le Clavecin eſt ſur l'heure accordé,
Chaque corde eſt touchée, & l'air eſt préludé.
Auſſi tôt ſous ſon vert feüillage
Roſſignol fait prélude, accorde ſon ramage ;
Enfin chaque chantre en état,
L'homme commence le combat.
D'abord il ne jöüa qu'avec peu d'artifice,
N'eſtimant pas que bête puiſſe
Egaler de plus grands efforts,
Puis écoute, & du petit corps,
Il entend même melodie, *
Même note, même partie,
Par l'art enfin l'art eſt rendu.
Le joüeur eſt preſque confondu,
Admire ici la main divine,
Qui dans ſi petite machine
Plaça ſi merveilleux talent.
Mais faiſons-lui défi plus grand,
Dit-il, en ſoi-même, & ſur l'heure

* .... *Modis tatidem reſpondet & artem, Arte refert.*

Pour

Pour mettre le drôle en demeure,
Il retouche sur d'autres tons
Des inimitables chansons.
Tantôt le gay, tantôt le tendre,
Puis air bruyant se fait entendre, (a)
Ainsi qu'au milieu des hazards,
Les fieres trompettes de Mars.
Mais de quoi sert si grande force?
Si ce n'est de fatale amorce
Au Rossignol d'honneur jaloux,
Il repete le fier, le doux,
Le fort; le tendre, le tragique, (b)
Imitant l'humaine musique.
Enfin ce que Tirsis exprime par ses doigts,
Philomele le rend justement par sa voix. (c)
Tirsis rougit alors de honte & de colere,
Je consens, dit-il, de me taire,
Je te cede, & de cette main
Je veux briser mon Clavecin,
Si ton frêle gosier repete

(a) *Ceu resides in bella viros clangore lacessat...*
(b) ..... *Ceu Martia classica pulsat.*
(c) ..... *& quos ille modos variat digitis, hac gutture reddit.*

Ce

Digitized by Google

Ce que ma main enfin te prête,
Il dit, & sans perdre un moment
Il retouche son instrument
Avec tant d'art, tant de finesse,
Que le beau chantre du Permesse,
Ne joüa jamais rien d'égal.
Il écoute si son rival
Lui répondra chose semblable,
Ici l'émule incomparable
Ne pouvant souffrir de vainqueur,
R'appelle toute sa vigueur,
Et de plus belle rentre en lice,
Il n'est si vif stile qui puisse
Representer les divers sons,
Les inflexions, les fredons
De la Sirene ambitieuse.
Helas! mille fois plus heureuse
Si son trop funeste destin,
Chez elle n'eût conduit joüeur de Clavecin;
Car enfin sa force épuisée, (a)
Et sa trop foible voix usée,

(a) *Impar magnanimis ausis imparque dolori,*
*Deficit.....*



Digitized by Google

Sa douleur sur le tout terminant cet assaut
Ne lui firent faire qu'un saut,
D'un chêne épais dans la machine (a)
Qui fut cause de sa ruine,
Et mourant sur le champ d'un combat si nouveau,
Le sort ne peut lui faire un plus digne tombeau.

Que dites-vous de cette avanture, ma très chere Sœur ? Le sort du pauvre petit animal ne vous paroît-il pas bien triste ? Vous en allez je croi verser des larmes avec Mᵉ la Marquise de..... Raillerie à part, ce Rossignol est la figure de bien du monde, qui voulant s'élever au dessus de ses forces, donne du nez en terre, au milieu de la carriere, c'est aussi le trait de morale, à peu près, par où le P. Strada, qui sçavoit badiner sagement, a fini sa peinture, je finirai aussi par là son imitation, pour ne rien dérober à un original que je respecte tout-à-fait.

C'est ainsi chere Sœur, que sotte ambition,
Chaque jour détruit, & dévore.

(a) *Victoris cadit in plectrum par nacta sepulcrum.*

Petites

Digitized by Google

Petites gens, dont le renom
Eſt moindre que celui de l'aimable Pecore.

Je ne ſçai s'il ne faut pas vous dire un mot, curieuſe, & habile comme vous êtes, de l'Auteur de la piece, & de ce qui a donné lieu à ſa compoſition ; c'eſt le même Strada, qui vous eſt peut-être déja connu par ſon Hiſtoire des Guerres de Flandres, écrite élegamment en Latin, & traduite en François par M. du Rier. Avant cette production Strada avoit enſeigné fort long-temps à Rome, dont il étoit originaire, les belles Lettres, avec un ſuccès ſurprenant. Ce Jeſuite étoit un vrai modele d'érudition, & de politeſſe, & tel que pouvoit être parmi nous le P. Rapin, juſques-là que les harangues qu'il faiſoit au commencement de chaque année Académique, étoient couruës des plus habiles gens d'Italie, on les a ſoigneuſement recüeillies, & elles ſont imprimées ſous le titre de *Proluſiones Academicæ*. Il eſt difficile de trouver ailleurs une plus agreable litterature, c'eſt auſſi un livre aſſez rare à trouver, & que je n'ai jamais pû rencontrer qu'à Paris.

Dans une de ces harangues Strada nous a donné divers morceaux de poëſie de

Digitized by Google

de ſa façon, par leſquels il a imité le genie, & le ſtile des plus celebres Poëtes Latins, entrepriſe également hardie, & heureuſement executée; c'eſt comme ſi M. le Brun eut entrepris de nous donner pluſieurs morceaux de peinture dans le goût de Raphaël, du Titien, du Carrache, &c. & que les plus fins connoiſſeurs même vinſſent à s'y tromper.

Le combat du Roſſignol eſt du nombre de ces eſſais du P. Strada, il l'a mis ſur le ton du Poëte Claudien, qui s'y méprendroit, je croi, lui-même, du moins avec autant de raiſon que Lopé de Vega avoüa pour ſien un ſonnet Eſpagnol de la façon de Voiture, vous avez lû cette plaiſanterie dans Sarraſin, qui a fait la pompe funebre de Voiture.

L'Eſpagnol au ſtile trompé
Crioit comme un Diable lui même
Es de Lopé, Es de Lopé.

Nôtre Auteur avertit que l'avanture du Roſſignol, quoique débitée poëtiquement, n'en eſt pas moins veritable, & qu'il en fut lui-même le témoin; elle ſe paſſa ſur les bords du Tibre, près de Rome; mais avec vôtre permiſſion j'ai un peu dépayſé les combattans pour les faire trouver ſur les rivages de nôtre Seine,

Digitized by Google

ne, il ne tiendra qu'à vous de les établir à *Jarret*, ou à *Luveaune* quand il vous plaira. Strada, qui est en l'autre monde depuis plus de quatre-vingt ans n'y trouvera pas à redire, non plus qu'aux petites libertez que j'ai prises en certains endroits, où la foiblesse de nôtre langue manquoit d'expression, où ne pouvoit arriver au tour majestueux, & inimitable de l'original.

N'allez pas, au reste, vous choquer de quelque peu de latin qui est à la marge. Ce n'est que pour justifier auprès des critiques, si tant est que mon Rossignol reçoive cet honneur, deux, ou trois expressions qui me semblent un peu trop hardies en françois, mais qui brillent cependant dans l'autre langue.

Il est bon de vous dire tout cela, pour prévenir les difficultez que vous pourriez me faire, & pour ne rien laisser à desirer à un esprit comme le vôtre. Quand il vous plaira vous nous donnerez aussi quelque chose de vôtre façon, j'attens du moins de vos nouvelles avec bien de l'impatience, & je suis toûjours, &c.

*Ce 10. May.*



Digitized by Google

*M. de la Font ayant eu l'honneur d'étudier aux Jesuites avec M. le Comte de Morville, cy-devant Procureur General du Grand Conseil, Plenipotentiaire à Cambray, & aujourd'hui Ministre & Secretaire d'Etat pour la Marine, lui a presenté les vers suivans.*

## VERS LIBRES.

LEs Dieux vous ont aimé dès vos plus jeunes ans,
Et vous pouvez compter vos jours par leurs presens.

Apollon le premier vous apporta sa Lyre,
Des sons que vous formiez je sçus alors m'instruire;
Ce Dieu vous couronnoit tous les ans de Lauriers,
Je fus plus de cinq fois témoin de vôtre gloire,
* Et mes cris dans les airs n'étoient pas des derniers
A publier vôtre victoire.

Bien-tôt après du haut des Cieux,
Thémis sur vous jetta les yeux,

* *La Distribution des Prix.*



Digitized by Google

S'appuya de vôtre éloquence,
Et vous laiſſa le ſoin de regler ſa balance.

Deux autres Dieux alors vinrent dans vôtre Cour,
On vit entrer chez vous l'Hymen avec l'Amour,
Et tous deux de concert pour mieux charmer vôtre ame,
De leurs feux differens ne firent qu'une flâme.

Mercure vint auſſi ſe mettre ſur les rangs,
Il falloit appaiſer Bellone couroucée,
Ce Dieu vainqueur des differens
D'abord entre vos mains remit ſon caducée.

Enfin l'on ne peut être mieux
Que vous l'êtes avec Neptune:
Puiſque vous diſpoſez ſi bien de tous les Dieux
Dites en ma faveur un mot à la Fortune.

REMAR-

Digitized by Google

*REMARQUES sur diverſes explications que les PP. Mabillon & Ruinart ont données des Statuës du Grand Portail de l'Egliſe de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez.*

LEs Statuës de ce Portail ont paru ſi dignes de la curioſité du public, aux ſçavans PP. Mabillon & Ruinart, à cauſe de leur antiquité, qu'ils ont fait graver le Portail entier pour en orner la nouvelle édition des Oeuvres de Saint Gregoire de Tours, qui eſt de celui-ci, & les Annales de l'Ordre de S. Benoît, qui ſont de celui-là. Mais ils ne conviennent pourtant pas entierement dans la maniere de les expliquer, & on n'a pû non plus en liſant ce qu'ils en diſent ſe ſentir parfaitement d'accord, ni avec l'un, ni avec l'autre. Comme le R. P. Boüillart fait actuellement imprimer l'Hiſtoire de cette celebre Abbaye, qu'il enrichit des figures des anciens monumens qui y reſtent, il ne manquera pas d'y mettre celles de ce Portail; on a crû qu'il ſeroit bon que les remarques qu'on fit deſſors ſur les explications de ces deux celebres Benedictins, ſoutinſſent à leur



Digitized by Google

tour la critique des personnes habiles ; afin que l'Historien pût mieux prendre son parti sur les Statuës dont il s'agit, & c'est à quoi la Dissertation que M. de Faniere a faite il y a long-temps sur le même sujet, contribueroit encore, s'il vouloit bien la mettre au jour, car apparemment il y aura aussi quelque difference dans son explication.

On voit huit Statuës à ce Portail, quatre de chaque côté. A la gauche du spectateur sont un Evêque, un Roy, une Reine, & un Roy ; & à la droite sont deux Rois, une Reine, & un Roy : & toutes, excepté la premiere de la droite ont des cercles de gloire derriere la tête, qui marquent que ceux qu'elles representent étoient déja morts quand on les plaça.

Le P. Ruinart, qui le premier a expliqué ces Statuës, veut que celles de la gauche soient *S. Remy*, Archevêque de Rheims, & non pas S. Germain, Evêque de Paris, comme il le supposoit d'abord, le grand *Clovis*, sa femme, *Sainte Clotilde* & *Clodomir*, & que celles de la droite soient *Thierry I. Childebert I. Ultrogote* sa femme, & *Clotaire I.* Il reconnoît *Childebert*, qui bâtit l'Abbaye par le Livre qu'il tient à la main, Symbole ordinaire des Fondateurs d'Eglises ; *Ultrogote*, parce qu'elle est auprès de lui.

*Clovis*

Digitized by Google

*Clovis* par l'Aigle Romaine, qui étoit ci-devant au haut de son Sceptre, laquelle marquoit le Consulat que l'Empereur Anastase lui accorda selon Gregoire de Tours, *Sainte Clotilde* parce qu'elle lui est jointe, *S. Remy* parce qu'il est l'Evêque qui le baptisa, & que le Dragon qu'il a sous les pieds figure assez clairement l'idolâtrie des François, qu'il avoit détruite, *Clodomir* & *Clotaire* par les vestiges de leurs noms qu'on apperçoit encore sur les rouleaux qu'ils ont dans les mains; enfin *Thierry*, parce qu'il étoit aussi frere du Fondateur, dont on representoit-là selon lui toute la famille.

Le P. Mabillon approuve cette explication, excepté qu'il croit au contraire que l'Evêque est plutôt *S. Germain*, Evêque de Paris qui eut sa sepulture dans une Chapelle contiguë à cette Eglise, que non pas S. Remy, & que le Roy qui n'a point de cercle de gloire est *Chilperic I.* qui avoit renouvellé la même Eglise, & non pas *Thierry I.* Il trouve neanmoins le *Clodomir* & le *Clotaire* seulement vrai-semblables. Mais on feroit volontiers encore de plus grands changemens dans l'explication de ces Statuës. On est bien aussi d'accord avec le P. Ruinard à l'égard de celles de *Childebert* d'*Ultrogote* & de *Clotaire*, & avec le P.



Digitized by Google

Mabillon pour celle de *S. Germain*; mais on s'imagine voir dans les quatre autres *Pepin*, *Bertrade* sa femme, *Charlemagne* & *Carloman* ses fils. On admet celle de *Clotaire*, à cause que c'est lui qui acheva de bâtir l'Abbaye, à laquelle Childebert n'avoit pû mettre la derniere main, ce qui est prouvé par la vie de S. Droctovée qu'il y établit pour premier Abbé, & par l'Histoire interpolée d'Aimoin, liv. 2. c. 29. & 36. & liv. 3. c. 32. D'ailleurs les longs cheveux de cette figure qui sont mis en tresses montrent au moins que c'est un Roy de la premiere Race.

On ne doute aussi nullement de la Statuë de S. Germain; & comme il a la place du Patron de l'Eglise, c'est ce qui me détermine pour les autres Statuës. On raisonne sur celle là, comme le P. Mabillon a fait sur la Statuë d'un autre Saint, qui est au vieux Portail de l'Eglise de l'Abbaye de Nesle-la-Riposte, au Diocése de Troyes, qu'il a pareillement donné dans les Annales, tome 1. page 50. la figure de la Sainte Vierge, qui est presentement la Patrone, ne se trouvant point à ce Portail, mais celle de S. Pierre qui est la premiere à gauche du spectateur. Il en a inferé que cette Eglise devoit être sous l'invocation de cet Apôtre au

Digitized by Google

au temps que ce Frontiſpice fut fait. Or S. Vincent ayant été d'abord Patron de l'autre Egliſe, & ſa Statuë ne ſe voyant point au Portail, où celle de S. Germain tient au contraire la premiere place; on en a auſſi conclu que cet ouvrage n'aura été fait que depuis que ce dernier Saint eſt devenu Patron de l'Egliſe.

C'eſt-là ce qui arriva ſeulement l'an 754. auquel ſon corps y fut tranſporté de la Chapelle de S. Siphorien, où il avoit été inhumé. Pepin qui aſſiſta à cette ceremonie avec Charles ſon fils aîné, aida lui-même à le porter, & ce Monarque donna alors à cette Egliſe tout le Domaine de Palaiſeau avec ſes dépendances, & une franchiſe de tous peages, ce que Charles confirma en 779. Ce dernier fit de ſon côté des donations à la même Egliſe, & il eſt bien croyable que Carloman, ſon frere, y en fit pareillement, comme ils en firent auſſi l'un & l'autre à la grande Abbaye de S. Denis. Voyez l'Aimoin interpolé, liv. 4. c. 62. & liv. 5. c. 2. & la Diplomatique du P. Mabillon, pages 496. 497. & 645.

Cette Egliſe ayant donc eu un nouveau Patron au même temps que la France avoit eu des Rois d'une nouvelle Race, & ayant alors été comblée de biens par ces Princes, s'il y falloit faire un Portail,

quoi de plus naturel aux Moines du lieu que de vouloir éterniſer par cet édifice la memoire d'un ſi grand changement, en conſervant neanmoins toûjours celle de leurs premiers Fondateurs. Ainſi pourvû que l'ouvrage du Portail ne paroiſſe pas plus ancien que le huitiéme ſiecle, cette explication devra, ce ſemble, paſſer pour la plus plauſible.

En effet on ne voit que commoditez à l'embraſſer, & que difficultez à l'abandonner, ſeroit-il vrai-ſemblable qu'on eut mis par ornement à la porte d'une Egliſe les Statuës du pere, de la mere & des freres du Fondateur qui ſeroient morts avant la Fondation, & à quelle autre porte d'Egliſe a-t'on repreſenté ainſi des Genealogies ? On voit bien au Frontiſpice de l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris preſque tous nos Rois Chrétiens juſqu'à Philippe Auguſte qui contribua beaucoup à ce grand édifice. Mais auſſi étoient-ils bienfaicteurs de cette Egliſe par rapport aux richeſſes qu'elle poſſedoit, le Chriſtianiſme étant établi dans cette Ville avant qu'elle fut ſous la domination Françoiſe.

Il auroit même en particulier été choquant de rencontrer au Portail de Saint Germain la figure de Clodomir, dont Childebert avoit fait égorger les deux fils

Digitized by Google

fils aînez, & comme celle qu'on dit le repreſenter regarde l'autre en face, il paroîtroit ſans ceſſe lui reprocher ſon crime.

Il convenoit du moins autant à Pepin élû & Sacré Patrice des Romains, ſans aucune dépendance, d'avoir un Sceptre avec l'Aigle Romaine qu'a Clovis, quelle fut la dignité dont l'Empereur Anaſtaſe honora ce dernier Prince, ſur laquelle les ſçavans ſont toûjours fort incertains; Gregoire de Tours, le ſeul qui en parle, ſemble ne l'avoir pas bien connu lui-même, tant il l'exprime en termes peu propres, & il dit ſeulement que cet Empereur envoya au Monarque François des *Lettres de Conſulat*, & que depuis il fut *appellé comme Conſul & Auguſte*, ce qui n'eſt pas intelligible, Clovis n'ayant point été Conſul, ainſi qu'il eſt clair par les Faſtes Conſulaires, ni Auguſte non plus, puiſque les Peres du premier Concile d'Orleans ne lui en donnerent pas le titre dans la Lettre qu'ils lui écrivirent l'année même de ſa mort.

Le P. Mabillon prouve par les portes des Egliſes de S. Bigne de Dijon, de Saint Pierre de Nevers, de S. Porcien en Auvergne, & de Nôtre-Dame de Neſle-la-Ripoſte, où ſont auſſi des Statuës de Sainte Clotilde, que la coutume étoit de la repreſenter avec un pied d'Oye, « ſoit « dit-il,



Digitized by Google

„ dit-il, au tome 1. page 50. de ſes Ana-
„ nales que le fait fut veritable, ou plu-
„ tôt, puiſqu'aucun Auteur n'en a par-
„ lé, que ce ne fut qu'un Symbole de la
„ prudence de cette Princeſſe, ( l'Oye
„ figurant cette vertu chez les anciens )
qui eſt-ce qui lui plaît le plus. Il ajoûte que les peuples du pays de Toulouſe racontent encore de grandes merveilles d'une certaine Reine *Pedauque* ou *Pied d'Oye* qui pourroit bien n'être pas differente de celle-là, & il avouë qu'il ne ſçait pas pourquoi la Statuë de la porte de S. Germain n'a pas auſſi un pareil pied. Mais la raiſon en eſt évidente dans l'explication qu'on propoſe ici, c'eſt qu'elle n'eſt pas la figure de cette Reine, & qu'elle eſt celle de la Reine Bertrade; ou bien il faudra dire qu'elle eſt plus ancienne que la Fable qui attribue ce Pied d'Oye à Sainte Clotilde, ce qui feroit auſſi ſuppoſer que les portes de ces autres Egliſes ſeroient bien plus recentes que celle de S. Germain, & dont on laiſſe le jugement à ceux qui les auront vûës.

On croit, comme le P. Mabillon, que le Roy qui n'a point de cercle de gloire, n'eſt ſans ce Symbole, qúe parce qu'il vivoit encore lors de la conſtruction du Portail, ne convenant qu'à ceux qu'on croit déja dans la Beatitude, & par la même

Digitized by Google

même raison il est vis-à-vis du Patron de l'Eglise, qui est la place la plus honorable, les Princes vivans étant toûjours ceux qu'on cherche davantage à honorer. On suppose que c'est Charlemagne ; mais il n'est pourtant pas celui qu'on a voulu plus distinguer ; c'est de ce côté-là Childebert comme Fondateur, & de l'autre côté Pepin comme Amplificateur ou Restaurateur, puisqu'ils sont les seuls qui ayent des sceptres, & dont on ait mis aussi les femmes.

Or comment détruire cette explication ? dira-t'on que la Tour, où est la porte en question, paroît plus ancienne que ce dernier Monarque ? mais premierement cette porte étant d'une pierre differente de la Tour pourroit avoir été renouvellé, & en second lieu à quelle marque un bâtiment aussi grossier que cette Tour, & exposé à toutes les injures de l'air, seroit-il plutôt jugé de onze cens ans que de neuf cens ans ? que si on s'arrête aux Statuës, elles sont assurement bien plus dignes du huitiéme siecle que du sixiéme, tant elles sont d'un pitoyable goût, & même on douteroit fort qu'on pût trouver des Couronnes du sixiéme siecle semblables à celles qu'elles portent, * & encore moins une Mitre

* On citera peut-être la Couronne de la

faite comme celle de la Statuë de S. Germain. Auſſi le P. Mabillon lui-même ſe contente-t'il dans la ſeconde édition de ſa Diplomatique, qui eſt poſterieure à ſes Annales, de dire page 137. que les connoiſſeurs croyent ces Statuës au moins auſſi anciennes que Pepin, ce qui montre bien qu'il ne ſe tenoit pas encore trop aſſuré de la plus grande antiquité qu'il leur avoit donnée dans cet autre ouvrage.

De plus ces Statuës n'ont point été faites du vivant, ni du Fondateur mort en 558. ni de ſon frere decedé en 561. lequel fit dédier l'Egliſe, ni de S. Germain qui ne mourut qu'en 576. puiſqu'ils ſont tous trois repreſentez, comme étant déja dans la gloire. On a auſſi remarqué ci-deſſus, qu'il n'eſt pas naturel de ſuppoſer que les deux autres Rois, qui ſont repreſentez de la même maniere, fuſſent le pere & le ſecond des freres du Fondateur, l'un & l'autre étant morts avant la fondation, & qu'ils doivent avoir été poſterieurs au même Fondateur, & anterieurs à celui qui vivoit encore lorſ-

Reine Fredegonde qu'on voit ſur ſon tombeau, qui eſt auſſi à S. Germain des Prez; mais il n'eſt pas non plus trop certain que ce tombeau ſoit celui de cette Princeſſe, & il faudroit indiquer des monumens qui fuſſent indubitablement de ce temps-là.



que

Digitized by Google

que la porte fut bâtie. Ainſi ce dernier Roy ne ſera pas non plus, comme le P. Mabillon le conjecture, Chilperic I. qui fut tué dès 584. & d'ailleurs cette idée n'eſt venuë à ce ſçavant homme qu'en prenant mal la penſée de Bertincran, Evêque du Mans, ce qui eſt encore aiſé de faire voir.

Il s'agit du teſtament de ce pieux Evêque, qui donnoit une terre à l'Egliſe de S. Vincent, pour tout le temps que le corps de S. Germain y repoſeroit, & il vouloit que le revenu de cette terre fut toûjours appliqué à l'Egliſe, où ce Saint Corps ſeroit actuellement, (ſoit qu'il fut transferé dans la nouvelle Egliſe que Chilperic avoit fait bâtir, ou qu'on le mit dans un autre,) afin que le Saint ne ceſsât point d'interceder pour lui. Voici ſes termes: *Si ſuperſiſtit S. Germanus in Baſilica Domini Vincentii, ubi ſanctum ejus corpuſculum requieſcit, dono inibi in honorem ſepulturæ ſuæ villam* Bobanæ.... *ut ſi ſemper* (*lege* at ſi Sanctum) *corpus ejus in Baſilica nova, quam inclitus Chilpericus quondam Rex conſtruxit* (requieſcat) *ſi convenerit ut inibi transferatur, villa ipſa ubi ſemper ejus corpus fuerit, ſemper ibi deſerviat, & ipſe Sanctus Pontifex pro meis facinoribus deprecari dignetur*, ex Analect. Mabill. t. 1. p. 169.

Le

Le docte Benedictin infere de ce discours, que Chilperic avoit donc déja renouvellé l'Egliſe de S. Vincent, que ſon oncle Childebert avoit conſtruite, & que ſon pere avoit fait dedier ; mais il devoit en conclure tout le contraire, puiſque le teſtateur parloit de l'Egliſe de Childebert comme ſubſiſtant toûjours, outre qu'elle venoit d'être achevée quand Chilperic commença la ſienne, & qu'il n'eſt ſeulement pas probable qu'il l'eut voulu détruire pour mettre celle-là en la place. Les anciens aimoient à multiplier les lieux de prieres, de ſorte que l'on voyoit quelquefois dans un Monaſtere des trois & quatre Egliſes, & il y en a même encore trois dans celui de S. Germain, compriſe celle de S. Siphorien, où ce Saint fut enterré, laquelle joint la grande Egliſe de S. Vincent, ce qui fait que Bertincran la confond avec elle.

Comme Chilperic avoit tant de veneration pour le même Saint, qu'il compoſa en vers ſon épitaphe, qu'on trouve dans le continuateur d'Aimoin. Il eſt aiſé de concevoir qu'il auroit auſſi bâti une Egliſe plus belle que celle où le Saint eut ſa ſepulture, afin d'y tranſporter ſes oſſemens, & que la mort funeſte de ce Prince, qui ne lui ſurvêcut que huit ans, l'auroit empêché de faire cette tranſlation,

Digitized by Google

tion, ce qui donna sujet à l'Evêque du Mans de douter si elle se feroit.

On insisteroit peut-être encore sur ce qu'aucun des Rois du Portail de S. Germain n'a les cheveux coupez de près à la maniere des Rois de la seconde Race, ce qui devroit les faire croire tous de la premiere Race, aux Princes de laquelle il étoit particulier de nourrir une longue chevelure. Mais il n'y a proprement que Clotaire qui ait les cheveux longs; car pour les autres il y a bien des Religieux qui ne les portent pas plus courts, & l'on voit dans la Diplomatique, page 387. un sceau de Carloman, où ce Prince les a du moins aussi longs que la Statuë qu'on croit qui le represente. On avouë même qu'on ne sçait pas si les Rois de la premiere Race conservoient toûjours si précieusement leur chevelure, puisqu'ils l'ont tous fort courte dans les monnoyes que M. le Blanc a fait graver d'eux, & peut être n'y avoient-ils beaucoup d'attache que pendant qu'elle leur faisoit honneur, ce qui est rare dans le declin de l'âge. Mais si l'on veut que leurs cheveux ne paroissent courts dans ces monnoyes que par la faute des Graveurs, alors peu corrects dans ces sortes de choses, les Sculpteurs du même temps étoient-ils plus exacts? c'est pourquoi on compte encore pour

Digitized by Google

pour rien que ce Roy, qu'on ſuppoſe être Carloman qui n'avoit que vingt-huit ans quand il mourut, ait pourtant l'air aſſez vieux, car ces Sculpteurs ne s'appliquoient gueres non plus à faire reſſembler, & auſſi ce défaut n'a-t'il pas empêché les PP. Mabillon & Ruinart d'expliquer la même Statuë d'un autre Prince d'un pareil âge, ſçavoir de Clodomir mort à vingt-neuf ans.

Telles ſont donc les raiſons ſur leſquelles on a la témerité de rapprocher de deux ſiecles contre le ſentiment de ces deux ſçavans hommes, les Statuës du Grand Portail de l'Egliſe de S. Germain des Prez, & peut-être donneront-elles lieu aux habiles antiquaires de trouver quelqu'autre explication encore plus ſure, de laquelle ils voudront bien auſſi faire part au public.



Digitized by Google

## SONNET

*Sur les bouts-rimez proposez.*

REmplir ces bouts rimez, commencer par Proverbe,
Ah Dieu! quel Opera! je tombe en pam Oiſon,
Quand on me promettroit des écus à Foiſon,
J'aimerois mieux encor ne manger que de l'Herbe.

En vain à mon ſecours j'appellerois Malherbe,
Mais entre nous & lui trop forte eſt la Cloiſon,
Je choiſirois plutôt la gêne, ou le Poiſon,
Que de m'aſſujettir à rimer par Adverbe.

Enfin qu'on me réduiſe au fond d'un cul de Sac,
Aſſis ſur une ſelle à vendre du ta Pac,
Que je ſois obligé de traîner la Charruë.

En un mot, de ramper comme un chetif Grillon,
Je ne veux point riſquer à montrer ma Lévûë,
Quand je devrois ſubir le ſort du Papillon.

CIN-

## *CINQUIE'ME Lettre de M. sur la Traduction Françoise de Denys d'Halicarnasse.*

IL paroît, Monsieur, une réponse à mes deux Lettres des mois de Janvier & Fevrier. Quelques palpables que soient les fautes que j'ai reprises dans la Traduction Françoise du P. le Jay, on en défend la plus grande partie, & ce qui doit vous surprendre, c'est que vous êtes vous-même l'Apologiste, ou plutôt l'Apologiste parle en vôtre nom. Il a supposé sans doute que vous êtiez un ami en l'air; quoique ma premiere Lettre marque assez que vous êtes réel; & la seconde, que vous m'avez témoigné être content de mon essai de critique. Quoiqu'il en soit, cet Apologiste met à part 16. ou 18. des fautes du Traducteur, & en *enrichit l'errata*: c'est déja quelque chose. Il ne convient pas neanmoins que j'aye eu raison de les relever ou de les mettre sur le compte du Traducteur. *Parmi les endroits de la Traduction que vous reprenez*, dit-il, *j'en cherche un que je puisse vous abandonner, non-seulement pour honorer vôtre critique d'une victoire, & payer son*

Zele

*zele par ce prix ; mais pour l'honneur même de cette réfutation, dont l'avantage paroît trop facile, si elle ne succombe nulle part.* N'eſt-il pas plaiſant qu'il cherche un endroit qu'il puiſſe m'abandonner, tandis qu'il en met 15. ou 18. à l'*errata* ? Quant aux autres endroits qui ſont au nombre de plus de 20. il fait effort pour les juſtifier. Il entaſſe paſſage ſur paſſage, il fait même ſur un ſeul endroit une Diſſertation de plus de 22. pages, & parle toûjours d'une maniere ſi envelopée & ſi obſcure, que quand même on a ſes objections devant les yeux, à peine peut-on comprendre ſa réponſe : on y cherche quelque choſe de ſolide, & on n'y trouve rien. Il y a certainement beau champ pour le refuter : je croi neanmoins qu'il n'eſt pas à propos d'interrompre mes Lettres, & qu'il vaut mieux continuer à propoſer de nouvelles difficultez ſur la Traduction, afin qu'il ne puiſſe pas s'applaudir d'avoir fait diverſion. Mais en attendant que je refute ſes réponſes, il eſt bon de vous en preſenter un échantillon, par lequel vous pourrez juger de ſa bonne-foi. Dans ma deuxiéme Lettre, pag. 228. du Mercure de Fevrier je raporte un endroit du Traducteur, où il dit que Remus & Romulus *furent envoyez à Gabies, petite Ville DU MONT PALATIN* ; j'ajoûte

j'ajoûte que dans le Grec on lit, *Gabies, Ville qui n'eſt pas fort éloignée du Mont Palatin*, mais *qu'il a plû au Traducteur de la placer ſur cette montagne, ou près de cette montagne*, quand il en fait une Ville du Mont Palatin, *quoiqu'elle fut à moitié chemin de Rome*, ou ce qui eſt la même choſe, du Mont Palatin *à preneſte, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, l. 4. page 323. ligne 20. de la traduction du Pere le Jay*, c'eſt-à-dire à 100. ſtades ou 12500. pas, qui font environ cinq lieuës communes de France. Voici ce que répond l'Apologiſte, pag. 88. *vous trouvez, Monſieur, de la diſtance entre Gabies, PRE'S du Mont Palatin, & Gabies qui n'eſt PAS LOIN du Mont Palatin, ἐ μακρὰν ; il me ſemble que ſi cette derniere Traduction, qui eſt la vôtre, eſt PRE'S du but, l'autre que vous rejettez n'en eſt PAS LOIN.* C'eſt là toute ſa réponſe, je n'y ajoûte rien, je n'en ôte rien, pas un point, pas une ſeule virgule. Vous voyez qu'il ſuppoſe dans cette réponſe que la Traduction du Pere le Jay porte *Gabies, Ville PRE'S du Mont Palatin* ; or le mot *près* n'eſt point en cet endroit dans ladite Traduction, où on lit *Gabies, petite Ville du Mont Palatin*, tome 1. pag. 90. ligne 33. Renvoyons donc à l'Apologiſte les deux complimens qu'il m'adreſſe ;

Digitized by Google

dresse, pag. 8. & pag. 107. *Monsieur, est-ce là une maniere du bel usage parmi les honnêtes gens du monde Litteraire ? je ne m'arrête point à qualifier cette sorte de conduite. A Dieu ne plaise que le reproche de duplicité, ou de mauvaise foy échape une seule fois à ma plume.* Quand j'aurai fini mes objections, & que je refuterai la réponse, il me sera facile de me laver du reproche de duplicité ; mais c'est trop m'arrêter sur cette matiere : continuons à proposer nos difficultez. L'Apologiste termine sa réponse, pag. 113. en me demandant *la justice de croire, qu'en cas de réponse il sera toûjours prêt de plus en plus à me bien servir.* Voilà une nouvelle matiere que je lui fournis : qu'il ait la bonté d'y répondre, mais d'une maniere claire & moins confuse ; car j'ai bien de la peine à entendre ce qu'il veut dire, & je ne suis pas le seul. Il le fera sans doute s'il trouve de bonnes réponses aux objections, s'il n'en trouve pas, il continuera sur le même ton, & combattra dans les tenebres, afin qu'on ait plus de peine à découvrir le foible de ses armes.

Denys d'Halicarnasse, livre 6. parle fort au long de la creation des Tribuns du peuple sur le Mont Sacré ; il ajoûte que *le peuple* étant de retour à Rome *souhaita que les Patrices confirmassent par leurs*

Digitized by Google

*leurs ſuffrages les Magiſtrats, (* c'eſt-à-dire les Tribuns ) *qu'on lui avoit accordez ; ſurquoi*, continue le Traducteur, page 92. ligne 18. *ayant eu toute la ſatisfaction qu'il demandoit, il OBTINT encore du Senat qu'on créeroit toutes les années deux perſonnes de LEUR Corps pour aider les Tribuns dans les fonctions de leur charge, pour examiner les affaires qui ſeroient de leur reſſort, pour avoir ſoin des temples & des lieux publics, & pour veiller à la commodité des vivres. Le Senat permit OUTRE CELA l'établiſſement de quelques autres Officiers qu'on appelloit les Subſtituts & les Juges ſubordonnez aux Tribuns du peuple dans les affaires qui étoient du reſſort du Tribunat.* Dans ce court recit il n'y a que trois fautes, qui peuvent ſe réduire à deux. La premiere & la moindre eſt dans ces termes *LEUR Corps*: il s'agit ici de la creation de deux Subſtituts des Tribuns qui furent élus d'entre le peuple ; c'eſt le peuple qui demande au Senat la permiſſion de créer ces nouveaux Officiers, & de les prendre du corps des Plebeiens ; *LEUR Corps* ſe raporte donc au peuple : il eſt bon d'en avertir de peur qu'on ne raporte ceci aux Patrices ou aux Magiſtrats du peuple, dont il eſt parlé dans la phraſe precedente. La ſeconde faute eſt dans ces

Digitized by Google

ces paroles *il OBTINT encore du Senat qu'on créeroit deux personnes pour aider les Tribuns &c.* Il falloit traduire selon le Grec, le Latin de Portus, & celui de Gelenius, page 396. de l'édition d'Angleterre, & page 411. de l'édition de Sylburge, *il demanda encore au Senat la permission de créer deux personnes pour aider les Tribuns &c.* & non pas *il obtint encore du Senat qu'on créeroit &c.* Car dans cette phrase le peuple demande la permission, & ce n'est que dans la phrase suivante qu'il l'obtient. La troisiéme est dans ces termes. *Le Senat permit outre cela l'établissement des Substituts des Tribuns*, c'est à-dire des Ediles. *OUTRE CELA* n'est ni dans le Grec, ni dans le Latin: le Traducteur l'a ajoûté, & par cette addition il perd ici le glorieux caractere de *fidelle interprete*; il ne *tient* plus *du genie* de Denys d'Halicarnasse, il cesse d'*en exprimer les mœurs*. Voici le passage entier de Denys d'Halicarnasse, traduit plus exactement sur le Grec. *Le peuple souhaita que les Patrices confirmassent par leurs suffrages les Magistrats qu'on lui avoit accordez; surquoi ayant eu toute la satisfaction qu'il souhaitoit, il demanda encore au Senat, (* & non pas *il obtint encore du Senat) qu'il lui permit de créer tous les ans deux personnes d'entre les Plebeiens*

*Plebeiens pour aider les Tribuns dans les fonctions de leur Charge, pour examiner les affaires qui seroient de leur ressort, pour avoir soin des Temples & des lieux publics, & pour veiller à la commodité des vivres. Le Senat lui ayant accordé cette permission, il créa des Officiers qu'on appelloit les Substituts & les Juges subordonnez aux Tribuns du peuple dans les affaires qui étoient du ressort du Tribunat.* La traduction du Pere le Jay embaraſſe par la ſimple lecture du François, ſans même qu'il ſoit beſoin de la comparer avec le Grec. On y voit d'abord *la permiſſion accordée* au peuple de créer tous les ans deux perſonnes pour aider les Tribuns : on y trouve *outre cela une autre permiſſion d'établir des Officiers* pour ſervir de Subſtituts aux Tribuns. On ſçait neanmoins que les Tribuns n'avoient pour Subſtituts que les deux Ediles, dont il eſt parlé dans la premiere phraſe. Qui ſont donc les Officiers que le peuple établit *outre cela ?* Voilà l'embarras où le Traducteur jette ſes Lecteurs. Mais ne faiſons point les critiques chagrins, puiſque le Pere le Jay a bien pû bâtir trois Villes ſous le nom de *Tyrrhenie*, de *Moloſſie*, de *Veliternes* ; tranſporter Gabies de ſon ancienne ſituation pour en faire une *Ville du Mont Palatin* ; mettre *la Medi-*

Digitized by Google

*Mediterranée* dans la Theſſalie, & *la ſource* du Teveron dans la Ville de Tibur ou Tivoli ; nous donner des voyageurs qui *mettent à la voile* pour marcher à pié par le milieu des terres ; metamorphoſer *les Boucliers* des Saliens en autant de *Palmes* ; pourquoi ne lui accorderons-nous pas *outre cela* le pouvoir de créer de nouveaux Officiers, & de donner aux Tribuns des Subſtituts qu'ils n'eurent jamais ? Xerxés en effet ne marqua-t'il pas ſa puiſſance & ſa Souveraineté d'une maniere plus éclatante, lorſqu'il fit percer le Mont Athos pour en faire *une Mediterranée*, que quand il créoit des Magiſtrats dans les Villes de ſa domination ? N'envions donc point au Traducteur *les Palmes* qu'il a meritées, felicitons plutôt Denis d'Halicarnaſſe d'avoir *trouvé un ſi fidelle interprete*, & ne ſoyons pas ſurpris *qu'il l'ait ſi long-temps attendu.*

Vous venez de voir, Monſieur, un de ces endroits où l'imagination du Traducteur a produit d'elle-même, & ſans aucun ſecours ; mais il n'eſt ſorti qu'une Pallas du cerveau de Jupiter. Cherchons quelque production où le Latin de Portus ait eu part : revenons au premier tome, nous y trouverons une nouvelle étymologie, ou ſi vous voulez une ancienne ſignification du mot *Ovation.* C'eſt au



Digitized by Google

livre 5. pag. 401. ligne 30. *Il y eut un Arrest du Senat*, dit la Traduction Françoise, *qui décerna le triomphe aux deux Consuls. Menenius eut les honneurs du grand triomphe, & fut porté sur un char assis dans la Chaise Royale. Postumius ne fut honoré que du petit, que les Romains nomment Ovation, d'un mot Grec qu'ils ont corrompu pour en faire un autre, dont le sens est inconnu parmi nous. Pour moi je crois sur les conjectures que je puis faire, & sur ce que j'ai lû dans plusieurs H. storiens Romains, que le mot d'OVATION n'a signifié d'abord qu'EVENEMENT.* Les termes Grecs signifient page 300. ligne 39. &c. *Postumius ne fut honoré que du petit triomphe qu'ils appellent évastès, nom originairement Grec, que les Romains ont changé en un autre plus obscur. Car d'abord evastès s'appelloit ainsi de CE QUI SE PRATIQUOIT*, ou *de CE QUI ARIVOIT* dans ces sortes de ceremonies ; c'est-à-dire, je croi, *des acclamations* dans lesquelles ont repetoit souvent ἰὼ, ἰοὺ ou ἰοὰν, d'où l'on forma *Evare* & *Evastès*. Mais on lit dans le Latin de Portus : *nam primum sic ovatio dicta est ab eventu.* C'est donc par ce secours que le Traducteur a donné à *ovation* la signification d'*évenement* : le monde Litteraire lui est redevable de cette découverte.

Digitized by Google

L'an de Rome selon Caton 291. *Toutes les forces Romaines*, dit le Traducteur tom. 2. liv. 9. nº LXIX. pag. 374. ligne 25. *furent divisées en trois Corps. On en laissa un pour la défense de la Ville sous la conduite de L. FABIUS, homme Consulaire.* Le Grec porte *QUINTUS FURIUS*, edit. angl. p. 596. ligne 30. & edit. de Sylb. pag. 625. ligne 10. Il est certain qu'il faut lire avec Sylburge, *Fabius* au lieu de *Furius*, & le Pere le Jay a bien fait de suivre cette correction, puisque Tite-Live parlant de la même année dit l. 3. c. 8. *Quintus Fabius præerat urbi.* Mais pourquoi a-t'il changé *Quintus* en *Lucius* contre l'autorité de Tite Live, contre celle des mss. & des éditions de Sylburge & d'Angleterre, lui qui dans sa Preface fait profession de suivre cette derniere ? Le voici : on lit dans le Latin de Portus, *pars una ad urbis præsidium est relicta, cui præerat L. FABIUS vir Consularis.* N'est-il pas fort naturel qu'un Traducteur qui s'en rapporte au Latin, mette de même dans son François, & pourquoi voulez-vous qu'en cet endroit plutôt qu'en d'autres il ait dû consulter le Grec, où il auroit lû Κόϊντος ? Au reste ce n'est point ici une de ces fautes dont on doit *enrichir l'errata*, e T raducteur se soutient. Lisez sa table



Digitized by Google

des matieres, dans la lettre F. vous trouverez l'article qui a raport à cet endroit de sa traduction, en ces termes : *Fabius (Lucius) Consulaire, Commis à la garde de la Ville l. 9. nº LXIX. pag.* 374. Après cela douterez-vous que s'il y avoit eu un grand nombre de fautes d'impression dans le Latin de l'édition d'Angleterre, le Pere le Jay, fidelle copiste du Latin de Portus, ne nous eut donné plus d'une fois *des Palmes* pour *des Boucliers*, *des Laurentins* pour *des Laviniens*, & mille autres belles choses de cette espece ? Je suis, Monsieur, &c.

## FABLE.

JEune, jolie, & toute des mieux faite,
Une Linotte avoit fait choix
D'un seul Pinçon cheri qui vivoit sous ses loix,
Mais bien-tôt se prêtant à la tendre fleurette,
Elle eut nombre d'amans & fut une coquette,
Il n'étoit point d'oiseau, mâle s'entend, au bois,
Dont son cœur affamé ne tentât la conquête,
Et n'y revint à bien plus d'une fois.
Elle sçavoit déja jouer de la prunelle,

Sur

Digitized by Google

Sur le buiſſon fleuri gaſoüilloit tendrement,
Plus qu'il ne faut elle n'étoit cruelle,
Moyen pourtant douteux de fixer un amant,
Quand une fois deſir de plaire
S'eſt mis dans un jeune cerveau,
A ceux qu'on croit avoir joindre agrément nouveau
Eſt la plus ſerieuſe affaire.
Pour donner dans les yeux des oiſeaux d'alentour,
Croyant que ſes couleurs n'étoient point aſſez belles,
Le carmin, le pinceau ſur ſa tête, & ſes aîles
Pour en ſubſtituer paſſerent tour à tour,
Sous l'éclat emprunté de ce nouveau plumage,
La Linotte plus fiere enfin ſe met aux champs,
Ne doutant point que de tout ce bocage
L'amour ne lui ſoumit les legers habitans.
Mais quelle fut ſon aventure,
De cet outrage fait à la ſimple nature.
Les oiſeaux furent ſi fâchez
Que feignant de la méconnoître,
Tous juſques aux moineaux vinrent à diſparoître,
Sans qu'ils ſe fuſſent d'elle un moment approchez.

Par Mr D *** de M ***



Digitized by Google

*La piece qui suit nous a paru d'un caractere si singulier, & exceller si fort en un certain genre, que nous avons crû devoir en réjoüir nos Lecteurs, en la faisant imprimer dans une entiere conformité avec son original.*

MOnsieur, ayant vû dans vôtre Mercure du mois de Fevrier dernier les bouts qui avoient été proposez dans une Ville de Province, pour être ajustez & remplis de matiere arbitraire, j'ai trouvé cette invention assez jolie, mais j'aurois voulu une chose, j'aurois voulu que ceux qui ont rempli lesdits bouts eussent mis au commencement des vers les mots qu'ils ont mis à la fin, c'étoit sans doute l'intention de ceux qui ont proposé la chose, & de fait nous en usons de même nous autres Maîtres d'Ecole en montrant à écrire à la jeunesse, nous mettons au commencement de chaque ligne les premiers mots d'icelle, à celle fin que l'Ecolier n'ait plus qu'à suivre; je m'imagine bien ce qui a fait prendre le change à ceux qui ont travaillé ausdits vers, c'est qu'ils ont trouvez la chose plus difficile, en l'executant comme je viens de dire, & comme par aventure

Digitized by Google

ture les mots proposez rimoient ensemble, ils ont crû que c'étoit autant de besogne d'épargnée, & ils ne se sont pas mis en peine de chercher d'autres queuës, mais en rempliſſant leurs vers ils n'ont pas rempli l'intention du Fondateur; c'eſt ce qui m'a fait entreprendre le deſſein de m'évertuer ſur le même ſujet, & je n'ai été que trois jours à conſommer l'ouvrage que j'ai auſſi-tôt communiqué au Seigneur de cette Paroiſſe, qui n'a pû s'empêcher de l'admirer, c'eſt lui qui me conſeille de le faire mettre dans vôtre livre, à celle fin que tout le monde puiſſe le voir, j'ai pris pour ſujet les ſuperbes, dont le monde regorge, & je croi que je leur rive aſſez bien leur clou: pour la morale M. nôtre Curé qui en ſçait autant qu'un autre m'a dit qu'il n'y en avoit pas de meilleure dans aucun Cloître des Capucins de Flandre, & pour les vers je puis vous aſſurer qu'ils ſont d'une bonne longueur, les ayant meſurez pluſieurs fois avec ceux de Noſtradamus, dont j'en ſçai beaucoup par cœur; au reſte je ne prétends pas que les deux pieces qui ſont dans vôtre Mercure ſoient méchantes, abſolument parlant, chacun fait comme il peut, & que Dieu le beniſſe, ainſi ſoit-il. Quand nous ſerons en relation enſemble je vous envoyeray quel-

ques productions fort divertiſſantes & utiles au public, & entre autres l'Hiſtoire de l'Alphabet. Je ſuis avec un très-profond, un très-parfait, un très-ſincere, & un très-veritable reſpect. Monſieur, vôtre très-humble ſerviteur, Jacques Dumont, Clerc, Sacriſtain de la Paroiſſe d'Aplincourt, & Maître d'Ecole audit lieu depuis 23. ans 5. mois 9. jours.

*A Aplincourt, près Bapaumes, ce* 12. *Mars* 1723.

## SONNET.

C*Abale* d'Orgüeilleux qui croyez qu'on vous doit,
*Tribut* de reverence, & dont la bile amere
*Exhale* ſon venin ſur ce qui vous déplaît,
*Salut*, il faut que je vous raconte une hiſtoire:
*Dedale* eut un enfant, lequel ſans avoir ſoif
*But* trop d'un coup voulant voler juſqu'au tonnerre,
*Intervale* affreux qu'arpenter on ne ſçauroit,
*Belzebut* fit tant que ſes aîles lui manquerent:
*Paradoxe* inſtructif qui fait voir qu'il eſt un
*Equinoxe* certain que doit chercher chacun
*Numero* du milieu ſans vouloir paſſer outre:

*Sape*

Digitized by Google

*Supe* du monde entier les fermes fondemens,
*Pape* deviens, où monte au poste d'Intendant;
*Zero* après ta mort tu ne seras que poudre.

## *EXTRAIT d'une Lettre écrite de Venise le 20. Fevrier dernier.*

JE me fais, Monsieur, un plaisir de vous apprendre que j'ai acheté à moitié avec un de mes amis un Diamant de 25. grains, mal poli, de la forme des Diamans de fond qui n'est nullement beau, ayant plusieurs pailles, & d'une eau fort grossiere. C'est pourtant une merveille que ce Diamant; car on y voit la tête de Neron gravée d'un dessein merveilleux, & d'un contour excellent, la tête est couronnée de rayons. Tous les connoisseurs assurent que cet ouvrage est incontestablement antique, & qu'il a été fait du temps de Neron, ajoûtant qu'il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit le même cachet que cet Empereur portoit à son doigt suivant la coutume des Empereurs Romains, & ce qui sert à le confirmer, c'est que les plus sçavans Antiquaires que j'ai consultez, conviennent que cette gravure ressemble parfaite-



Digitized by Google

ment aux têtes de Neron que nous voyons sur les Medailles frapées, lorsque ce Prince étoit dans le dixiéme lustre de son âge. Ils assurent de plus qu'en fait d'Antique, c'est la plus belle chose qu'ils ayent vûë. Ce qu'il y a de veritablement merveilleux, c'est que l'on n'a jamais oüi dire qu'on ait gravé sur les Diamans, ce qu'on a toûjours estimé impossible à cause de leur dureté. On sçait d'ailleurs que le Diamant imparfait est encore plus dur que les autres, de sorte qu'il semble que l'ouvrier pour rendre son ouvrage plus estimé, ait affecté de choisir un Diamant imparfait par préference, ne cherchant que la plus grande dureté pour mieux faire paroître son habileté. On sçait que les Arts fleurissoient du temps de Neron, ce Prince aura peut être voulu avoir un ouvrage qui parut d'une execution presque impossible, & certainement il n'y a gueres qu'un grand Monarque qui ait pû commander, & faire executer celui dont il s'agit ici. Les Diamantaires sçavent qu'il n'y a que les pointes du Diamant même qui puissent travailler & agir sur le Diamant; il ne suffisoit donc pas à un habile ouvrier de tenter ce que son idée lui suggeroit, il falloit de grandes sommes pour tenter & pour executer. Comme ce bijou unique

Digitized by Google dans

dans son espece, est digne du cabinet de quelque grand Prince, je m'en déferai quand j'en trouverai l'occasion, c'est pour celà en partie que je vous en écris, & que j'en ai déja écrit en plusieurs endroits. Je ne croi pas exagerer en estimant cette rareté douze mille sequins, lesquels sur le pied de la valeur presente de nôtre Monnoye, valent aujourd'hui environ cent quatre-vingt mille livres, Monnoye de France. Je suis, Monsieur, &c. signé, *André Cornaro.*

## LA * BELLE HOLLANDOISE.

Cantate.

*Par M. de la Grange.*

CHez un peuple rival des Rois,
A qui le desir d'être libre
A couté d'aussi longs exploits,
Qu'aux premiers habitans des rivages du Tibre;
Iris, la jeune Iris surpasse les attraits
De la Déesse de Cithere,
Celle pour qui l'amour se blessa de ses traits,
Etoit moins digne de lui plaire.

* *C'est Madame de Cruymingen.*



Digitized by Google

L'on conteroit plutôt les habitans des airs ;
Les nocturnes flambeaux de la voute azurée,
Et les épis dorez dont Cerés eſt parée,
Que le nombre des cœurs qu'Iris tient dans ſes fers.

L'empire de Flore
Cede à ſes appas,
L'on voit plus éclore
De fleurs ſous ſes pas ;
La ſaiſon nouvelle
A moins de beaux jours,
Qu'on ne voit d'Amours
Voler autour d'elle.
Pour ſoumettre Iris à leurs loix,
Et rendre ſon cœur moins ſevere,
Baccus & l'enfant de Cithere,
Se ſont unis plus d'une fois ;
Mais dans ce combat agreable
Ils ſont tous deux humiliez,
Bacchus amant tombe à ſes pieds,
Et l'Amour ivre ſous la table.
Beautez que l'art pare
De tous les appas,

Que

Digitized by Google

Que le Ciel avare
Ne vous donna pas ;
Par des lys ſinceres,
Vos lys témeraires
Vont être flétris,
Vos couleurs trop vives
Aux roſes naïves
Vont ceder le prix ;
L'Amour ſur vos rives
Va conduire Iris.

Bien-tôt la renommée à la troupe rivale
Porte cette atteinte fatale.
Quelle horreur ſes ſaiſit ! quelle ſombre douleur !
D'un éclat emprunté dérange l'artifice,
Et pour commencer leur ſuplice,
Sur leur front démaſqué ramene la pâleur.
Ne ſouffrons pas que dans nos plaines
On oſe venir nous braver ;
Perçons plutôt les cœurs qu'on nous veut enlever,
Que de les voir briſer nos chaînes.
Arrêtez, calmez le courroux,
Qu'excitent dans vos cœurs jaloux

Des

Digitized by Google

Des charmes plus forts que les vôtres ;
Contente du cœur d'un époux,
Elle vous laisse tous les autres.
L'innocence & la paix dans ces lieux pleins d'appas,
Epurent l'air qu'Iris respire,
Elle n'a pas dessein d'en détourner ses pas,
Ses yeux ne veulent point d'empire,
Où la vertu ne regne pas.
Heureux un objet qui rassemble
Par une extrême nouveauté,
Et la sagesse & la beauté,
Qui vont si rarement ensemble,
Plus heureux mille fois encor
Celui qui possede un thrésor,
A qui nul autre ne ressemble.

*Sur les maladies des Yeux.*

Mr Mauchard se plaint qu'on n'a pas fait usage dans l'Errata du Mercure d'Aoust de l'année passée, de quelques corrections qu'il nous a, dit-il, envoyées au mois de Juillet ; au sujet de quelques fautes d'impression qui se sont glissées

Digitized by Google

dans sa Lettre sur le *Traité des maladies des Yeux*, de M. de S. Yves, inserée dans le deuxiéme volume du Mercure de May 1722. On vient, dit-il, de *répondre* à mes *remarques* par de *pures chicannes*. Mais que doit-on esperer d'un *Ecrivain* qui m'accuse d'une *fausseté qui saute aux Yeux*, (à la page deuxiéme de son dernier écrit,) en me donnant la qualité d'*Interpolateur*, parce que l'*Imprimeur* (à la pag. 108. lign. 12. & 13. du susdit Mercure) n'a pas distingué le *Texte* de M. de *S. Yves* d'avec la *conséquence* que j'en ai tirée, par des *caracteres Italiques*, en omettant quelques mots de *mon Original*; à la lig. 12. où il falloit mettre un *&c.* après le mot d'*entierement*, *&c.* en commençant la lig. 13. par ces mots, *& certes nôtre Auteur auroit été plus heureux*, *&c.* Il auroit été très-aisé d'ôter à M. *S. Yves* cette occasion de reproche; mais puisqu'il en use de la sorte, il me permettra de publier les termes d'un *Certificat authentique* que j'ai reçû de *Paris* depuis peu, le voici.

Ayant lû dans le *Livre* de M. de *Saint Yves*, à la pag. 270. qu'une année après « l'*Operation* (qu'il avoit faite à l'œil « droit de la *Mere S. Paul*, *Religieuse* de « l'*Hôtel-Dieu* de Paris;) elle avoit vû « avec une Lunette à *Cataracte*, des *Let-*

Digitized by Google

*tres*

„ *tres* & des *Figures* dans un *Tableau* ;
„ &c. Pour nous assurer de la verité de
„ ce fait, en dispute, touchant la *Cata-*
„ *racte* & le *Glaucome*, entre M. de
„ *Woolhouse* & M. de *S. Yves, Oculistes* ;
„ nous nous sommes transportez à l'*Hô-*
„ *tel-Dieu*, où ayant parlé à ladite *Mere*
„ *S. Paul*, & l'ayant examinée à plusieurs
„ *reprises*, elle nous asseura qu'elle n'a-
„ voit jamais vû *après l'Operation* de son
„ *Glaucome*, plus que M. de Woolhouse
„ ne lui avoit *prognostiqué*, & elle nous
„ témoigna du ressentiment d'un pareil
„ *procedé*, disant que M. de *S. Yves* lui
„ en avoit demandé un *Certificat*, mais
„ qu'elle n'a pas voulu lui en accorder
„ un, ce que nous sommes prêts à veri-
„ fier par serment devant le Magistrat ;
„ en foy dequoi nous avons signé ce té-
„ moignage. Fait à Paris ce 27. de Fe-
„ vrier 1723. signé G. Senff. Chirur-
„ gien Major du Roy de Prusse. Samuël
„ Poupart, Bourgeois. Estienne Beau-
„ mont, Chirurgien Oculiste. M. de *Saint Yves* m'excusera d'avoir ainsi *relevé* cette circonstance pour l'*injustice* qu'il a voulu me faire en m'accusant de *fausseté*.

Voici, poursuit M. Mauchart, les autres *corrections* de ma *Lettre* (au susdit *Supplement* du Mercure de May,) à la pag. 110. lign. 6. il y faut ajoûter. Or on verra

Digitized by Google

verra bien au contraire, premierement, &c.

*Ibid.* lig. 3. dans la *renovation* du *système*, au lieu de dire dans la naissance du nouveau système.

Lig. 10. par M. *Brisseau* que M. de *Woolhouse*, &c.

*Ibid.* lig. 15. déprimée, au lieu d'*exprimée*.

Pag. 112. lig. 8. lisez & le *Certificat original* en reste en dépôt &c. au lieu de dont le Certificat.

Pag. 113. 2000. années, car dans la &c.

*Ibid.* lig. 26. au lieu de dire. Mais dans la naissance il faut lire. Mais pendant tout l'*accroissement* de la *Cataracte*.

*Ibid.* lig. 27. aucun mal d'ordinaire.

Pag. 114. lig. 19. au lieu de *Pyesis* il faut lire *Pyosis*.

Pag. 115. lig. 8. comme les anciens ont enseigné.

*Ibid.* lig. 19. au lieu de l'Académie des Chirurgiens, il faut lire l'Académie des *Curieux* de la *nature d'Allemagne*.

Pag. 116. lig. 18. pour Zubinghem, il faut mettre Tubingen.

*Ibid.* lig. penultiéme, je m'apperçûs, dit M. Pinson.

Pag. 120. lig. 8. n'est rien qu'un tour de *passe passe* pris du *Cliquetis* des doigts des Barbiers.



Digitized by Google

A la pag. 6. de la *réponſe* de M. de *S. Yves.* On n'y fait aucune diſtinction de la *ſuppuration* ou *pourriture entiere* de l'œil ( qui y eſt nommée *Sepedon* en terme d'Art , ) d'avec la *Diapyeſis* que M. de *S. Yves* explique à la pag. 222. de ſon *Nouveau Traité* par le *pus épanché dans l'humeur aqueuſe* que j'avois indiquée dans les *termes* propres de *Galien*, à la pag. 114. *Diapyeſis eſt humor exiguus in Ophthalmiâ collectus cataractâ ſiccior. Mercurialis Forolorientis*, ( & bien d'autres Auteurs ) a pris occaſion de ce *paſſage* de *Galien* pour faire une eſpece de *cataracte boueuſe* : M. de *S. Yves* en a voulu faire la *cataracte membraneuſe*, & s'en dire l'Auteur , ce n'eſt pas la ſeule action de *Plagiaire* qu'on trouve dans ſon *livre.* Car dans la *Preface*, pag. 19. il s'arroge la *premiere invention* de l'uſage de la *pierre infernale* pour les maux d'*Yeux*, quoique M. *Antoine Me Jan* l'ait employée avant lui, comme on peut voir aux pagg. 491. 499. de ſon Traité de la premiere édition in 4° publiée à Troyes en Champagne. *Fortem animum præſtant rebus quas turpiter audent.* Quoiqu'il en ſoit, cette pratique eſt fort pernicieuſe. On en a eu pluſieurs exemples depuis peu, une dans la perſonne de Mlle Vilaine, fille d'un Cordonnier de la ruë des Poteries, proche

Digitized by Google

che les Halles, à Paris, qui étoit premierement attaquée de la *Diapyesis*, dont on ne sçavoit comment faire l'operation, & le *Sepedon* vint ensuite ; on y appliqua mal à propos la *pierre infernale* ; M. de *Woolhouse* y étant appellé fit l'operation du *Sepedon* pour la *guerison palliative*. On s'étonne fort que M. de *Saint Yves* cite à faux, son propre livre à la pag. 7. de sa *Réponse* à ma Lettre, pag. 114. où je dis qu'on fait à la *Diapyesis* un autre *Operation* que M. de *S. Yves* ignore. Il replique qu'il a enseigné *trois manieres* à faire cette *Operation*, cependant il s'est oublié, car dans la pag. qu'il a citée il n'y parle que de *trois manieres* à faire la saignée de l'œil. Mais il n'a pas dit un seul mot des Operations du *Sepedon*, ni de la *Diapyesis* dans tout son livre, même il n'y raporte que 23. *diverses Operations* qu'on fait à l'œil, quoique les bons *Oculistes* en pratiquent plus de 60. sur cette partie délicate. De plus, le livre de M. de *S. Yves* ne parle que d'environ 45. *maladies* de *l'œil*, parmi 300. qu'on démontre tous les mois, à Paris, sur des sujets vivans.

A la pag. 8. de sa *Réponse* M. de *Saint Yves* emprunte de M. *Antoine Mr Jan*, suivant sa coutume ordinaire, qu'Hyppocrate confond ensemble le *Glaucome* & la

Digitized by Google

la *Cataracte*, pag. 107. de la premiere édition in 4°. M. de *S. Yves* prétend refuter ainſi M. de *Woolhouſe*, ſans dire un mot de toutes les citations & explications ſçavantes d'*Hyppocrate*, que M. de *Woolhouſe* a alleguées dans ſes Diſſertations critiques ſur la *Cataracte* & le *Glaucome* depuis la page 123. juſqu'à la page 153. c'eſt ainſi qu'on impoſe à la *credulité* des *lecteurs* qui negligent (ſur la fidelité des Auteurs) d'*approfondir* & de *confronter* les *paſſages*. Mais de quel étonnement M. de *S. Yves* ne nous frappe-t'il pas lorſqu'il nous dit à la même pag. 8. *paragraphe* 4. que l'*Operation* rend la *tranſparence* à l'*œil* dans le *Glaucome* de l'*humeur vitrée*. Quoique cette maladie fut connuë des *Anciens* auſſi bien que des *Modernes*, perſonne n'avoit encore remarqué une découverte ſi jolie. L'on en ſera d'autant plus ſurpris en liſant à la ſeconde *paragraphe* de la pag. 9. du *Livre* de M. de *S. Yves* qui ne veut pas admettre *pareille gueriſon* dans le *Glaucome* de l'*humeur cryſtalline*, pris dans le ſens de M. de *Woolhouſe* (après les Anciens.) Je ne dirai pas non plus que M. de *S. Yves* donne des preuves authentiques contre ſa propre aſſertion (*mutato nomine*) puiſqu'il appelle *Cataracte* l'alteration de l'*humeur cryſtalline* qu'il prétend toûjours abbattre dans

Digitized by Google

dans l'*Operation ordinaire* de la *Cataracte.*

## BOUTS-RIMEZ.

CHers Caffez contre vous c'eſt à tort qu'on Cabale,
A la ceremonie on paye ailleurs Tribut ;
Partout la politeſſe en complimens s' exale,
Seul de la liberté vous êtes le Salut.

La converſation agreable Dedale,
Y traite cent ſujets, ſans methode & ſans But,
Propos interrompus regnent ſans Intervale,
L'un y parle de Dieu, l'autre de Belzebut.

A cette table éclos le hardi Paradoxe,
Là l'exact Aſtronome explique l' Equinoxe ;
Ici l'Agioteur parle de Numero.

Point d'ouvrage d'eſprit que le Cenſeur n'y Sape,
Gazette, Edit du Roy, Bref & Bulle du Pape,
Tout fait paſſer le temps, pour le profit, Zero.

ELOGE

Digitized by Google

## ELOGE DE M. DE LA MARE.

NOus avons annoncé dans le precedent Mercure la mort de M. le Commissaire de la Mare, dont l'Etat, la Republique des Lettres, & tout le public regrettent la perte. Les Memoires fideles que nous avons reçûs depuis, touchant les services importans qu'il a rendus dans les fonctions de sa Charge, nous ont paru dignes d'être raportez.

Dès l'année 1678. M. Colbert & M. de la Reynie jetterent les yeux sur M. de la Mare, pour le charger des affaires qui concernent particulierement le service du Roy & le bien public, dans lesquelles il fut employé, & dont la preuve resulte des procès verbaux qu'il a dressé lui-même contre les Perturbateurs de l'Etat & du bien public; les gens suspects & d'intelligence avec les ennemis de l'Etat; les Espions, les Auteurs & Afficheurs de Placards scandaleux & séditieux, les faiseurs de Gazettes à la main; les Auteurs d'enrôlemens forcez. Il eut l'inspection generale sur l'Imprimerie & la Librairie; les livres sur cet Art & sur ce commerce mauvais ou dangereux, arrê-

tez

Digitized by Google

tez ou supprimez, contre la Religion, contre l'Etat, contre la personne du Roy, &c.

La plûpart de ces Livres étoient apportez des Pays Etrangers, ou des Provinces; un seul & le plus mauvais de tous contre le Roy, s'imprimoit à Paris la nuit, & les Fêtes: le Commissaire le surpris, étant encore sous la presse, arrêta le Manuscrit 500. exemplaires des feüilles qui se trouverent imprimées, & une Estampe scandaleuse & très-injurieuse. Il fit arrêter l'Auteur, l'Imprimeur & un Relieur leur complice; ils furent condamnez à être pendus. Le Roy à la priere du Pere de la Chaise commua la peine de mort de l'Auteur en une prison perpetuelle, les deux autres furent executez.

Il fut employé aux perquisitions & recouvremens des meubles de la Couronne, & d'autres effets appartenans au Roy: deux ameublemens de velour à crépines & galons d'or, furent trouvez dans deux maisons de S. Germain en Laye; une cassette remplie de papiers & de quelques bijoux de la Couronne, furent remis entre les mains propres de Sa Majesté, par le Commissaire de la Mare. Plusieurs papiers originaux concernant les plus secretes, & les plus importantes affaires

Digitized by Google

affaires de l'Etat, entre lesquels étoit la minute du contrat de mariage du Roy, furent trouvez par M. de la Mare sous des scellez qu'il avoit appossez.

Il fut chargé de diverses commissions importantes pour reprimer divers abus & malversations commises dans les Finances, dans la Marine, dans la construction des bâtimens du Roy, &c.

Dans les disettes de grains en 1693. M. de la Mare est envoyé dans les Provinces de Brie, Hurepoix, Bourgogne & Champagne.

Emotion populaire appaisée dans la Ville de Sens, les Magistrats n'osant plus paroître, ayant couru risque de la vie quelques jours auparavant dans une pareille émotion. Usuriers punis par la saisie & la vente de leurs bleds que le Commissaire les obligea de vendre à deux écus au dessous du prix courant. Bleds mis en mouvement, l'abondance rétablie dans les Marchez. Prix du Bled diminué de moitié, le peuple tranquilisé, la seureté & l'autorité des Magistrats rétablie.

Il fit une seconde descente dans les mêmes Provinces en 1699. & 1700. 3206. muids de Bleds confisquez, partie au profit du Roy, partie à l'Hôpital General, & partie au profit des pauvres des lieux.

La

Digitized by Google

La discipline rétablie dans les Marchez, le prix des grains diminué considerablement, une quantité de muids de Bleds envoyez à Paris par les ordres du Commissaire, pour le compte des Marchands, qu'il obligea de charger sur les Rivieres.

Il fit une troisiéme & derniere descente dans la Province de Champagne, en qualité de Commissaire du Roy, en execution des Lettres Patentes de Commission du 11. Juin 1709. & séjour dans la Province pendant près d'un an. Emotion populaire appaisée par le Commissaire dans la Ville de Troyes, Ordonnance par lui renduë, publiée & affichée pour remettre en vigueur tous les Reglemens de Police pour la vente des Bleds, l'abondance rétablie dans les Marchez, le boisseau de Bled qui s'étoit vendu 20. liv. au Marché precedent, à l'arrivée du Commissaire, ne fut vendu que 10. liv. le Marché suivant : acclamations & benedictions du peuple sur cet évenement.

Visites faites par le Commissaire des Villes & des autres lieux de la Province, voyages, *incognito*, en Lorraine & sur les bords de la Meuse, 400. muids de Bleds tirez d'Allemagne par les Lorrains pour la France, d'intelligence avec le Commissaire, une bien plus grande quan-



Digitized by Google

té de Bleds tirez du Parthois, du Barrois & de la Lorraine, envoyez à Paris par la Riviere de Marne, les Marchez de la Province demeurans garnis suffisamment & le peuple ne cessant de lui donner des benedictions.

Nous croyons devoir passer pardessus une infinité d'autres affaires importantes, desquelles il a été chargé, tant par le Roy que par les Ministres & les Magistrats, dont le détail seroit trop long.

Le Commissaire de la Mare abandonna long temps avant sa mort toutes les fonctions lucratives de sa Charge pour remplir dignement tous ses autres devoirs gratuitement, & souvent même à ses dépens; son desintéressement & son zele pour le bien public étoient tellement connus du feu Roy, que Sa Majesté dans une audience qu'il lui fit l'honneur de lui donner, eut la bonté de lui témoigner sa satisfaction, en ces termes: *Je n'ai jamais été servi avec plus d'exactitude, de zele & de diligence: je m'en souviendrai; je sçais bien que par vôtre desintéressement vous n'en êtes pas mieux avec la fortune, mais j'aurai soin de vous.* En effet, Sa Majesté quelque temps après, faisant la maison de M. le Comte de Vermandois, en donna l'Intendance au Commissaire de la Mare, ce qui n'eut point de

Digitized by Google

de suite, parce que le Prince mourut peu de temps après. Cette récompense perduë, le Roy fit mettre le Commissaire de la Mare sur l'Etat en 1684. pour 1000. livres de pension, que Sa Majesté augmenta d'autres mille livres l'année suivante, pension qui par ordre exprès du Roy a toûjours été payée exactement, même dans les temps les plus difficiles.

Le Commissaire de la Mare n'a pas borné ses occupations & son zele à ces sortes de fonctions, & s'il a été utile à l'Etat & au public pendant sa vie, il l'a voulu être après sa mort à sa posterité. L'excellent Traité de la Police, dont il est l'Auteur, & qui suivant l'opinion de tous les gens de Lettres, est un des plus beaux & des plus utiles ouvrages qui ait été composé de nos jours, doit rendre sa memoire d'autant plus recommandable, qu'il peut servir de guide & de loy pour tout ce qui regarde le bon ordre, la discipline & la Police. M. Dagueſſeau aujourd'hui Chancelier de France, M. le Premier Président, & M. Joly de Fleury, pour lors Avocat General, en ont si bien connu l'utilité qu'ils se sont employez auprès du Roy Loüis XIV. pour procurer au Commissaire de la Mare une récompense proportionnée au merite de son ouvrage, & il fut convenu pour cet effet, qu'on



Digitized by Google

augmenteroit le prix des Spectacles, à Paris; que le produit de cette augmentation tourneroit au profit de l'Hôtel-Dieu, avec cette expresse condition que le Commissaire de la Mare toucheroit une certaine somme tous les ans, jusqu'à la concurrence de cent mille écus, partie de laquelle somme reste encore à payer.

Nous apprenons que M. de la Mare, quelques années avant de mourir, avoit fait choix d'un excellent sujet, très-capable de finir ce Livre, & auquel il a donné pour cet effet les lumieres, les instructions, & toutes les pieces & materiaux necessaires. Tout l'ouvrage doit composer 5. volumes in-folio, dont les trois premiers sont imprimez, & on imprime actuellement le quatriéme.

Le vrai mot des trois Enigmes du mois dernier est la *Cheminée*, les *Jarretieres*, & *Spadille*.

PREMIERE

Digitized by Google

## PREMIERE ENIGME.

JE ſuis depuis long-tems au monde,
A bon uſage on m'inventa,
On me fit d'une forme ronde,
Mais ſur tout on me garrota.
Moins j'en ai de ſujet, & tant plus je raiſonne,
Cependant on ne vit perſonne,
Qui ſoit plus réſervé que moi,
Et plus ſerré dans ſon emploi.
Le liquide me plaît plus que toute autre choſe;
Pour conſerver mes jours il faut que l'on m'arroſe,
Sans quoi je perirois, & je vaudrois ſi peu
Qu'il faudroit tôt ou tard me condamner au feu.
Je ne ſuis jamais mieux qu'à l'ombre;
Mon domicile eſt un lieu ſombre,
Où cependant je ne m'ennuye pas,
Car attirez par mes appas,
Certaines gens ſont à ma ſuite,
Et ſouvent me rendent viſite.
Je porte quelquefois une Divinité;
Enfin à la faveur de ma capacité,



Digitized by Google

Et la Philosophie, & l'Histoire, & la Fable
Ont rendu mon nom memorable.

## SECONDE ENIGME.

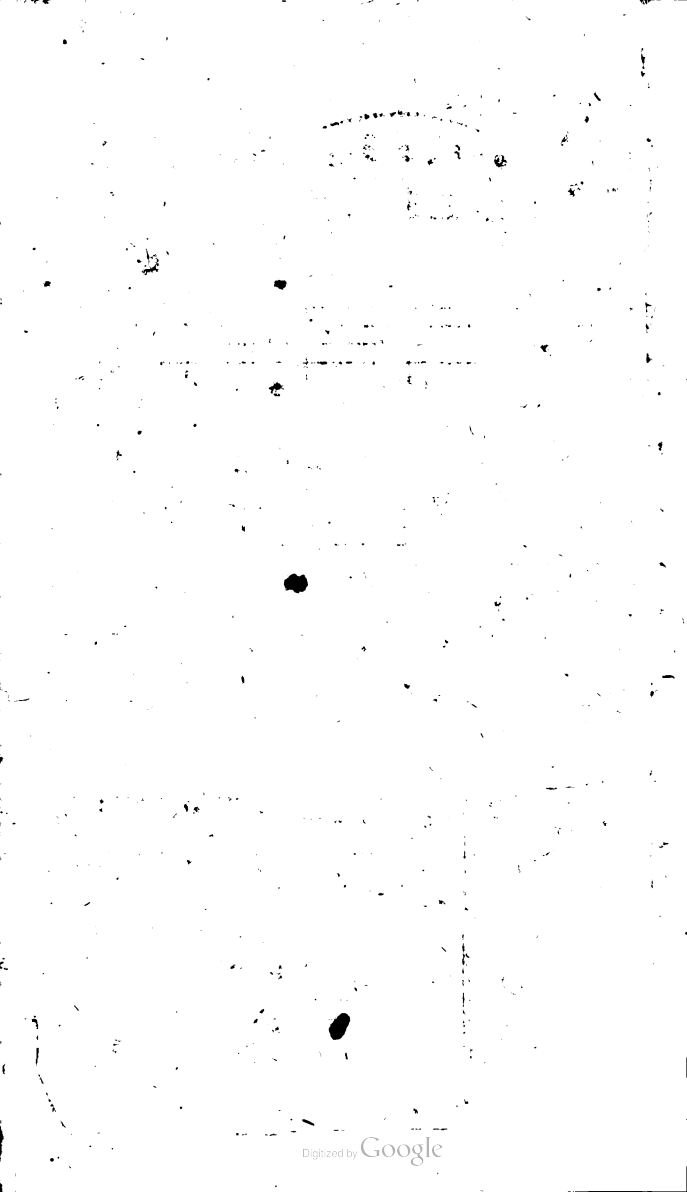
D'Une douzaine de campagnes,
Comme on en voit dans les Espagnes,
Et dans beaucoup d'autres pays,
Accompagnée & sedentaire,
Depuis fort long temps dans Paris,
J'écoute un avis salutaire
Pour les Grands, & pour les petits;
Quand quelqu'un devant moi s'arrête,
Où passant qu'il leve la crête,
C'est rarement qu'il pense à moi,
Il se contente, je le vois,
De ce qui paroît sur ma tête.

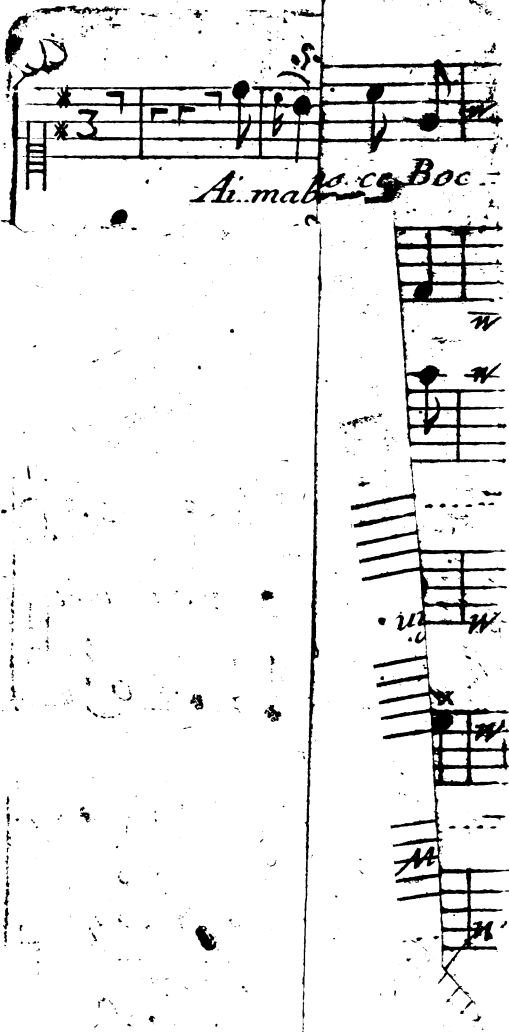
## TROISIE'ME ENIGME.

JE suis un monstre affreux que tout le monde abhorre,
Et dont on ne voudroit jamais avoir besoin,
Il est pourtant encore un peuple qui m'adore,
Et dont j'occupe tout le soin.
De pouvoir m'adoucir en a beau se flater,

Par

Digitized by Google


Digitized by Google




Digitized by Google

Par une ingratitude, à nulle autre seconde,
Je ne cherche qu'à tourmenter,
Ceux mêmes qui m'ont mis au monde.
Si je fais des plaisirs, je cause mille maux,
Et lorsque j'arme deux Rivaux,
Pour se disputer la victoire,
Bien souvent le vainqueur dégoûté de sa gloire,
Regrette ses travaux.
Je suis injuste & raisonnable,
Et toûjours prêt à tout tenter:
Sans ce mélange détestable,
Je ne pourrois plus exister.
Vous qui cherchez à me connoître,
Malgré ce vain déguisement,
Résistez toûjours constamment
Au plaisir de me donner l'être.

## CHANSON.

AImables Rossignols chantez dans ce bocage,
L'amour conduit vôtre ramage,
Vous ne celebrez que ses feux.
Les fideles Amans aiment à vous entendre,



Digitized by Google

Quels doux concerts pour un cœur tendre,
Lorſqu'au Printems vous exprimez vos vœux,
Aimables Roſſignols, &c

## NOUVELLES LITTERAIRES.

### DES BEAUX ARTS, &c.

REponſe à une Lettre imprimée dans le Mercure de Janvier 1723. ſur la *nouvelle Traduction de Denys d'Halicarnaſſe* du R. P. L. J. D. L. C. D. J. Brochure in 12. de 113. pages. Cet ouvrage ſe vend à Paris chez *Gregoire Dupuis*, ruë S. Jacques, à la Fontaine d'Or.

Les obſervations critiques qui attirent cette réponſe, ſont répanduës dans quatre Lettres qui ont paru, non-ſeulement dans le Mercure de Janvier; mais encore dans ceux de Fevrier, Mars &c. de cette année.

Nous ne donnerons point ici un extrait de cette réponſe; on ne peut extraire un pareil ouvrage, relatif à un autre, & rempli de propoſitions détachées, ſans lui ôter de ſa force. Nous renvoyons les curieux de ces Diſſertations à l'ouvrage même. Nous ne nous ingere-

Digitized by Google

ingérerons pas aussi de décider sur le merite des Lettres Critiques, & de la réponse qu'on y fait ; ce seroit usurper les droits du public, & s'exposer à sa juste censure.

Nous nous bornerons simplement à donner un crayon leger du stile & de la façon de penser de l'Auteur de la réponse, & c'est avec ses propres couleurs que nous allons le peindre. Il débute par le portrait d'un Traducteur.

*Deux devoirs*, dit-il, *partagent le ministere d'un Traducteur ; il reçoit les pensées, il donne les expressions, il est à l'égard des pensées un pur interprete de l'Auteur, Auteur lui-même à l'égard des expressions. L'écueil seroit, si par un renversement le Traducteur prétendoit se rendre Auteur & maître des pensées, où se contentoit, pur interprete des expressions, de prendre des mots pour des mots. Nous ne voulons dans une Traduction, ni la phrase de l'Auteur, ni les pensées du Traducteur.*

On ne peut donner un modele plus parfait & plus précis des qualitez que doit avoir un bon Traducteur.

L'Auteur de la réponse ajoûte en commençant la défense du R. P. le Jay, que l'Auteur des Lettres Critiques, *en lui imposant la necessité d'entreprendre un*



Digitized by Google

*examen suivi & regulier de tous les points critiquez, l'a conduit dans l'interieur du travail du Traducteur: vous m'avez mis à portée*, dit-il, à l'Auteur de la Critique, *d'appercevoir* dans la Traduction de Denys d'Halicarnasse *une infinité d'attentions secretes, de recherches approfondies, de combinaisons qui sont comme les travaux Souterrains, dont le lecteur goûte le fruit sans les connoître; mais qui font toucher au doigt la Religion du Traducteur, & sa scrupuleuse exactitude à n'être que le porteur de la pensée de son Auteur.*

M. de Regeri, Censeur de l'ouvrage, dont nous parlons, dit dans son approbation, que *cette réponse fait voir clairement la foiblesse & l'injustice de la prétenduë Critique, laquelle ne paroît diminuer en rien le merite, la beauté & la fidelité de la nouvelle Traduction.*

DE LA SCIENCE QUI EST EN DIEU avec une Lettre sur l'étude & l'usage de la Rhetorique *par Claude de Moiniere.* à Paris chez Claude Jombert ruë S. Jacques, à l'Image Nôtre-Dame 1718. in 12. p. 121. sans compter l'Epître Dedicatoire & l'Avertissement.

Suite du Traité de la Science qui est en Dieu, &c. 1723. in 12. p. 70.

M. de Moiniere est d'une profession qui

Digitized by Google

qui paroît tout-à-fait éloignée des sciences, puisqu'il est Greffier au Châtelet de Paris depuis l'âge de dix-neuf ans; il n'en avoit pas 25. lorsqu'en 1718. il publia la premiere partie de cet ouvrage, où il entreprit d'expliquer par la raison, la prevision que Dieu a éternellement de tous les évenemens necessaires & contingens: il y traita aussi des abus que l'on fait souvent de la Rhetorique & de l'éloquence; enfin il fit une Critique du Système du celebre M. Leibnits, touchant l'Union de l'Ame & du Corps, où il paroît avoir dit quelque chose de nouveau.

Ce qu'il nous donne aujourd'hui est composé d'un avertissement instructif contre le Système de Spinosa, d'une Dissertation écrite à l'Auteur par M. de Crousaz, celebre par ses ouvrages, dont quelques-uns ont remporté le prix de l'Académie Royale des Sciences, & enfin de la réponse de l'Auteur, où il a tâché de résoudre toutes les difficultez que M. de Crousaz lui avoit proposées.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA FRANCE, Ancienne & Moderne; & de la Nouvelle France. Traitant de tout ce qui y a rapport; soit Geographique, Etimologique, Topographique,



Digitized by Google

Historique, Ecclesiastique, Civil, Militaire, Justicier, Negociant, Financier ou Curieux. Dans lequel on trouvera, les noms, la situation & la description de toutes les Provinces, Fleuves, Rivieres, Villes, Bourgs, Villages, Paroisses, & Communautez du Royaume. Et sur chaque lieu; le nombre des habitans, leurs mœurs, Coutumes, & Commerce. Les Archevêchez, Evêchez, Abbayes, Prieurez, Chapitres, Cures & leur revenu. Les Principautez, Pairies, Duchez, Marquisats, Comtez, Vicomtez & Baronies. Les Parlemens, Presidiaux, Bailliages, & autres Jurisdictions, avec leurs ressorts. Les Gouvernemens, leur étenduë, & leurs Officiers. Les Forests, Mines, Minieres, Eaux-Minerales, & autres curiositez & utilitez. Trois tomes in-folio. A Paris, chez Saugrain, l'aîné, Imprimeur-Libraire-Juré de l'Université, Quay des Augustins, à la Fleur de-Lys 1723.

*Avis des Libraires sur cette impression.*

L'Ouvrage que l'on annonce, & que l'on dispose pour imprimer, en trois tomes in-folio, est si important, si utile, si varié & si curieux, qu'on peut dire que l'on donnera au public ce qu'il a demandé depuis long-temps; en effet, de tous les Livres qui ont paru jusqu'à present

sur

Digitized by Google

sur cette matiere, pas un n'a encore rempli un dessein aussi immense, aussi difficile & aussi necessaire. Il a fallu, pour tendre à sa perfection, tant de recherches & d'exactitude, que l'on peut dire, que ce n'est qu'à force de soin, de travail & de dépense qu'on y est parvenu.

Ce Dictionnaire remplira entierement son Titre; c'est-à-dire, qu'en traitant de tout ce qui a raport à la France, on y trouvera, dans un ordre Alphabetique, & par consequent commode, tous les Noms des Provinces, Fleuves, Rivieres, Villes, Bourgs, Villages & Communautez du Royaume, avec l'Origine, la Situation & la Description. Le détail de chaque Lieu, qui marquera le nombre de ses Habitans, de quelle Province, & de quel Diocése il est. A quel Parlement, Presidial, ou Bailliage il ressortit. De quelle Intendance & Recette il dépend. Son Commerce, les Usages particuliers; & enfin tout ce qui peut en faire connoître la consistance & le merite.

On y trouvera aussi tout ce qui concerne la Nouvelle France, tant pour diversifier la matiere par quelque chose de curieux & de satisfaisant, que pour donner un Corps complet de ce qui regarde les dépendances de la Couronne de France.

Mais,

Digitized by Google

Mais, comme il n'eſt preſque pas poſſible d'entrer dans un ſi grand détail, ſans tomber dans quelque erreur ; & que d'ailleurs il eſt de l'honneur & de l'avantage des Libraires de ne donner ce Dictionnaire que le plus parfait & le plus intereſſant qu'il leur ſera poſſible, ils prient inſtamment ceux qui ont des Etats ou Memoires, ſoit curieux ou critiques, tant generaux que particuliers, ſur les Provinces, Villes, Bourgs ou Paroiſſes du Royaume, de vouloir bien les communiquer inceſſamment, pour ſervir à la perfection de cet Ouvage, avant de le mettre ſous Preſſe. Ils en marqueront leur reconnoiſſance comme ils le doivent.

MOEURS des Sauvages Ameriquains, comparées aux Mœurs des premiers temps par le Pere J. F. Lafitau D. L. C. de Jeſus, 2. tomes in-4° avec figure, propoſez par ſoufcription. On s'adreſſera à Paris chez Saugrain l'aîné, & Hochereau, Libraires, Quay des Auguſtins. Nous ſommes entrez dans le détail de cet ouvage, en l'annonçant au Public dans le Mercure de Juillet de l'année paſſée, page 134.

DISSERTATION Apologetique des Remedes mis au jour par Mlle de Rezé,



Digitized by Google

2. *édition, corrigée & augmentée.* A Paris, chez L. Coignard, ruë du Plâtre, broch. in 12. de 47. pp.

LA MEDECINE STALIQUE de Sanctorius, ou l'art de se conserver la santé par la transpiration, traduite en François par feu *M. le Breton*, Medecin de la Faculté de Paris. *A Paris, chez C. Jombert, ruë S. Jacques* 1722. in-12. de 219. pag.

Cette Medecine *Stalique* consiste à se peser dans une balance où l'on a mis un siege, sur lequel on se tient assis pendant le repas, & selon que la balance hausse ou baisse, on connoît quand on a assez mangé ou assez bû.

TRAITE' de la Communauté des biens entre l'homme & la femme conjoints par mariage, & de la continuation de Communauté après le decès de l'un des conjoints, lorsque le survivant demeure en viduité, où qu'il se remarie, où sont traitez les droits communs, & particuliers des conjoints, & des enfans du premier & du second lit. *Par M. Philippe de Renusson, Avocat au Parlement. Nouvelle édition augmentée*, à Paris, par la Compagnie des Libraires 1723. in-4°.

LES SECRETS les plus cachez de la Philo-

Digitized by Google

Philosophie des anciens, découverts & expliquez à la suite d'une Histoire des plus curieuses. *Par M. Crossat de la Haumerie.* A Paris, chez d'Houri, fils, ruë de la Harpe 1722. in-12. de 333. pages.

DISSERTATIONS qui peuvent servir de Prolegomenes de l'Ecriture Sainte, revûës, corrigées, & considerablement augmentées & mises dans un ordre methodique. *Par le R. P. Dom Aug. Calmet, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne, &c.* A Paris, chez Emeri, Saugrain & Martin 1722. 3. vol. in-4°.

TRAITE' COMPLET des accouchemens naturels, non naturels & contre nature, expliqué dans un grand nombre d'Observations & de Réflexions sur l'Art d'accoucher. *Par M. de la Motte, Chirurgien-Juré Accoucheur à Valognes.* A Paris, chez L. d'Houry, ruë de la Harpe 1722. in-4° de 928. pages.

DISCOURS SUR LES VOYELLES. Par M. l'Abbé de Dangeau de l'Académie Françoise. *A Paris, chez J. B. Coignard, à la Bible d'Or.* Brochure in-8° de 36. pages.

DISCOURS SUR LES CONSONNES.

du

du même Auteur. Chez le même Libraire. *Brochure in-8° de 24. pages.*

DICTIONNAIRE HERALDIQUE, contenant les Armes & Blasons des Princes, Prélats, Grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roy, des Officiers de l'Epée, de la Robbe & des Finances; avec celles de plusieurs Maisons & Familles du Royaume existantes. *Par Jacques Chevillard fils, Genealogiste.* Vol. in-12. de 194. pages, sans compter les Tables Alphabetiques, la Preface & l'Epître au Roy. *Il se vend à Paris chez l'Auteur, ruë de la Lanterne, proche la Magdelaine, au bout du Pont Nôtre-Dame.* Le prix est de 7. liv. 10. s.

Cet ouvrage qu'on vient de donner au Public, est peut-être le plus petit volume qui ait paru sous le grand titre de Dictionnaire, qui cependant lui convient parfaitement, car il comprend les Armoiries de la Principale Noblesse Ecclesiastique, Militaire & Civile du Royaume. C'est proprement le Recüeil & l'explication de toutes les Armes des Carosses qui roulent sur le pavé de Paris; on pourroit le nommer aujourd'hui l'*Index* du cours. Les Armes y sont representées en taille-douce dans un ordre methodique, on trouve aisément celles qu'on cherche par

Digitized by Google

par le secours des Tables. Nous ne doutons pas que le dessein nouveau de ce Dictionnaire ne soit favorablement reçû de tous ceux qui sont curieux de connoître Paris. Il n'y a rien d'imprimé dans cet ouvrage, la lettre & les figures sont gravées fort proprement.

PENDULE de nouvelle invention, ayant deux Verges & deux Lentilles très-pesantes, deux Balanciers, dont chaque Palette peut avoir six, huit, dix & douze pouces de longueur ou davantage, qui rendent les Oscillations d'une très-petite largeur. Par M. l'Abbé de Haute-Feüille, de l'Académie Royale des Sciences de Bordeaux, & Pensionnaire de l'Archevêché de Cambrai 1723.

Quoique les Horloges à Pendule ayent une grande justesse, dit M. de Hautefeüille dans un petit Avertissement, elle n'est pas encore suffisante pour les Astronomes; leurs Observations Celestes exigent une très-grande précision dans la mesure du temps, sans laquelle, il est certain qu'elles ne sont d'aucune utilité, ou très-mediocre.

Il en est de même des Pilotes sur l'Ocean; si dans les Voyages de long cours ils avoient une Horloge parfaitement juste, ils auroient une connoissance aussi

Digitized by Google

aussi exacte de la Longitude, qu'ils ont celle de la Latitude. J'ai inventé une autre construction de Pendule, que j'appelle Maritime, parce que, vrai-semblablement, elle aura dans les Navires, une justesse égale à celle des Pendules de Terre. La démonstration en est évidente; mais cela ne suffit pas. *Experentia rerum Magistra.*

Le 19. Avril dernier l'on fit l'Operation de la Pierre au Reverend Pere Anselme, Carme Déchaussez de la Maison de Paris, cette Pierre a la figure à peu près d'un crapau, mais un peu plus longue, & plus épaise; par un bout elle forme la gueule du crapeau, l'autre bout est tout uni, & tout le reste est raboteux & inégal; elle pese six onces $\frac{1}{2}$, est très-dure, & elle est environ, un tiers moins épaisse que large, le malade a 72. ans. Le 40e jour après l'Operation le Pere se portoit aussi bien qu'on pouvoit le souhaiter, & cela continuë. L'Operation a été faite avec beaucoup d'adresse, & en peu de temps, en presence de onze Medecins ou Chirurgiens, & de dix Religieux de la Maison. Par M. Tollet, Maître Chirurgien de Paris, demeurant au Fauxbourg S. Germain, ruë Jacob.

Le

Le 30. du mois dernier l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, distribua les Medailles d'or & d'argent aux jeunes Eleves qui avoient remporté les grands & petits prix pour les desseins pendant l'année 1722. M. de Boullongne, Ecuyer-Chevalier de l'Ordre de S. Michel, & Directeur de la Compagnie, en fit la distribution en la maniere ordinaire. Ce sont des Medailles de differentes grandeurs.

M. Loüis Joblot de Barleduc, Professeur pour la Geometrie & Perspective en l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, est mort le 27. du mois dernier, âgé de 77. ans. Il excelloit pour la Perspective.

M. Benigne Grenan, natif de Bourgogne, Professeur de Rhetorique au College de Harcourt, est mort le 13. de ce mois, âgé de 42. ans. Ses talens pour l'éloquence de la Poësie, qui depuis longtemps l'ont fait connoître au Public, le font avec raison regretter de l'Université de Paris, & de tous les Sçavans.

Le sieur Sebastien Slodtz, natif d'Anvers, Sculpteur du Roy, vient de finir un groupe, que tous les curieux ont été voir & admirer dans la Cour du vieux Louvre; c'est Aristée qui attache le Dieu Prothée, pour l'obliger à prédire l'avenir.

Digitized by Google

nir. Ces deux belles figures, grandes comme le naturel, les Veaux Marins, le Rocher où Prothée est attaché, & le Piedestal, sont d'un seul bloc de marbre de 9. pieds de haut, de 7. de long & de 5. de large. Ce beau morceau a été transporté à Versailles, & placé dans le Parc, au bout du tapis vert, près le Canal.

M. le Cardinal du Bois a acheté environ 50000. liv. la Bibliotheque que M. J. Law avoit achetée de M. l'Abbé Bignon. Elle est composée de 35000. volumes.

Tous les livres *in-folio* de la Bibliotheque du Roy, tant imprimez que manuscrits, ont été placez dans la grande Gallerie de la Banque, & on continuë à y porter le reste des Livres.

On apprend de Stokolm qu'on y va établir une Manufacture de Porcelaine, à peu près de la même qualité que celle qu'on fabrique à Delft en Hollande, & que le Baron de Valer, Lieutenant Colonel Suisse, doit faire l'épreuve d'un secret pour convertir le fer en acier, comme aussi d'une Machine pour puiser l'eau des Mines de Fer avec plus de facilité & moins de frais.

Le

Digitized by Google

Le Czar a formé le deſſein d'établir à Peterſbourg une Académie des Sciences, & il doit aſſurer un fond pour la ſeureté des penſions de ceux qui la compoſeront, afin d'attirer les Sçavans des Pays Etrangers.

Le fameux Juriſconſulte Picaro Graimone, a publié à Naples une Hiſtoire generale de ce Royaume en 4. volumes; mais comme cet ouvrage a été imprimé ſans approbation particuliere d'aucun Eccleſiaſtique, & qu'il contient quelques réflexions ſur la Colation, & ſur la poſſeſſion des Benefices, que le Saint Siege pourroit ne pas approuver, le Nonce du Pape a demandé que ce Livre fut ſupprimé.

M. Godfroy, fameux Chimiſte de Londres y fit le 13. Avril avec ſuccès, l'experience de la Machine propre à éteindre le feu, dont deux Allemans firent, il y a quelques mois, l'experience à Paris. Il a ſuivi la deſcription de cette Machine, telle qu'elle a été envoyée de Paris à Londres d'après le raport de Mrs de Reaumur & Geoffroy, membres de l'Académie Royale des Sciences, qui en avoient découvert tout le myſtere.

On

Digitized by Google

On mande auſſi d'Angleterre que le Comte de Pembrok a fait un beau preſent à l'Univerſité d'Oxford ; c'eſt une Statuë de bronze de ſon ancêtre Guillaume, Comte de Pembrok, autrefois Chancelier de cette Univerſité, qui a fort contribué à la Bibliotheque publique. On ajoûte que M. Procok, Chapelain de l'Hôpital de Grenwich, ayant propoſé d'établir une Bibliotheque à l'uſage des Penſionnaires de cet Hôpital, le Chevalier Jean Jennings, qui en eſt Gouverneur, a genereuſement contribué pour cet établiſſement, de même que les Directeurs, & autres perſonnes de diſtinction.

On écrit de Sainte Croix, en Barbarie, qu'on a découvert près de Safi une Mine d'argent, dont le produit monte par mois à près de mille peſant de matiere aſſez épurée.

On écrit de Portugal que le quatriéme Avril dernier, on fit dans le Fauxbourg des Olarias, l'ouverture d'une nouvelle Académie, dont les membres ont pris le nom d'*Académiciens appliquez*. M. François Ferreira d'Acunha, Sergent Major du Regiment d'Armada, commença la premiere Séance par un diſcours

Digitized by Google

cours sur l'union qui doit regner entre les Lettres & les Armes.

Le fameux Bernard Picart, a gravé depuis peu en Hollande, sur une feüille entiere d'après le portrait peint par J. Van Schuppen, Peintre du Cabinet de l'Empereur, une très-belle Estampe qui represente fort au naturel, *Eugene François, Prince de Savoye & de Piemont, Chevalier de la Toison d'Or, Conseiller d'Etat, Lieutenant General de S. M. I. Maréchal de l'Empire, Président du Conseil Aulique de Guerre de sadite Majesté, Colonel d'un Regiment de Dragons, son Lieutenant Gouverneur & Capitaine General des Pays-Bas Autrichiens*, &c. Il est armé, ayant le bâton de Commandement à la main droite, montrant de l'autre une bataille dans le lointain, où les Turcs sont défaits par les Imperiaux. Au bas de l'Estampe, après le nom & les titres du General, on lit ces six vers de M. Rousseau.

Au milieu de la paix, au milieu des hazards,
La vertu, la sagesse, & l'amour des beaux Arts,
Firent les fondemens de sa gloire suprême,
Et Modeste vainqueur de cent peuples soûmis,
Ce fut en apprenant à se dompter soi-même,
Qu'il apprit à dompter ses plus fiers ennemis.

Digitized by Google

Digitized by Google

XXVII







XXVIII







Digitized by Google

Nous avons dit dans le Mercure du mois de Novembre dernier que les Medailles du Roy, frappées à l'occasion du Sacre de Sa Majesté, ont été faites de trois grandeurs differentes; nous avons donné la representation de l'une de ces Medailles avec son revers dans le même Mercure; en voici une autre, dans laquelle le Roy est representé en pied avec ses habits Royaux, tenant d'une main le Sceptre, & de l'autre la Main de Justice, avec cette Inscription, LUDOVICUS XV. REX CHRISTIANISSIMUS, & au bas M. D. CC. XXII. On voit sur le revers la Ceremonie du Sacre, prise dans l'instant même de l'Onction, avec cette Legende, REX COELESTI OLEO UNCTUS, LE ROY EST OINT D'UNE HUILE CELESTE, & dans l'Exergue, *Remis*, 25. Oct. 1722.

Nous ajoûterons à cette Medaille celle qui vient d'être frappée à l'occasion de la Majorité du Roy. On voit d'un côté la tête de cet Auguste Prince couronné de Laurier, avec cette Inscription, LUDOVICUS XV. D. G. FRAN. & NAV. REX, & sur le revers, le Roy assis sur son Thrône, accompagné de la Justice, & de la Paix, avec leurs Attributs, recevant d'une main le Gouvernail de l'Etat qui lui est presenté par Monsieur le



Digitized by Google

Duc d'Orleans, & de l'autre, un Globe chargé de trois Fleurs-de-Lys. Pour Legende, IMPERIUM SUSCEPTUM, *il prend les rênes du Gouvernement*, & dans l'Exergue. ANNO ÆTAT. XIV. INEUNTE XVI. FEBR. M. D. CC. XXIII. au commencement de la quatorziéme année de son âge, le 16. Fevrier 1723.

## *SPECTACLES.*

SUr la fin de l'autre mois, & au commencement de celui-ci, les Comediens François ont donné quelques representations de la Comedie *du Nouveau Monde*, qui ont fait beaucoup de plaisir. Les Dlles la Mothe, Labat & du Boccage y ont joüé les rôles d'Astrée, de Charite & de la jeune Coquette.

Le 7. de ce mois on a repris la Tragedie d'*Edipe* de M. de Voltaire. Les principaux rôles sont joüez par la Dlle le Couvreur, & par les sieurs du Fresne, Quinaut, le Grand & Fontenay.

On reprit le 15. *Inès de Castro*, Tragedie nouvelle de M. de la Motte, qui avoit été interrompuë par la maladie du sieur

sieur Baron. Le Public a marqué beaucoup de joye du rétablissement de la santé de ce grand Acteur, & a donné de nouveaux applaudissemens à la piece, qui attire un très-grand concours au Theatre François.

On doit donner incessamment sur ce Theatre *le Divorce de l'Amour & de la Raison*, Comedie nouvelle de l'Auteur du *Nouveau Monde*. Nous en parlerons le mois prochain.

Jean Bissoni, natif de Boulogne, un des Comediens de la troupe Italienne, mourut le 9. de ce mois, âgé d'environ 45. ans; il joüoit les rôles de Valets dans les Pieces Italiennes, sous le nom de *Scapin*.

Les Comediens Italiens ont donné le 23. de ce mois une Piece, qui a pour titre, *Parodie, Tragi-Comedie Nouvelle*. Nous n'en donnerons pas un extrait bien détaillé. Quoiqu'elle n'ait qu'un Acte, cet Acte est si chargé d'Acteurs, & tout ce qui s'y passe est si peu tiré au clair, qu'il faudroit voir la Piece plus d'une fois, pour en rendre un compte raisonnable; & d'ailleurs nous ne voulons pas être complices du déchaînement de l'Au-



Digitized by Google

teur contre tous ſes Confreres. Voici en gros de quoi il eſt queſtion. Une Muſe de la derniere promotion, appellée *Parodie* s'apprête à ſe faire couronner de Barbeaux, & prétend enchaîner à ſon Char de Triomphe tous les Auteurs Parodiables, c'eſt-à-dire, tous ceux qui auroient eu le malheur de réüſſir, car grace à cette Muſe Cauſtique, on ne ſçauroit réüſſir impunément. Un de ſes plus chers confidents, apparemment c'eſt Momus, lui apprend qu'il ſe forme une furieuſe conjuration contre elle dans le Caffé du Parnaſſe, & lui conſeille de mettre le Parterre de ſon parti, ſi elle veut remporter cette nouvelle victoire. Le Conſeil paroît trop bon pour n'être pas accepté. Le parterre perſonifié ſe montre aux yeux de l'intrepide Muſe, il lui promet tout ce qu'elle éxige de lui. La Muſe de la Tragedie vient ſe plaindre des inſultes qu'on lui fait continuellement. Un Auteur Tragique à qui on donne le nom de *Furius*, vient lui faire une deſcription de la conjuration prête d'éclore; cette Scene eſt parodiquement copiée ſur la ſeconde du premier Acte de Cinna; mais il s'en faut bien que la copie réponde à l'original; on a trouvé le ſecret de rendre le grand Corneille ennuyeux; le tendre & elegant Racine n'y eſt pas moins

moins défiguré. Titus & Andromaque ne sont plus reconnoissables ; quel nouveau triomphe pour *Parodie*. Elle fait enfin l'Hermione, & répond ironiquement à sa Rivale prosternée à ses pieds.

Le parterre est present, vous regnez sur son ame,
Faites-le prononcer, j'y souscrirai, Madame.

Nous ne garantissons pas ces deux vers pour fidellement extrait ; mais toûjours c'est l'équivalent que nous donnons. *Pirithous* & *Nitetis* viennent tour à tour orner le Char de Triomphe, & le Chanteur débite un Pont-Neuf contre *Inès*. On juge bien que les enfans de cette malheureuse épouse n'y sont pas oubliez. La mauvaise plaisanterie qu'on en a faite par un paralelle outré avec la famille désolée *des Plaideurs* à trop flatté l'Auteur Anonyme, pour être oubliée dans un genre de pieces, dont tout le merite consiste à faire rire aux dépens de qui il appartiendra. Voilà tout ce que nous avons à dire de cette piece. Il y a apparence que c'est une échappée de la Foire, & qu'elle avoit été faite dans ces temps malheureux, où la Tragedie étoit presque abandonnée de tout le monde ; on y a enté Pirithous, Nitetis & Inès



Digitized by Google

pour la rendre Vaudeville ; & voilà les dernieres volontez de la Foire expirante, executées à la Lettre.

On mande de Florence que le Grand Duc a fait offrir 250. piſtoles à la Dona Fauſtine, fameuſe Muſicienne, pour chanter ſur le Theatre de l'Opera des Nobles, qu'on doit ouvrir ſelon l'uſage, à la Fête de S. Jean prochaine.

## *THEATRE ANGLOIS.*

Mr de S. Evremond remarque, au ſujet de la Comedie Angloiſe, qu'il n'y en a point qui ſe conforme plus à celle des anciens, pour ce qui regarde les mœurs. Ce n'eſt point, dit-il, une pure galanterie, pleine d'avantures & de diſcours amoureux, comme en Eſpagne & en France ; c'eſt la repreſentation de la vie ordinaire, ſelon la diverſité des humeurs, & les differens caracteres des hommes. Il dit enſuite, qu'au ſentiment des François, les caracteres ſe pouſſent trop loin ; comme ceux qu'on voit ſur nôtre Theatre demeurent un peu languiſſans, au goût des Anglois. Il montre que cela vient de ce que ceux-ci creuſent

Digitized by Google

sent trop un sujet, au lieu que les François d'ordinaire ne l'approfondissent pas assez. Le même Auteur passe ensuite à la difference qui se trouve entre les Comedies Angloises & les Françoises, & il soutient que celles là n'en sont pas moins belles, ni moins agreables, pour n'être pas si regulieres, ni si excellentes que celles-ci.

* Selon un Auteur moderne, les Anglois sont de très-bons Comediens pour leur nation. Ils ont de fort beaux Theatres, & des habits magnifiques, dit-il, mais ni eux ni leurs Poëtes ne se piquent pas fort de s'attacher aux regles de la Poëtique. Dans une même Piece ils font rire & pleurer. Toutes les fois qu'un Roy paroît sur le Theatre plusieurs Officiers marchent devant lui, & crient en leur langue: place, place; comme lorsque le Roy d'Angleterre passe à Witthal, d'un appartement à l'autre, parce qu'ils veulent, disent ils, representer les choses naturellement & dans le vrai.

On voyoit representer il y a quelques années à Londres *la mort de Mustapha.* Il se défendoit vigoureusement sur le Theatre contre les muets qui le vouloient étrangler, ce qui faisoit beaucoup rire. En France on auroit mis cette action en

* *Theatre François de Chapuseau.*



Digitized by Google

recit pathetique pour lui faire produire le vrai effet qu'elle doit faire.

Les troupes des Comediens Anglois, sont ordinairement composées des hommes les mieux faits, & des plus belles femmes; & la Comedie Angloise, poursuit le même Auteur, pour n'être pas si reguliere que la nôtre, ni representée par des gens qui donnent beaucoup d'application à cet exercice, a cependant des charmes puissans.

* On lit dans un livre encore plus moderne, que les meilleures Comedies Angloises ne sont que des Farces pleines d'esprit, propres à divertir pendant deux heures, par le secours de l'action, mais d'ordinaire incapables de laisser la moindre trace dans l'esprit. Il semble que les intrigues y soient formées au hazard. Elles sont ordinairement si embrouillées, qu'on ne conçoit pas comment l'Auteur est sorti du Labyrinte, où il s'est engagé de lui-même; il est vrai que c'est la plûpart du temps par des moyens si forcez, qu'un Dieu sorti d'une Machine débrouilleroit plus naturellement un pareil cahos.

On ne feroit pas grand tort à ces sortes de Pieces, en les mettant de niveau avec les Scenes Italiennes, où l'on ne demande pas une intrigue suivie; au moins

* *Journal Litteraire de la Haye, t. 9. p. 190.*

leur

leur fait on bien de la grace, en les mettant en paralelle avec les Pieces de certains Auteurs, qui malgré tout l'esprit qui les assaisonne, ne passent parmi les gens de bon goût, que pour de simples bouffonneries, qui font rire le peuple à la faveur de quelques chansons, & de quelque jeu de Theatre. Mais il temps de dire quelque chose des Auteurs & des Pieces Angloises.

La Comedie de *Sir Politick Vvoud-be*, ou le *Prétendu Politique*, est du Duc de Bouckingham & de Mrs d'Aubigni & S. Evremond. Ce dernier donnoit la forme aux caracteres, dont chacun fournissoit une partie. Cette piece faite à la maniere des Anglois est trouvée longue, parce que les Poëmes Dramatiques en Angleterre sont toûjours extrêmement longs; mais comme elle n'a pas été faite pour être representée, on s'est plus appliqué à bien traiter les caracteres, que à animer l'action par une intrigue interessante & suivie, & par un dénouëment regulier.

Les Poësies de Fletcher, si vous en exceptez celles qu'il a composées étant jeune, sont très-estimées; le bon sens & la modestie de cet Auteur lui ont attiré une approbation generale. Sa Bergere Fidelle est une piece fort morale; on y voit un rare exemple de chasteté.



Digitized by Google

Mais l'Auteur trouva de mauvais Juges, lors de sa representation ; cette Piece tomba d'abord, & fut sifflée avant qu'on eut achevé de la representer. Benjohnson & Beaumont la releverent dans leurs vers, & le public lui rendit enfin la justice qu'elle meritoit.

* Le Poëte Beaumont a toûjours été inégal, dit M. Collier. L'envie qu'il avoit de plaire lui a fait gâter plusieurs de ses meilleures Comedies. Il a travaillé conjointement avec Fletcher ; on les estime fort tous deux en Angleterre, l'esprit brille dans leurs ouvrages, mais ils sont trop libres. Les Oeuvres de ces deux Auteurs composent sept volumes. Les Pieces qu'on jouë encore quelquefois de Beaumont sont,

La Princesse de l'Isle, Tragi-Comedie.

Le Lieutenant Fantasque, Tragi-Comedie.

La Bergere Fidelle, Pastorale.

Avoir une Femme & regler une Femme, Comedie.

Le Pelerin, Comedie.

*Sir Fopling Flutter*, ou le Petit-Maître, *le Fat*, *l'Important*, &c.

Cette Piece represente une Dame de

* *Critique du Theatre Anglois.*

qualité,

Digitized by Google

qualité, presque surprise au sortir d'entre les bras d'un homme qu'elle connoissoit pour le plus insigne scelerat, & à qui elle venoit de donner les marques les moins équivoques de sa passion, &c.

On peut juger par ce petit échantillon de l'obscenité de cette Piece, qui est encore essentiellement défectueuse en bien d'autres choses, comme dans la plûpart des Comedies Angloises, où la Justice Poëtique est très-rarement observée, & qu'au lieu d'y caracteriser le vice comme risible & malheureux, on l'y represente comme engageant par l'heureux succès qu'on lui accorde; ce qui paroît dans celle-ci, car le Petit-Maître, dont la Piece tire son nom, y fait si peu de chose qu'à peine y paroît-il necessaire. Dorimant en est le Heros veritable; c'est un homme d'esprit, mais d'autant plus scelerat, qu'il est habile à bien conduire sa scelerateſſe, & scelerat d'une espece si noire, qu'après avoir triomphé de l'honneur de deux femmes de qualité, & après avoir senti réellement de l'amour pour une troisiéme maîtresse, il se confirme toûjours dans ses perfidies à l'égard de ces malheureux objets de sa débauche. Avec tout cela il plaît à sa veritable maîtresse, & à la fin de la Comedie il quitte la Scene, dans l'esperance prochaine d'un



Digitized by Google

heureux mariage avec elle.

Dans le livre du Spectateur Anglois, on se plaint que les obscenitez & l'irreligion sont par tout répanduës dans la Comedie; l'Auteur choisit celle-ci, qui est, dit-il, regardée comme le modele de la politesse, en fait de Comédies, pour en faire la critique; il montre qu'elle est pleine d'expressions basses, de saletez & d'Atheïsme.

Thomas Heywood, Poëte Anglois, fleurissoit sous les regnes d'Elizabeth & de Jacques I. Ses Pieces de Theatre, comme celle de tous ceux de ce temps-là sont fort longues & fort ennuyeuses. On voit entre autres de cet Auteur, la Comedie de la Reine Elisabeth.

Shadwell est l'aureur de la Comedie de *Epsom-Vells*, où l'on voit representé comiquement ce qui se passe de ridicule dans les lieux publics. *Des Sorcieres de la Province de Lancastre*, de l'*Ecuyer d'Alsace*, de la *Bigote Amoureuse*, & de l'*Homme*, ou Timon le Misantrope, excellente Piece. On voit 4. vol. imprimez de ses Pieces en prose.

Oteray, Poëte Anglois, Auteur des Tragedies de *Dom Carlos* & de *Venise Préservée*. Il a pris dans l'Histoire de la conjuration de Venise, par l'Abbé de S. Real, le sujet, les principaux caracteres,

Digitized by Google

teres, & les plus beaux endroits de cette derniere Piece. L'Episode du mariage de Servilius & la catastrophe, cependant ne sont pas empruntez. Ses autres Pieces qu'on voit souvent representer avec applaudissement sont, l'Orphelin, Alcibiade, &c. Ses Poëmes Dramatiques sont imprimez en deux volumes in-douze.

Nous ne connoissons que trois Comedies du Chevalier George Etherege, qui sont,

L'Amour dans un Tonneau.
Elle voudroit si elle pouvoit.
L'Homme à la mode.

On voit un volume imprimé de ses Pieces en prose.

Nous en connoissons quatre de M. Lée, sçavoir, Edipe, Tragedie, Mithridate, Aurengzeb, ou le Grand Mogol, & tout pour l'amour ou le monde perdu.

Les Pieces qui sont venuës à nôtre connoissance de Wycherley, Poëte Anglois, ont pour titre, *la Femme de Campagne*, Comedie, l'*Amour dans les bois, le Parc de S. James*, & *l'Homme au Franc procedé*. Cette derniere est le Misantrope de Moliere, l'Auteur en a fait un Anglois & homme de mer, ayant accommodé la Comedie Françoise aux Mœurs Angloises, en changeant la Scene & les incidens.

Les

Digitized by Google

Les Pieces de cet Auteur ſont imprimées en deux volumes.

La Tragedie de Valentinien eſt de Mylord Rocheſter. On aſſure que jamais aucun Tragique Grec ne tâcha de rendre les Souverains odieux autant que ce Poëte l'a voulu faire dans cette Piece.

Les Pieces de Forguhar ſont en grand nombre. Il y en a deux volumes en proſe d'imprimée. Il n'en eſt cependant venu que quatre à nôtre connoiſſance qui ſont, *la Couple Conſtante, ou l'Echapée au Jubilé*, Comedie, *l'Officier faiſant Recruë, le Stratagême du Petit-Maître*, & *l'Amour & la Bouteille*. Ce ſont celles qu'on joüe le plus communément.

Pour dire quelque choſe des Flamans, des Hollandois & des Allemans, nous ajoûterons ici que ces premiers ne peuvent tenir que le dernier rang pour les repreſentations Theatrales, entre les autres nations de l'Europe; les ſeconds & les troiſiémes doivent être mis à peu près dans la même claſſe; la difference entre les uns & les autres n'étant pas grande. Leurs Poëmes Dramatiques ſont peu dans les regles; ils n'ont ni la délicateſſe, ni les graces des nôtres; ils ſont repreſentez avec peu d'art par des gens qui ne frequentent jamais la Cour ni le beau monde, & qui la plûpart ne ſe donnent

Digitized by Google

nent pas tout entiers à la profession de Comedien, en ayant une autre à laquelle ils s'occupent, les jours qu'ils ne montent pas sur le Theatre, car le Theatre seul ne sçauroit les faire subsister.

Pour le Tragique, les Flamans ne font presque autre chose que de copier la Scene Françoise, du temps qu'on y representoit les Moralitez & les Comedies de la Passion. Les Comediens Flamans ont cependant un certain nombre de Tragedies originales; par exemple, la Tragedie Flamande, dont le sujet est le fameux siege de Leyde, que les Espagnols leverent durant les premieres guerres des Pays-Bas en 1574. Laquelle selon la fondation d'un Citoyen de la même Ville, s'y represente encore toutes les années, dans le mois où cet évenement arriva. Cette Piece est pleine de maximes & de Sentences contre les Souverains, & contre leurs Ministres.

En Hollande les Heros sont entierement avilis, par les choses basses ou indécentes qu'on leur fait dire sur le Theatre. On y voit, à ce qu'on prétend, Scipion sous sa tente, fumer une pipe & boire dans un pot de biere, en meditant le projet & la disposition de la bataille qu'il va donner aux Carthaginois.

On trouve dans le *Sorberiana* une peinture

Digitized by Google

peinture assez singuliere du Theatre Hollandois. Il y a à Amsterdam, dit Sorbiere, un Amphiteatre assez malotru, dont la Scene est fixe, & sur laquelle on jouë des Mommeries qui ne sentent, ni sel, ni sauge. La piece du jour que j'y assistai étoit une Pastorale Tragi-Comique, car il y avoit des Bergers & des Rois; on y voyoit indifferemment des Sceptres & des Houlettes, la Cornemuse figurer avec le Luth, le serieux mêlé avec le ridicule, & enfin des amours, des combats, des danses, des fantômes, des mariages, des morts, &c. Tout cela est representé, poursuit le même Auteur, par quelques Histrions de petite mine, & je ne sçai quelles femmes barbuës, assez falotement embeguinées. Pour la musique un *Yon*, & un *Schipper* en faisoient la meilleure partie, dequoi il y avoit peine à s'empêcher de crever de rire. Les Comediens étoient trois soldats, deux Clercs de Notaires, & un Portier. On leur donnoit un écu à chacun, toutes les fois qu'ils montoient sur le Theatre, & si les quatre sols qu'on donnoit à la porte alloient plus loin que ces gages-là, le reste étoit distribué aux pauvres. Le lieu, les décorations, les ornemens & les habits appartenoient à la Ville.

JOUR-

Digitized by Google

## JOURNAL DE VERSAILLES & de Paris.

ON a habillé de neuf les Regimens des Gardes Françoises & Suisses, & leurs Drapeaux ont été benis dans l'Eglise Metropolitaine de Paris, suivant l'usage.

On a baptisé à S. Eustache le fils de M. le Duc de Nivernois, qui a été tenu sur les fonts par M. Morosini, Ambassadeur de la République de Venise, auprès de Sa Majesté très-Chrétienne, & par Madame la Ducheſſe de Sforce qui l'ont nommé *Henry Jules* Barbon. Il est âgé de six ans & demi.

On a arrêté un Courier de Bruxelles qui portoit une fausse Medaille de l'Empereur. On l'a trouvé chargé de mille Loüis de fausse marque, avec une Lettre adressée à un riche Banquier de la Ville à qui il devoit remettre cet or. M. le Premier Président de la Cour des Monnoyes qui les avoit fait saisir, les porta d'abord à M. le Contrôleur General des Finances, qui en informa M. le Cardinal, Premier Ministre; on envoya visiter la Caisse du Banquier, & on y trouva onze cens treize

Loüis,

Digitized by Google

Loüis, estimez de fausse fabrique, mêlez dans un même sac avec quatre cens sept autres Loüis reputez bonne monnoye.

M. le Grand Prieur de France est revenu de Madrid le dix-sept Avril, & a soupé le dix-neuf chez M. le Maréchal de Villars.

M. le Cardinal, Premier Ministre a acheté la belle Bibliotheque de M. Jean Law, composée de trente-cinq mille volumes. Cette Bibliotheque n'a pas besoin d'être vantée; il suffit de dire qu'elle a été formée par M. l'Abbé Bignon, à qui elle appartenoit autrefois.

Le 25. Avril le Roy accompagné de Monsieur le Duc d'Orleans, entendit la Messe chantée par la Musique dans la Chapelle de son Château de Versailles, & le lendemain Sa Majesté fit dans la grande place du Château la revûë des Regimens des Gardes Françoises & Suisses, & les vit défiler dans les avenuës du Château. Il fut accompagné par Monsieur le Duc d'Orleans, & par M. le Cardinal, Premier Ministre. M. le Duc du Maine, & M. le Prince de Dombes parurent à la tête des Suisses. Après la revûë le Roy alla se promener à Trianon.

M. le Comte de Vernon, Ambassadeur ordinaire

ordinaire du Roy de Sardaigne eut le vingt Avril audience particuliere du Roy, dans laquelle il prit congé de Sa Majesté. Il fut conduit à cette audience par M. de Remond, Introducteur des Ambassadeurs, qui le conduisit ensuite chez Monsieur le Duc d'Orleans, où il eut sur le même sujet une audience particuliere. Le même jour le même Introducteur conduisit le Prince Kurachin à l'audience particuliere du Roy à qui ce Ministre étranger fit sur sa Majorité des complimens de la part du Czar.

Les R. Peres de l'Ordre de S. François partis de France pour se rendre à Rome par la Suisse & l'Allemagne pour assister à leur Chapitre General, y sont arrivez à propos; mais ceux qui s'étoient embarquez à Monaco, étant arrivez à la hauteur de Genes, où ils esperoient prendre terre, ont été repoussez de ce port par un grand coup de vent, & obligez de relâcher à Toulon. Là l'impossibilité de retourner à Rome dans le temps prescrit, les a déterminez à se retirer dans les Convens de leur résidence ordinaire.

Le premier May le Roy entendit dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe chantée par sa Musique, & le lendemain Sa Majesté l'entendit de même,

pendant

Digitized by Google

pendant laquelle M. l'Evêque de Tour prêta serment de fidelité entre ses mains.

Le quatre May Sa Majesté prit le divertissement de la Chasse du Cerf dans la Forêst de Marly.

M. le Cardinal, Premier Ministre a été attaqué d'une fiévre assez violente, causée par l'activité de son travail, & par la multiplicité de ses importantes occupations; son Eminence a été saignée plusieurs fois, sa santé si necessaire au repos de l'Europe se rétablit parfaitement.

Le premier jour du mois de May les Haut-bois de la Chambre joüerent au lever du Roy; après la Messe les Tambours des Gardes Françoises & Suisses furent admis dans la Cour du Château de Versailles, ainsi que les Tambours de la Ville de Paris. Les vingt-quatre violons de Sa Majesté joüerent pendant son dîner des simphonies choisies. L'après-midi le Roy alla se promener sur les hauteurs de Moulineaux, & le deux du mois il alla dans Moulineaux même.

Le trois Sa Majesté alla se promener à Meudon, & le quatre coure le Cerf dans la Foresst de Marly.

Le jour de l'Ascension le Roy entendit dans sa Chapelle de son Château de Versailles la Messe chantée par sa Musique, & l'après-midi Sa Majesté assista à Vêpres,

Digitized by Google

Vêpres, & enſuite alla ſe promener dans les jardins.

Le fils de M. le Comte de Morville, Secretaire de la Marine, cy-devant Ambaſſadeur en Hollande, & Plenipotentiaire au Congrès de Cambray, a ſoutenu avec ſuccès dans le College des R. Peres Jeſuites de Paris, un exercice ſur l'Hiſtoire de France.

On a celebré dans l'Egliſe de S. Euſtache un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de Madame.

La nuit du premier au deuxiéme jour de May, entre minuit & une heure, le feu parut à l'Hôtel de Némond, Quay de la Tournelle. Cet incendie, quoique conſiderable l'auroit été davantage, ſans la vigilance de M. le Lieutenant General de Police, qui par ſes ordres & ſes attentions menagea des prompts ſecours. On eſtime la perte à douze mille livres.

Don Patricio Lawlés, Ambaſſadeur ordinaire du Roy d'Eſpagne, eut le quatre May audience particuliere du Roy, à qui il preſenta M. le Marquis de Ledo, Grand d'Eſpagne. Il fut conduit à cette audience par M. de Remond, Introducteur des Ambaſſadeurs, qui delà le conduiſit auſſi à celle de Monſieur le Duc d'Orleans. M. le Marquis de Rangoni, Envoyé Extraordinaire du Duc de Modene,

Digitized by Google

dene, obtint le même jour audience particuliere du Roy, & lui fit des complimens sur sa Majorité, étant conduit pareillement par M. de Remond.

M. le Marquis de Giffard, & autres ont été déchargez par un jugement rendu au Souverain aux Requêtes de l'Hôtel de l'accusation formée contre eux au siege de la Vicomté de l'eau à Roüen. L'Avocat qui y faisoit la fonction de Juge, & qui les avoient condamnez comme coupables de la submersion du sieur Meslin du Rochet sera pris à partie.

Le 13. le Roy prit une medecine de précaution, & l'après-midi un Italien fit dans le Cabinet de Sa Majesté, & en sa presence plusieurs tours de Cartes extraordinaires & curieux. Ensuite le Roy passa dans sa Chambre, où un jeune enfant de près de douze ans fit des tours de soupleſſe & des postures difficiles qui réjoüirent Sa Majesté. On fit paroître aussi devant elle trois singes rares, dont deux dansent sur la corde, & le troisiéme voltige, & tire un coup de pistolet avec une adresse singuliere, & des chiens dressez à un manege peu commun.

Le quinze de ce mois veille de la Pentecôte le Roy revêtu du Grand Colier de l'Ordre du S. Esprit, se rendit dans la Chapelle du Château de Versailles, où

Sa

Digitized by Google

Sa Majesté communia par les mains de M. le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France. Les quatre coins de la Nappe étoient tenus du côté du Roy par M. le Duc de Chartres, & M. le Duc de Bourbon, & du côté de l'Autel par M. l'Evêque de Mets, & par M. d'Argentré, Aumônier de Sa Majesté. Ensuite le Roy toucha un grand nombre de malades. L'après-midi Sa Majesté assista aux premieres Vêpres, qui furent chantées par sa Musique, & auxquelles M. l'Evêque de Mets, Prélat Commandeur de l'Ordre du S. Esprit officia pontificalement. Le lendemain jour de la Fête le Roy revêtu du Grand Colier de l'Ordre du Saint-Esprit, étant accompagné de Monsieur le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Charolois, du Prince de Conti, du Comte de Toulouse, & precedé des Chevaliers-Commandeurs & Officiers du même Ordre, les Huissiers de la Chambre portant leurs Masses, se rendit dans la Chapelle du Château, où Sa Majesté entendit la grande Messe, celebrée pontificalement par l'Evêque de Mets, & chantée par la Musique; l'après-midi Sa Majesté assista à la Prédication de l'Abbé Cheret, Chanoine de Chartres, & ensuite aux Vêpres où officia le même Prélat Commandeur.

M.

Digitized by Google

M. Massei, Nonce ordinaire du Pape, fut conduit le 18. à l'Audience de Sa Majesté par M. Remond, Introducteur des Ambassadeurs. Qui le même jour y conduisit M. le Marquis Corsini, Envoyé du Grand Duc de Toscane qui complimenta le Roy sur sa Majorité, & delà fut conduit par le même Introducteur à l'audience de Monsieur le Duc d'Orleans.

Mardochée Duval, Juif de nation, natif de Bourdeaux, & âgé de vingt-trois ans, a été baptisé le 17. May dans l'Eglise de l'Abbaye de Port-Royal à Paris, étant tenu par le Comte de Clermont, Prince du Sang, & par la Princesse de Conti qui le nommerent Loüis. La Ceremonie fut faite par l'ancien Evêque de Troye, qui lui donna ensuite le Sacrement de Confirmation & la Communion.

*Entrées familieres chez le Roy.*

Monsieur le Duc d'Orleans.
Le Duc de Chartres.
Le Duc de Bourbon.
Le Comte de Charolois.
Le Comte de Clermont.
Le Prince de Conti.
Le Comte de Toulouse.
Le Cardinal du Bois.

L'ancien

Digitized by Google

L'ancien Evêque de Frejus.
Le Duc de Charroſt.
La Ducheſſe de Vantadour.
La Nourrice du Roy.
Mrs Dodard, Maréchal & la Peyronie.
Les quatre Premiers Valets-de-Chambre.
Les Garçons ordinaires de la Chambre.

La Ville de Laon, à l'exemple de ſon illuſtre Prélat, ſignala ſon zele pour feu MADAME, le 22. du mois paſſé, par un Service ſolemnel, qu'elle fit celebrer avec beaucoup de Pompe, & une excellente Muſique, dans l'Egliſe des Peres Minimes. L'Evêque Duc de Laon, l'Evêque de Soiſſons, M. l'Intendant, & tous les Corps y aſſiſterent. M. Briſſet, Principal du College, prononça un Diſcours funebre, qui fut fort applaudi. Mrs les Maire & Echevins n'avoient rien negligé pour la décoration de l'Egliſe, qui étoit entierement tenduë de noir juſqu'à la voute, avec deux rangs d'Armoiries des deux côtez, depuis le Portail juſqu'au Maître-Autel, au haut duquel on voyoit les Armes de Madame en grand, au milieu de 4. autres Ecuſſons. Les bandes de velours qui regnoient autour du Sanctuaire, étoient enrichis d'Armoiries bro-



Digitized by Google

dées en or. Le Catafalque, aussi orné de bandes de velours, de rideaux & de crépines, étoit élevé sur une estrade de 4. gradins, chargez d'environ cent chandeliers d'argent, avec des cierges; ce qui joint au reste du luminaire des Autels, des Girandoles & des Lampes, faisoit un très-bel effet.

Le 14. du même mois M. l'Abbé de Cuissy, avoit aussi fait celebrer un service solemnel dans l'Eglise de son Abbaye, où se tenoit alors le Chapitre general des Prémontrez Réformez, auquel M. l'Evêque de Laon assistoit, comme Commissaire du Roy, où se trouverent le General des Prémontrez, & plusieurs autres Abbez de cet Ordre.

Le Marquis de Maulevrier-Langeron, qui est de retour de son Ambassade à la Cour de Madrid, a été parfaitement bien reçû du Roy, de Monsieur le Duc d'Orleans, du Cardinal Premier Ministre & de toute la Cour. En prenant congé du Roy d'Espagne S. M. C. lui fit present de son Portrait, enrichi de diamans de grand prix. M. Gallet de Coulanges, l'un des Contrôleurs Generaux de la Maison du Roy, qui est actuellement à Madrid, est chargé par interim de remettre les paquets de la Cour.

A l'occasion de la détention de M. de Talhoüet,

Digitized by Google

Talhoüet, Maître des Requêtes, l'un des Commissaires des Liquidations, & des Caissiers & Commis qu'on a mis à la Bastille, on a nommé des Commissaires pour juger de toutes les malversations qui auront pû avoir été faites, tant dans le *Visa*, que dans les Liquidations. Ces Commissaires, sont Mrs de Châteauneuf, *Président*, de Harley de Cely, d'Herbigny, & de Fortia, Conseillers d'Etat, d'Auneüil, de Maupeou, de Baussan, d'Argenson, *Raporteur*, d'Angrand, le Gras de Luard, de Melliand, Roüillé, Parisot, de Pontcarré, d'Ombreval, & de Vatan, *Procureur General*, tous Maîtres des Requêtes. Ces Commissaires se sont déja assemblez à l'Arsenal, M. Talhoüet fut arrêté chez lui le 9. de ce mois.

On nous écrit de Geneve que le Major Davel eut la tête tranchée à Lausane le 24. de l'autre mois à 4. heures du soir, après avoir été appliqué deux fois à la question, qu'il souffrit avec une fermeté étonnante; jusques-là qu'après la torture, on lui offrit quelques liqueurs confortatives, qu'il refusa, disant: que les hommes qui avoient pris tant de peine à le tourmenter en avoient plus besoin que lui. Il a conservé son esprit de censeur jusqu'à la fin, & est mort avec tout son heroïsme. Comme le lieu du sup-



Digitized by Google

plice nommé *Vidi* eſt à trois quarts de lieuës de la Ville, on lui offrit un cheval, mais il voulut faire le chemin à pied. Il étoit accompagné de 4. Miniſtres, des Officiers de Juſtice & de 50. ſoldats. Il levoit & tournoit la tête à tous momens pour ſaluer le monde qui étoit en grand nombre aux fenêtres des maiſons, & le peuple qui étoit accouru en foule ſur ſon paſſage fondant en larmes. Avant l'execution un Miniſtre prononça un diſcours à la loüange du patient, ne lui reprochant autre choſe que de s'être oublié juſqu'à ſe ſoulever contre ſes Souverains. Il parla enſuite & perſiſta à dire qu'il ne croyoit point avoir fait une méchante action, & que s'il étoit à recommencer qu'il en feroit encore autant, que la mort ne lui faiſoit aucune peine, s'eſtimant heureux même de la ſouffrir pour ſa patrie. Il cenſura la conduite & les mœurs des Officiers de Juſtice & des Miniſtres, & remercia le peuple des regrets qu'il avoit témoigné. Il voulut s'étendre enſuite ſur ſon entrepriſe, & faire comme un Manifeſte, mais on lui impoſa ſilence. Il étoit fort proprement vêtu, & voulut ſe deshabiller lui-même. Dès qu'il eut le bonnet l'executeur lui enleva la tête avec une grande d'exterité. Elle fut attachée à un poteau au même

Digitized by Google

même lieu, & son corps enterré au pied de l'échaffaut.

Le nommé Ricœur, qui fut conduit aux prisons du Châtelet le 4. de ce mois, convaincu d'avoir volé & assassiné le sieur Jorry & sa servante, fut jugé le 7. & rompu vif, en Place de Gréve, le même jour.

Le 8. de ce mois la cause du Grand Duc & du Grand Prince de Toscane, contre la Princesse d'Epinois, fut jugée à la Grand'Chambre du Parlement, au raport de l'Abbé Menguy. La Princesse d'Epinois qui soutenoit le Testament de la Grande Ducheſſe, laquelle l'avoit faite sa Legatrice universelle, a perdu son procès, & le Testament a été declaré nul.

Le 9. de ce mois le Roy quitta le deüil, que S. M. avoit pris, tant pour la mort de feuë Madame, Doüairiere, que pour celle de la Princesse de Piémont, & pour celle de la Princesse de Condé.

Il n'a pas paru de mode nouvelle bien marquée dans les habits d'Eté; il n'en a pas même paru un fort grand nombre à cause que la saison a été assez froide jusqu'à present. Les Dames s'obstinent toûjours à porter de très-grands & très-amples paniers, qui semblent faits aux dépens de leurs cornettes, qui n'ont ja-



Digitized by Google

mais été si petites. Sur tout quantité de *pompons*, (ce sont de petites touffes de chenilles ou de nompareilles,) les robes volantes sont plus en usage que jamais, & si fort que l'habit de ceremonie commence à paroître ridicule.

On mande de la Haye qu'on a renouvellé les défenses contre les jeux de hazard qui ont été poussez à l'excès dans la Province de Hollande, & particulierement à la Haye, & qui ont causé la ruine d'un grand nombre de jeunes gens, & même de plusieurs familles; il est sur tout expressément défendu de joüer au passe-dix, cinq & neuf, raffle, bassette, pharaon, berlan, trictrac, banque faillite, de même qu'à tous autres jeux où l'on peut perdre de grosses sommes; & ces sortes de jeux ne sont pas seulement défendus dans les Aubergés, les Caffez, & autres lieux publics, mais encore dans les maisons des particuliers, sous les peines portées par les Ordonnances, les loix & les constitutions du pays, & suivant l'exigence du cas.

Le 27. de ce mois, Fête du S. Sacrement, le Roy accompagné de Monsieur le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont, & des principaux Officiers de sa maison se rendit à l'Eglise de la Paroisse de

Digitized by Google

de Verſailles, aſſiſta à la Proceſſion, & y entendit la Grande Meſſe. L'après-midi S. M. entendit dans la Chapelle du Château, les Vêpres chantées par la Muſique, & le ſoir elle aſſiſta au Salut.

Le même jour il y eut un très-grand concours de peuple à la Manufacture Royale des Gobelins, pour y voir les belles Tapiſſeries qui y étoient tenduës, entre leſquelles quelques-unes ſe faiſoient admirer au-deſſus des autres. Scavoir, celles d'après les Tableaux, de M. le Brun, de feu M. Coypel, Premier Peintre du Roy, de feu M. Hoüeſſe, de M. Vandermeule, de M. Audran, de M. Jouvenet, de M. Fontenay, &c.

Le Roy doit partir le Vendredy 4. Juin pour Meudon. L'Infante-Reine ſera du voyage.

On a appris de Montpellier que les fanatiques qu'on avoit accuſé d'avoir formé une Secte de Multiplians, ne ſont que de ſimples fanatiques. Voici l'extrait de la Sentence qui a été renduë contre eux à Montpellier.

Beſſon, Predicant, condamné à être pendu, après avoir fait amende honorable en la forme ordinaire, portant un écriteau devant & derriere, avec ces mots, *Predicant Sacrilege*. Jacob Jean Borniele, dit Galentiny, Sacrificateur,



Digitized by Google

& Marie-Magdelaine, auſſi pendus. Jacques Bourelly, âgé de 16. ans, & Pierre Figaret, condamnez à faire amende honorable, aſſiſter à l'execution, & enſuite conduirs aux Galeres perpetuelles. François & André Comté, & Beaumez, condamnez aux Galeres perpetuelles. Anne Aurigue, & Suzanne Loutiere, condamnez à faire une amende honorable, aſſiſter à l'execution, en la même forme, enſuite raſées & enfermées pour le reſte de leurs jours dans tels lieux qui ſeront jugez convenables. Anne Roberte, veuve de Verchand, aſſiſter à l'execution, après quoi raſée & enfermée. Sa maiſon où ſe faiſoient les aſſemblées raſée, avec défenſes de bâtir jamais ſur le ſol. Et ayant fait droit ſur l'accuſation contre les nommez Loüis Comté & autre Comté ſon frere, leur mere & ſœurs, il eſt ordonné qu'il en ſera plus amplement informé dans le mois, & cependant qu'ils tiendront priſon, & à l'égard de la petite fille de la veuve Verchand, & un petit garçon qui eſt en puberté, hors de priſon.

AVIS

Digitized by Google

# AVIS,

## *EAU DE BEAUTE',*

*A Vingt livres la Bouteille.*

*Avec la maniere de s'en servir dans tous les temps.*

QUoique cette Eau ait été inconnuë jusqu'aujourd'hui dans toute la France, elle est en grande réputation en Angleterre, en Hollande, & en Italie. Elle y a été goûtée, & a merité par ses propres effets d'être appellée *Eau de Beauté.*

Comme le sieur Lambert a lieu d'être content de la façon dont son Eau a été goûtée en France, & qu'il veut la donner dans sa derniere perfection, il avertit le Public qu'il a fait bâtir à Paris un Laboratoire, & fait venir de ses Ouvriers d'Angleterre, pour y travailler tout le Printemps, & pour éviter à son Eau le transport & le trajet de la mer.

Cette Eau, quoique claire & brillante comme l'eau de roche, est cependant grasse, proprieté extraordinaire d'un seul Simple assez rare, & a une odeur



Digitized by Google

difficile à définir, qui se perd en se séchant. Cette Eau n'est autre chose qu'une composition de simples, mais des plus rares & des plus exquises.

Voici ses proprietez. Elle nourrit la peau, & lui donne un éclat de blancheur parfaite, conserve la délicatesse des traits, ranime toutes les couleurs, & répand sur tous les teins les plus secs un air de fraîcheur, qui est égal & aussi naturel que celui que fait le sang le plus pur dans un corps le plus sain. On peut prouver par cent exemples, que ceux qui en font usage, ne s'apperçoivent point que le nombre des années puisse flétrir & diminuer la fraîcheur de leurs teins & de la gorge, puisqu'elle en ôte toutes les rides & les rousseurs qui proviennent de la sécheresse du tein. Ce qui prouve que ce n'est point du fard, c'est qu'il en faut faire usage plusieurs jours avant d'en connoître aucuns changemens. Celles qui par un sang âcre & mauvais se voyent une peau noire & livide & un tein couvert de bourons, conviendront qu'il n'y a jamais eu de secret plus propre à donner de la blancheur, en conservant les traits, &c.

Le soir en se couchant, il faut verser la valeur de trois cueillierées de bouche de cette Eau dans un petit vase, & avec un linge le tremper dans cette Eau, s'en bien

Digitized by Google

bien décrasser le visage & la gorge, jusqu'à ce que vous sentiez dans le tein un peu de chaleur, & alors vous cesserez pour un instant, & ensuite avec le même linge retrempé vous vous en décrasserez de la même façon plus legerement, & vous ne vous sécherez point d'aucun linge, car la liqueur se séchera un instant après.

Le matin vous vous en décrasserez de la même façon, à la reserve que la seconde fois après que la liqueur aura seché, vous vous passerez legerement un linge sur le tein, comme si vous vouliez ôter de la poudre.

Il faut observer autant qu'on peut, & dans les temps froids, de faire tiédir cette Eau, s'en servant toûjours de la même façon; les effets en paroissent même plus prompts.

Les Dames qui portent du rouge peuvent tremper le pinceau dans une goute de cette Eau, & s'en servir à leur gré. Le rouge avec cette Eau ne mange point la couleur naturelle. Les Dames connoîtront sur le champ l'éclat qu'elle donne au rouge, puisqu'elle le pâlit de telle façon, qu'elle le rend parfait couleur de chair.

Cette Eau peut se garder aussi long-temps que l'on souhaite, plus vieille elle



Digitized by Google

eſt, plus elle ſe purifie. Il ne faut point douter qu'au Printemps, Eſté & Automne elle n'agiſſe plus puiſſamment.

Pour la petite Verole, quand les boutons ou croutes commencent à ſe ſécher, il faut alors faire tiédir cette Eau, & s'en baſſiner quatre à cinq fois le jour, & la nuit appliquer un linge fin plié en deux ſur le viſage; & quand toutes les croutes ſeront tombées vous vous en ſervirez à l'ordinaire.

Les Dames qui ſe trouvent les yeux battus par certaines indiſpoſitions, même les hommes qui peuvent avoir reçû quelques coups de ſerein, n'ont qu'à s'en baſſiner les yeux pluſieurs fois le même jour.

Pour ſe ſervir de cette Eau, pour la brûlure, il faut quand les neuf jours ſeront paſſez n'y appliquer plus aucune ſorte d'Onguent, dans quelque état que ſoit la brûlure, mais ſeulement la baſſiner avec de cette Eau tiéde, & continuer juſqu'à parfaite gueriſon.

*Cette Eau ſe vendra chez Mademoiſeille d'Arliac, demeurant chez M. Rouſſelot, Marchand Gantier, Parfumeur du Roy, Privilegié ſuivant la Cour, demeurant ruë Tirechape, au Gand de Paris.*

Nous, Conſeiller ordinaire du Roy en tous

Digitized by Google

tous ſes Conſeils d'Etat & Privé, Premier Medecin de Sa Majeſté, Sur-Intendant General des Eaux, Bains & Fontaines Minerales & Medecinales de France. SALUT : Sur les témoignages de beaucoup de perſonnes de merite, des bons effets de l'Eau, dite *de Beauté*, compoſée par le ſieur Lambert, Parfumeur du Roy d'Angleterre, pour ôter les boutons, rougeurs, rouſſeurs, tenir toujours le tein très-uni & blanchir la peau, garantir & empêcher d'être marqué de la petite Verole, Nous conſentons que ledit ſieur Lambert, pour le bien du Public, la vende & diſtribuë, en connoiſſant la veritable compoſition, après en avoir fait toutes les épreuves ſtipulées dans le Memoire qu'il donne au Public. En foy de quoi, Nous avons ſigné ces Preſentes, que Nous avons fait contreſigner par notre Secretaire ordinaire, & à icelle fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à Paris au Château des Thuilleries, le Roy y étant, ce douziéme jour de Février 1722. *Signé*, DODART.

*Par M. le premier Medecin du Roy :*

LA SALLE.

BENE-

Digitized by Google

## *BENEFICES.*

LE Roy a donné l'Abbaye Reguliere, Conventuelle & Elective de Vaucelles, Ordre de S. Bernard, Diocèse de Cambray, à Dom Gerard Wartelle, Prêtre du Diocèse d'Arras, Sous-Prieur & Religieux de ladite Abbaye. Elle étoit vacante par le deceds de Dom André Beauvillain dernier Titulaire.

La Coadjutorerie de l'Abbaye du lieu Nôtre-Dame, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Orleans, dont la Dame Marguerite Françoise Solu de Villerault est Abbesse, en faveur de la Sœur Magdelaine Solu de Villerault Religieuse Professe dudit Ordre sur la présentation de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans.

L'Abbaye de S. Antoine les Prais, Ordre de Cîteaux, Diocése de Paris, vacante par le deceds de Sœur Marie Magdelaine de Mornay de Monchevreuil, derniere Titulaire, en faveur de Dame Marie-Anne-Gabrielle-Eleonore de Bourbon-Condé, Religieuse de Fontevrauld.

L'Abbaye Commandataire de sainte Larme, Ordre de Prémontré, Diocèse d'Amiens, vacante par la démission pure

&

Digitized by Google

& ſimple du ſieur de Croy dernier Titulaire, en faveur du ſieur Guillaume de Croy de Molembais, Acolyte du Diocéſe de S. Omer.

L'Abbaye Commandataire de S. Jean en Vallée, Ordre de S. Auguſtin, Diocèſe de Chartres, vacante par le decedz du ſieur le Maçon des Rabines dernier Titulaire, en faveur du ſieur Jean-Baptiſte Duprat, Prêtre du Diocèſe de Metz, ſur la préſentation de Monſieur le Duc d'Orleans, à la charge de cent quatre-vingt-treize ducats & demi d'or, valant douze cens livres monnoye de France, de penſion annuelle & viagere pour le ſieur Jean Capet, Chapelain de S. A. R. à prendre ſur les fruits de ladite Abbaye.

Le 25. du mois dernier, l'Abbé Begon, ci-devant Grand-Vicaire de Beauvais, fut ſacré Evêque de Toul, dans l'Egliſe des Minimes de la Place Royale, par l'Archevêque de Vienne, aſſiſté des Evêques de Beauvais & de Senlis.

Le 23. de ce mois, l'Evêque de Leſcar prêta ſerment de fidelité entre les mains du Roy.

MORTS

Digitized by Google

## *MORTS ET MARIAGES.*

LE 3. du mois passé, mourut à Paris M. Claude Tribune-Valence Prêtre, Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de Mauleon en bas Poitou, & fut enterré le lendemain en l'Eglise de S. Paul sa Paroisse.

Ce digne Abbé avoit d'excellentes qualitez, une grande innocence de mœurs, une douceur aimable, beaucoup de pieté, & sur tout un rare desintéressement.

Il remit au Roy un Prieuré de 1800. liv. de rente qu'il avoit, lorsque S. M. au mois de Janvier 1715. lui donna l'Abbaye de Mauleon, quoique cette Abbaye ne lui rendit que 3000. liv. sur lesquelles il y a de grosses reparations à faire pour l'entretien de beaucoup de Fermes, assez en désordre, qui en dépendent.

La Famille de M. l'Abbé de Valence est illustre & ancienne. Il descendoit d'Emanuel Triburne, qui étoit il y a plus de 300. ans Capitaine de cent hommes d'armes du Roy, lequel ayant acheté une terre entre Agen & Moissac, y fit bâtir une

Digitized by Google

une petite Ville, qui fut nommée Valence, erigée depuis en Marquisat, & c'est de cette Ville que la Famille a pris le nom de Triburne-Valence, dont le Chef, neveu du défunt, est actuellement Brigadier des Armées du Roy, & Colonel du Regiment du Maine Infanterie. M. l'Abbé de Valence a laissé un frere, homme de merite, qui est Chevalier de Malte, & un des plus anciens Capitaines de Galere.

M. Charles-Loüis, Prince de Courtenay, est mort à Paris le 28. Avril dernier, âgé de 83. ans moins quelques jours, étant né le 25. May 1640. Il étoit fils de Loüis Prince de Courtenay, Comte de Cesi, &c. & de Marie de Bethune-Congi. Après avoir fait la Campagne de Gigeri en 1664. il suivit le feu Roy en Flandres en 1667. & fut blessé au siege de Doüai. Il se signala encore à celui de l'Isle, & servit en la guerre de Hollande en 1672. &c. Il avoit épousé le 9. Janvier 1669. Marie de Lamet, fille aînée d'Antoine-François, Marquis de Bussi, Gouverneur de Mezieres, morte le 20. Aoust 1676. Il se remaria le 14. de Juillet 1688. avec Heleine de Besançon, fille de Bernard du Plessis-Besançon, Lieutenant General des armées du Roy, & Gouverneur d'Auxonne. Il eut du premier

Digitized by Google

mier lit Charles-Roger Prince de Courtenay, qui a épousé le 19. Novembre 1704. Marie-Claire-Genevieve de Bretagne, fille de Claude, Marquis d'Avaugour, Comte de Vertus, dont il n'a point d'enfans. Du second lit il eut Heleine de Courtenay, mariée en Mars 1712. à Loüis-Benigne, Marquis de Bauffremond, Chevalier de la Toison d'or, Brigadier des armées du Roy, Mestre de Camp d'un Regiment de Dragons, &c.

Dans les derniers Etats tenus à Paris en 1614. sous Loüis XIII. Messire Henry de Bauffremond, Chevalier Baron de Senecey, fut élû Président par les Députez de la Noblesse ausdits Etats.

Les Généalogistes, font descendre la Maison de Courtenay de Pierre de France, premier du nom, septiéme & dernier fils du Roy Loüis le Gros. Il y a eu trois Empereurs de Constantinople de cette Maison.

M. Jaques-Loüis de Beringhen, Marquis de Châteauneuf, Comte du Plessis-Bernard & d'Armainvilliers, Chevalier des Ordres du Roy, Premier Ecuyer de S. M. Gouverneur des Citadelles de Marseille, Directeur General des Ponts & Chaussées de France, est mort le premier de ce mois âgé de 71. ans. Il étoit fils de Henry de Beringhen, Chevalier des Or-

Digitized by Google

Ordres du Roy, premier Ecuyer de la petite Ecurie, Gouverneur des Citadelles de Marseille, &c. mort en 1692. âgé de 89. ans, & de Anne du Blé, fille de Jaques du Blé, Marquis d'Uxelles, & de Claude Phelypeaux de la Vrilliere. Le Marquis de Beringhen, qui vient de mourir, avoit épousé en 1677. Elizabeth-Magdelaine Fare d'Aumont, fille aînée de Loüis-Marie-Victor Duc d'Aumont, dont il eut 1°. Jaques-Loüis, Marquis de Beringhen, Maréchal de Camp, Premier Ecuyer & Gouverneur des mêmes Citadelles en survivance, lequel épousa le 9. Février 1708. Marie-Loüise-Henriette de Beaumanoir Lavardin. 2°. François-Charles de Beringhen, Abbé de sainte Croix de Bordeaux, Prevôt de Pignans en Provence, & Archidiacre de Melun, en l'Eglise Metropolitaine de Sens. 3°. Henry Camille, Chevalier de Malte, Commandeur de Pieton, Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie. 4°. Anne-Marie-Magdelaine, Abbesse du Pré. 5°. Loüise-Charlotte-Eugenie, Religieuse à Faremoustier, dite de sainte Victoire, nommée en 1721. Coadjutrice de M de Beringhen sa tante, Abbesse de ce Monastere. 6°. Anne-Benigne Fare Therese, mariée en Juillet 1701. avec Emanuel Armand, Marquis de Vassé, Brigadier des

des armées du Roy, restée veuve en 1710. 7°. Olimpe-Felicité de Beringhen, Religieuse à Faremoustier, dite de sainte Fare. 8°. Marie-Loüise de Beringhen, mariée en 1713. à Alexandre, Marquis de Vieux-Pont & de Senecé, Lieutenant General des armées du Roy, Lieutenant pour Sa Majesté au Pays d'Aunix & Gouverneur de Charlemont. 9°. N. de Beringhen, mariée en 1722. à M. de Courtavel de Pesé, Mestre de Camp, Lieutenant & Inspecteur du Regiment du Roy, ci-devant Gentilhomme de la Manche de Sa Majesté, & Capitaine au Regiment des Gardes Françoises, Gouverneur de la Meutte.

Le 4. de ce mois, M. Auguste de Moyriac, Marquis de Châtillon, Lieutenant General des armées du Roy, Inspecteur General de la Cavalerie & des Dragons, mourut âgé de 77. ans.

Le 6. M. Nicolas-Etienne Roujault, *Maître des Requêtes honoraire, mourut âgé de 62. ans.

Le 7. Dame Marie-Emilie de Noailles, épouse de M. Emanuel de Rousselet, Marquis de Chateau-Renault, Comte de Crausón, Porzay, Poulmic & Rosmadec, Vicomte d'Arrois & de Mordelles, Seigneur de la Poissonniere, la Giraudiere & Rocheneuve, Chevalier de

Digitized by Google

de l'Ordre Militaire de S. Loüis, Capitaine des Vaisseaux du Roy, Lieutenant General pour Sa Majesté de la Haute & Basse Bretagne, mourut à Paris, âgée de 33. ans, & fut inhumée à Nôtre-Dame dans le Tombeau de ses ancêtres.

Le même jour, le Comte de Nogent, âgé d'environ 26. ans, mourut de la petite verole.

M. Jean Galbert de Capistrou, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Jaques en Espagne, Commandeur de Chimenes, Marquis de Penango, dans le Montferrat, ci-devant Secretaire General des Galeres de France, l'un des quarante de l'Academie Françoise & de l'Academie des Jeux Floraux de Toulouse, mourut subitement à Toulouse, sa Patrie, le 11. de ce mois, dans la soixante-septiéme année de son âge. M. de Capistrou s'étoit rendu recommandable par les qualitez de son cœur, & de son esprit & par son sçavoir. Les Poëmes Dramatiques, dont il a enrichi la Republique des Lettres, lui avoient acquis une grande réputation. Il en a vû faire huit éditions de son vivant.

Le 14. Jaques Boucot, Ecuyer, Conseiller du Roy, Receveur General des Domaines, Dons, Octrois & Fortifications de la Ville de Paris, mourut âgé de

Digitized by Google

de 64. ans. Il laisse une fille mariée à M. Henin, Intendant des Bâtimens du Roy.

Le 28. Jaques-Etienne Turgot, Chevalier Seigneur de Sousmonts, Bons, Periers, Brucourt, S. Quentin, &c. Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes honoraire de son Hôtel, mourut âgé de 53. ans.

Le même jour, Dame Jeanne-Françoise de Garaud de Caminade, Epouse de M. Yves, Marquis d'Alegre, Lieutenant General des armées du Roy, Gouverneur des Ville & Château de saint Omer, mourut âgée de 65. ans.

Le Comte de Manicamp, Mestre de Camp, Lieutenant du Regiment Royal Piémont Cavalerie, & Brigadier des armées du Roy, a épousé, le 11. de ce mois, M^lle de Tilliers. Il est fils de Loüis de Madaillan de Lesparre, Marquis de Montataire, & de Marie de Rabutin, fille de feu M. le Comte de Bussi Rabutin, Lieutenant General des armées du Roy, & Mestre de Camp General de la Cavalerie.

La Maison de Madaillan est originaire de Guyenne, où elle a possedé de grandes terres. Les Seigneurs de cette Maison, connus dans les anciennes Histoires sous le nom des Sires de Lesparre, ont été pen-

Digitized by Google

pendant long-tems Gouverneurs de cette Province, où ils ont pris des alliances avec les plus grandes Maisons de ce pays-là.

Guillaume Amanieu de Madaillan, Sire de Lesparre, épousa en 1408 Jeanne, fille aînée du Comte d'Armagnac, dont la grande mere étoit Princesse de la Maison de France, & petite-fille de S. Loüis.

Le fils aîné de ce Sire de Lesparre, né sous la domination des Anglois, soutint trop opiniâtrement leur parti, après avoir défendu Bordeaux contre Charles VII. ce qui lui fit perdre la vie, & ses biens furent confisquez.

La Branche Cadette de cette Maison, qui étoit dès lors dans le service des Rois de France, & connuë sous le nom des Seigneurs de Montataire, a produit des gens de merite qui ont toûjours servi nos Rois avec beaucoup d'attachement, & dans des emplois considerables. Ils ont continué de prendre des alliances dans les meilleurs Maisons du Royaume.

C'est de cette Branche, à present la seule de cette Maison, qu'est sorti le Comte de Manicamp, nouveau marié.

Froissart, Monstrelet, l'Histoire de Foix, d'Avila, d'Aubigné, Mezeray, & la Genealogie de la Maison de France par le Pere Anselme, raportent ce qui est dit ci-dessus. & beaucoup d'autres choses

Digitized by Google

choſes qui groſſiroient trop cet article.

Mlle de Tillieres eſt fille de Jacques Tanneguy le Veneur, Comte de Tillieres, & de Michele Gabriële Dugué de Bagnols, fille de M. de Bagnols, Conſeiller d'Etat.

La Maiſon de Tillieres eſt connuë dans les ſiecles les plus reculez, elle a été illuſtrée par ſes alliances dans les plus grandes Maiſons du Royaume. Pluſieurs de ce nom ont été honorez d'Ambaſſades, de commandement dans la Province de Normandie, & de l'Ordre du Saint-Eſprit.

Jean le Veneur, Evêque de Lizieux fut Grand Aumônier de France en 1528. & Cardinal en 1534.

Cette Maiſon a fait auſſi de grandes alliances par les filles qui en ſont ſorties, Marie le Veneur fut grande-mere de Marguerite de Lorraine, femme de Gaſton de France, & Biſayeule de M. le Duc de Lorraine d'aujourd'hui.

LETTRES

Digitized by Google

# LETTRES PATENTES, ARRESTS, &c.

ARREST du Grand Conseil du Roy, du 3. Fevrier 1723. Qui Juge l'étenduë des privileges des Commençaux pour les droits Honorifiques des Paroisses où ils font leurs domiciles, & qui donne la prérogative aux Seigneurs des Fiefs.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 9. Fevrier 1723. Qui declare commun pour les lieux de la Basse Normandie, qui sont sous le Privilege du Sel blanc, l'Arrest du 8. Decembre 1722. rendu contre les Faux-sauniers, & ceux qui leur donnent rétraite, avec injonction aux Habitans des Paroisses, de faire sonner le Tocsin sur lesdits Faux-sauniers, lors de leur passage.

LETTRES Patentes, données à Versailles le 11. Fevrier 1723. registrées en la Cour des Aydes le 6. Mars suivant, qui confirment les Privileges & Exemptions accordez aux RR. PP. Jesuites de la Maison Professe de S. Loüis. Par Lettres Patentes du Roy Loüis XIII. en 1641. par celles du feu Roy Loüis XIV. en 1650. confirmez par autres Lettres Patentes du Roy Loüis XV. en 1716. &c.

LETTRES Patentes sur Arrest, données à Versailles le 13. Fevrier 1723. registrées en



Digitized by Google

la Cour des Aydes le 17. Avril suivant ; concernant les Courtiers Jaugeurs de Vins.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy du 16. Fevrier 1723. Qui casse une Sentence des Juges Visiteurs des Gabelles de Villefranche de Roüergue ; & ordonne que le prix du Sel dans les Greniers & Chambres du Pays de Roüergue, & de la partie de l'Auvergne qui dépend des Gabelles de Languedoc, demeurera fixé à vingt livres le Minot ; & qu'outre lesdits vingt livres, il sera encore levé Cinq sols par Minot, au profit de Jacques Rocher pour son remboursement des sommes par lui avancées pour les reparations des Chaussées du Rhône & de celles des Salins de Peccais en Languedoc.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 16. Fevrier 1723. Portant que l'Article XVII. du Titre XVII. de l'Ordonnance des Gabelles, sera executé selon sa forme & teneur ; & en consequence, que toutes personnes, quoique privées, pourront faire les captures des Faux Sauniers ; ordonne que par M. les Intendans, il sera donné des ordres dans les Villes, Bourgs, Villages, Paroisses & Communautez de leur Ressort pour arrêter lesdits Faux-Sauniers. Et accorde des récompenses & gratifications à ceux qui les arrêteront.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 26. Fevrier 1723 Par lequel Sa Majesté declare que dans l'Edit du mois de Mars 1720. portant Suppression des Maréchaussées du Royaume, elle n'a entendu comprendre la Compagnie du Chevalier du Guet, établie dans la Ville d'Orleans, & ordonne que les Officiers qui la

compose,

Digitized by Google

compoſent, continueront leurs fonctions & ſeront payez de leurs Gages comme avant ledit Edit.

LETTRES PATENTES du Roy, donnée à Verſailles le premier Mars 1723. regiſtrées en la Chambre des Comptes le 13. Avril ſuivant; portant réünion des anciens Droits d'Aydes de l'Election de Romorantin à la Ferme Generale des Aydes.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roy, du 8. Mars 1723. Portant défenſes à tous Proprietaires de Bois, & à tous Adjudicataires & Marchands, de vendre du Charbon de Bois aux Etrangers, & d'en faire ſortir hors du Royaume, ſans une permiſſion expreſſe de Sa Majeſté.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roy, du 8. Mars 1723. Qui ordonne que les Conducteurs des batteaux qui monteront ou deſcendront le Rhône par l'Iſle de la Barthelaſſe, ſeront tenus de paſſer par la branche de cette Riviere qui eſt entre ladite Iſle & le Languedoc, & d'aborder au Bureau de Villeneuve-les Avignon; comme auſſi qu'aucunes Marchandiſes ne pourront être entrepoſées à Avignon, qu'au préalable la verification n'en ait été faite audit Bureau de Villeneuve & les Droits payez, à peine de confiſcation.

SENTENCE rendüe par Meſſire Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, Chevalier, Comte d'Argenſon, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Lieutenant General de Police de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, en datte du 15. Mars



Digitized by Google

1723. sur les conclusions de Monsieur le Procureur du Roy au Châtelet de Paris. Portant Reglement pour les Maîtres & Ouvriers en Drap d'Or, d'Argent & Soye, & autres Etoffes mêlangées, d'Etablissement Royal, de la Ville, Fauxbourg & Banlieuës de Paris.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 22. Mars, qui casse un Arrest de la Cour des Aydes de Roüen, & condamne les Officiers & Receveur du Grenier à Sel de Carrouge, à payer une somme de mille quarante-trois livres huit sols pour le déchet extraordinaire, trouvé dans une Masse emplacée dans ledit Grenier.

EDIT du Roy, donné à Versailles au mois de Mars 1723. registré en Parlement le 22. Avril suivant, Portant création de Maîtres Particuliers des Eaux & Forests à Gueret & Bellac, Province de la Marche.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 4. Avril; qui maintient les Officiers & Gardes des Maîtrises des Eaux & Forests, dans l'Exemption de Logement de Gens de Guerre.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 5. Avril 1723. Qui condamne les Religieux Bernardins de l'Abbaye de Clairvaux en cinq cens livres d'amende, & en trois mille livres de dommages, interests, pour avoir fabriqué des Eaux-de Vie sans declaration, & refusé les Visites & Exercices des Commis aux Aydes.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 5. Avril 1723. Qui déboute plusieurs Foüilleurs & Marchands d'Eau-de-Vie en gros de la Ville de

Digitized by Google

de Saumur, de leur opposition à l'Arrest du 24. Novembre 1722 par lequel ils ont été condamnez chacun en cinq cens livres d'amende & aux dépens, pour refus de souffrir les Visites & Exercices des Commis; & les condamne en outre au coût de l'Arrest.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 12. Avril 1723. Portant Réglement pour l'Entrée dans le Royaume des Etains de Siam, provenans de la Compagnie des Indes Orientales de Hollande.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du même jour: Qui révoque l'Adjudication faite à Jacques Rocher, des cinq sols par Minot de Sel, ordonnez être levez dans les Greniers & Chambres à Sel des Gabelles de Languedoc, Lyonnois, Roüergue & Auvergne, pour les Ouvrages & Réparations à faire aux Chaussées du Rhosne & Salins de Peccais. Et ordonne que lesdits cinq sols seront leyez au profit du Roy.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du même jour. Qui ordonne que les Officiers des Maîtrises des Ports, ne pourront percevoir les Droits d'Expeditions attribuez à leurs Offices, lorsqu'ils ne feront pas leur résidence actuelle dans le lieu de leur Jurisdiction; & ne seront pas presens en Personne pour viser lesdites Expeditions lors de la délivrance d'icelles.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 12. Avril 1723. Servant de Reglement pour les Privileges & Exemptions des Habitans des Sables d'Olonne. Et qui ordonne entre autres choses que lesdits Habitans seront tenus de payer pour



Digitized by Google

leurs Marchandises & Denrées tous les droits d'entrée & de sortie ordinaires, comme dans le reste de l'étenduë des cinq Grosses Fermes ; leur faisant défenses de contrevenir au present Arrest, & aux Ordonnances & Reglemens des Fermes ; & d'abuser en quelque maniere que ce soit de leurs Privileges, à peine d'en être déchûs, d'amende, & de confiscation.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du même jour. Qui assujettit les Proprietaires des Offices Municipaux, de rapporter des Certificats du nombre d'années & des sommes à eux dûës pour arrerages de Gages, Augmentations de Gages, & autres qu'ils avoient abandonné au Roy pour parvenir à leurs rétablissemens.

DECLARATION du Roy du 12. Avril, enregistrée au Parlement le 4. May, concernant les peines & reparations d'honneur à l'occasion des injures & menaces entre les Gentils hommes & autres, par laquelle le Roy ordonne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Que dans les offenses faites sans sujet par paroles injurieuses, comme celle de sot, lâche, traître, & autres semblables, si elles n'ont pas été repoussées par des réparties plus atroces, celui qui aura proferé de telles injures soit condamné en six mois de prison, & à demander pardon, avant d'y entrer, à l'offensé, en la forme marquée par l'Article VII du Reglement de nos Cousins les Maréchaux de France de l'année 1653.

II.

Si l'offensé a repliqué par injures pareilles, ou plus fortes, il sera condamné à trois mois de

de prison, sans qu'il lui soit demandé pardon par l'aggresseur qui n'en sera pas moins condamné à six mois de prison.

III.

Les démentis & menaces de coups de main ou de bâton, par paroles ou par gestes, seront punis de deux ans de prison, & l'aggresseur avant d'y entrer demandera pardon à l'offensé.

IV.

En cas que les démentis ou menaces de coups, ayent été repoussez par coups de main ou de bâton, celui qui aura donné le démenti, ou fait les menaces, sera condamné comme aggresseur à deux ans de prison, & celui qui aura frappé sera puni des peines portées par nôtre Edit du mois de Fevrier dernier, &c.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 18. Avril. Qui enjoint aux Officiers des Maréchaussées & autres Officiers de Justice, d'assister ou prêter main-forte pour l'execution des Jugemens rendus en matiere d'Eaux & Forests.

DECLARATION du Roy du 19. Avril; enregistrée au Parlement ledit jour 4 May, concernant les bleds, Farines, & autres Grains, par laquelle il est ordonné ce qui suit. Declarons, ordonnons, voulons & nous plaît, que doresnavant, & à commencer du jour de la publication des Presentes, les Bleds, Farines, Orges, Avoines & autres Grains, ne pourront être vendus, achetez, ni mesurez ailleurs que dans les Halles & Marchez, ou sur les Ports ordinaires des Villes, Bourgs & lieux de nôtre Royaume où il y en a d'établis. Faisons très-expresses inhibitions & défenses à tous Mar-



Digitized by Google

chands, Laboureurs, Fermiers, Boulangers, Patissiers, Brasseurs de Bierre, Meusniers, Grainiers, & à toutes autres personnes generalement, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de vendre ni d'acheter ailleurs que dans les Ports, Halles & Marchez publics, aucuns Bleds, Farines & autres Grains, ni d'y en envoyer aucunes montres, ou échantillons pour les vendre ensuite sur le tas, dans des Greniers, Granges, Maisons & Magasins particuliers, à peine de confiscation des choses venduës ou achetées hors desdits Ports, Halles & Marchez, & de mille livres d'amende contre chacun des vendeurs & acheteurs, dont le tiers appartiendra au dénonciateur, sans que cette peine puisse être reputée comminatoire, ni moderée par aucun Juge sous quelque prétexte que ce soit, &c.

DECLARATION du Roy, donnée à Versailles le 26. Avril 1723. enregistrée au Parlement le 4. May suivant. Concernant les rangs & honneurs des Princes legitimez dans les Cours de Parlement, par laquelle le Roy ordonne ce qui suit. Voulons & Nous plaît, que nos Oncles les Duc du Maine & Comte de Toulouse, & après le decès ou la démission des Pairies de nôtredit Oncle le Duc du Maine, nos Cousins le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, joüissent, leur vie durant seulement, dans nos Cours de Parlement, tant aux Audiences que Chambres du Conseil du droit d'entrée, rang, séance & voix déliberative après les Princes de nôtre Sang, & avant tous les Ducs & Pairs, de quelque qualité & dignité qu'ils puissent être; & ce en vertu de leurs Pairies, quand même elles seroient moins anciennes que celles d'aucuns

Digitized by Google

Paucuns desdits Ducs & Pairs, après neanmoins (pour ce qui concerne les enfans de nôtredit Oncle le Duc du Maine) qu'ils auront été reçûs en nôtre Cour de Parlement de Paris, avec le serment accoûtumé, & prendront leur rang entr'eux du jour de leur reception. N'entendons toutefois que lorsqu'ils viendront y prendre séance, ils puissent traverser le parquet, ce que Nous réservons aux seuls Princes de nôtre Sang, ni être précedez de plus d'un Huissier, ni que leurs suffrages soient pris autrement, par celui qui y présidera, qu'en les appellant du nom de leur Pairie, & leur ôtant le bonnet, ainsi qu'il a été cy-devant pratiqué à leur égard. Et afin que ce qui est cy-dessus ordonné demeure ferme & stable, Nous avons, de la même autorité que dessus, révoqué & révoquons tous Edits, Declarations, Lettres Patentes, Brevets & autres Titres de quelque nature qu'ils soient donnez, soit par les Rois nos Prédecesseurs, ou par Nous, en ce qu'ils contiennent de contraire à ces Presentes, & au Brevet que Nous avons cejourd'hui fait expedier en faveur de nosdits Oncles les Ducs du Maine & Comte de Toulouse, & des enfans de nôtredit Oncle le Duc du Maine, du contenu duquel Nous voulons qu'ils joüissent leur vie durant, &c.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 26. Avril 1723. Qui proroge le délay accordé aux Pourvûs & Proprietaires d'Offices & Droits supprimez avant le premier Janvier 1722. pour faire proceder à leur Liquidation, jusques au dernier Juillet prochain, & recevoir leur rembourſement jusques au dernier Septembre suivant.



Digitized by Google

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 27. Avril. Qui ordonne que les Officiers des Bureaux des Finances du Royaume, seront admis au payement du Droit annuel sans Prest, & leur accorde un délai de six semaines, pendant lequel ils pourront en faire le payement.

ARREST du Conseil du 3. May 1723. Par lequel S. M. commet les sieurs Fagon, Conseiller d'Etat & au Conseil Royal des Finances, & de Fortia, aussi Conseiller d'Etat; & les sieurs de Baussan, Angran, Roüillé, d'Argenson, Fontanieu, Peirene Demoras, & Meliand, Maîtres des Requêtes, pour juger définitivement & en dernier ressort, au moins au nombre de cinq, toutes les demandes & contestations où la Compagnie des Indes sera partie, soit en demandant ou en défendant, circonstances & dépendances: à l'effet de quoy Sa Majesté a évoqué à soy & à son Conseil toutes lesdites demandes formées & à former, &c.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 3. May. Par lequel Sa Majesté declare avoir entendu comprendre dans l'Edit de Suppression du mois de Juin 1717. & dans celui de creation & de rétablissement du mois d'Aoust 1722. les Offices de Procureurs du Roy & de Greffiers des Hôtels de Ville, créez par Edits des mois de Juillet 1622. May 1633. & Juin 1635. & autres Edits donnez avant ou depuis celui du mois de Juillet 1690.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 10. May. Qui ordonne l'execution des Arrests rendus au sujet de la liquidation des dettes des Entre-

Digitized by Google

Entrepreneurs generaux des fourrages des années 1712. & 1713.

DECLARATION du Roy, du 15. May, regiſtrée en Parlement le 26. du même mois. Qui accorde un nouveau délai de trois mois à ceux qui ont obtenu des Lettres de Grace à l'occaſion du Sacre du Roy, pour les preſenter aux Juges à qui elles ſont adreſſées.

ARREST du Conſeil d'Etat du 17. May. Concernant les Rentes Viageres au denier vingt-cinq ſur les Aydes & Gabelles, créées par Edit du mois de Novembre 1722. par lequel Sa Majeſté ordonne que tous ceux qui ont retenu deſdites Rentes Viageres, ſeront tenus dans huitaine, à compter du jour de la publication du preſent Arreſt, de payer le montant des Rentes par eux retenuës dans les mêmes effets qui doivent être reçûs en payement aux termes de l'Edit de création deſdites Rentes, pour en être les Contrats paſſez ſous le nom & au profit de ceux qui les ont retenuës, & non d'autres; ſans que ſous prétexte que quelques Parties deſdites Rentes ont été retenuës pour pluſieurs perſonnes, ou autre prétexte que ce ſoit, on puiſſe paſſer les Contrats pour le tout ou partie deſdites ſommes retenuës, ſous d'autres noms & au profit d'autres perſonnes que de celles qui les ont retenuës, à peine de nullité deſdits Contrats. Ordonne Sa Majeſté que ceux qui n'auront point rempli ledit payement dans la huitaine, n'y ſeront plus reçûs après ledit délai expiré, ſauf à ceux qui auront payé des à comptes à ſe faire paſſer des Contrats pour le montant de ce qu'ils auront payé, & que ce qui n'aura pas été rempli deſdites Rentes, ſoit



Digitized by Google

délivré à Bureau ouvert à ceux qui se presenteront pour les acquerir, à condition de payer sur le champ la totalité de ce qu'ils en acquereront dans les effets portez par ledit Edit.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 21. May. Qui ordonne que jusqu'au dernier du mois de Septembre prochain, les Billets & Recepissez faits par les Directeurs des Monnoyes ou leurs Commis, avant la publication de l'Edit de Septembre 1720. seront convertis en Rentes Perpetuelles sur les Tailles au Denier 50. créées par l'Edit d'Aoust 1720. après que les Porteurs d'iceux les auront fait viser par le sieur Monnot de Villemer; & qu'après ledit jour dernier Septembre, ceux desdits Billets & Recepissez qui se trouveront en nature, seront & demeureront nuls & de nulle valeur.

## NOUVELLES E'TRANGERES.

*De Constantinople, ce 25. Mars 1723.*

LE Grand Seigneur a été extrêmement satisfait des asseurances que le Czar lui a fait donner, qu'il n'avoit jamais prétendu rompre avec la Porte dans son expedition de la Mer Caspienne.

Comme on n'est plus si inquiet sur les mouvemens de la Moscovie, on ne presse plus avec tant de vivacité les préparatifs de guerre, & même on a envoyé des contre-ordres aux douze Fregates qui devoient aller à *Azopli*. Le

Digitized by Google

Le Grand Visir a dans une audience assuré le Résident de l'Empereur que la Porte observoit fidelement les conditions du traité de Carlowits. Il a donné de pareilles assurances à tous les Ministres Etrangers au sujet de la paix qu'on vouloit entretenir avec la République de Venise.

On a payé la solde dûë aux Janissaires qui ont passé l'Hellespont, & on a donné ordre au Seraskier Bacha de payer exactement l'armée qui doit s'assembler sur les frontieres de Perse. On prétend que le Grand Seigneur est satisfait des offres qui lui ont depuis peu été faites par le Czar, & qu'il consent que Derbent reste en la possession de Sa Majesté Czarienne, pourvû qu'elle n'étende pas plus loin ses conquêtes, & qu'elle n'attaque plus le Prince Tartare du Dagueſtan.

*De Petersbourg, ce 20. Avril.*

Mr Wilde, Ministre des Etats Generaux a eu audience du Czar, qui a ordonné aux Députez du College du Commerce d'entrer en conference avec lui, & de regler le tarif des droits, sur un pied qui convienne à leurs Hautes Puissances.

Tous les Regimens qui étoient dans Moscou, & aux environs ont reçû ordre de

Digitized by Google

de se rendre à Astracan, pour être à portée de s'opposer aux entreprises des Tartares d'Usbec & du Dagueſtan, qui paroissent se disposer à faire une invasion du côté de Casan, en représailles de l'expedition que fit l'année derniere le Czar dans leur pays.

La Province de Kilan, l'une des plus fertiles de la Perse s'est soumise à la domination du Czar, & un grand nombre de Rebelles a abandonné le parti de l'Usurpateur Miriveits, pour se mettre sous la protection de Sa Majesté Czarienne.

Le Czar a rendu une Ordonnance pour augmenter ses Regimens, & les Officiers se sont dispersez dans differentes Provinces pour faire les levez necessaires.

Malgré toutes les nouvelles précedentes, on ne parle plus de rupture entre le Czar & le Grand Seigneur; on débite au contraire qu'ils sont convenus des démarches qu'ils doivent faire cette année pour leur interests communs. Sa Majesté Czarienne a chargé son Ministre à Copenhague de renouveller ses instances auprès du Roy de Dannemarck, au sujet de la restitution du Duché de Slewichs au Duc d'Holstein.

La Flotte qu'on a équipée dans ce Port, & dans celui de Cronsloot, sera commandée

Digitized by Google

mandée par le Comte Apraxin, Amiral General, & par le Vice-Amiral Silvertz qui lui ſera ſubordonné.

*De Stokolm, ce 28. Avril.*

IL a été repreſenté aux Etats par les Députez du Duché de Finlande, qu'il étoit neceſſaire de conſtruire quelques Forts pour couvrir les Frontieres de ce Duché du côté qui confine au pays cedé par le traité de Nyſtadt à Sa Majeſté Czarienne; on s'eſt contenté en conſequence de ces repreſentations de donner des ordres pour ajoûter quelques ouvrages aux Fortifications d'Abo & d'Helſingfos.

La demande faite par le Miniſtre du Czar, pour lui obtenir le titre d'Empereur de la Grande Ruſſie, & les prétentions de Sa Majeſté Czarienne ſur le Port de Wirolax en Finlande, n'ont pû encore obtenir une déciſion des Etats du Royaume, quoique leur aſſemblée ſoit prête à finir.

Enfin les differends qui étoient ſurvenus par raport au reglement des limites du Duché de Finlande ont été terminez par l'Aſſemblée des Etats; l'Egliſe de Virolax appartiendra à la Suede, & la Riviere aux Moſcovites.

On

Digitized by Google

On doit remettre au Senat le Memoire que M. Rumpf, Résident des Etats Generaux a déja presenté à la Chancellerie, au sujet du rétablissement du libre commerce entre la France & la Hollande, depuis la cessation du mal contagieux.

Le 12. de ce mois à neuf heures du matin le feu prit par accident à un Moulin à vent près de l'Eglise de Sainte Marie sur le Zuderholm, & comme le vent étoit fort impetueux, les étincelles furent transportées dans divers endroits des environs, & même au-delà de deux ruës, en sorte que l'embrazement ayant pris à 30. ou 40. maisons à la fois, & s'étant répandu dans divers quartiers avec une rapidité extraordinaire, on fut tout d'un coup dans une grande confusion, & on ne pût employer avec succès les Pompes ou Seringues à eau; le Roy ayant été averti de ce triste accident, se transporta sur les lieux pour donner ses ordres, ce que Sa Majesté a continué de faire jusqu'à la fin. On compte qu'il y a deux à trois mille maisons réduites en cendres, entre autres celles des Ministres de la Grande Bretagne, de Hanover & de Holsteim, outre la belle Eglise de Sainte Catherine, qui avoit été entierement reparée il y a deux ans; divers Magasins remplis de poix, de goudron, de grains, &

Digitized by Google

& de sel, le grand Chantier, avec les vaisseaux qu'on y radouboit, & six vaisseaux Marchands qui étoient à l'ancre; peu s'en est fallu que la maison de l'Amirauté n'ait eu le même sort, comme aussi ses Magasins & vaisseaux, le feu ayant aussi pris à une maison du voisinage. Plusieurs habitans ont eu le malheur de perir dans cet incendie, & un plus grand nombre y ont été blessez: 60. Gardes du Roy ont aussi été blessez, & il en manque 42. autres que l'on croit ensevelis sous les ruines. La maison de M. Rumpf, Résident des Etats Generaux, a été preservée du feu, quoiqu'elle soit dans le voisinage du Moulin qui a été consumé, & que les autres maisons des environs ayent été réduites en cendres; mais ce Ministre a eu le malheur d'être blessé à la tête, en voulant faire sauver les meubles de sa belle-mere, dont la maison a aussi été brûlée.

*De Coppenhague, ce 5. May.*

L'Escadre qu'on équippe dans ce Port, & dans quelques autres de la Mer Baltique sera composée de vingt-trois vaisseaux de ligne, & le Roy est convenu que les Officiers qui la monteront seront subordonnez à l'Amiral de l'Escadre que le Roy de la Grande Bretagne doit joindre

joindre à celle de ce Royaume.

On a averti tous les Officiers qui servent actuellement dans les Pays Etrangers de revenir ici incessamment à peine de saisir les biens qu'ils possedent dans le Royaume, tant contre eux que contre leurs heritiers.

Le Comte de Viebe, Commandant en Norvegue a fait arrêter à Drunthen, & en d'autres endroits du Royaume des complices de la conspiration de Paul Ivel. Suivant la déposition d'un particulier qui a revelé les secrets de ce criminel d'Etat, une Flote de Galeres Moscovites, escortées de quelques Fregates devoit venir en Norvegue par la Mer Blanche, & le Capnord pour débarquer des troupes, qui soutenuës par les mal-intentionnez du pays se seroient emparées de Drunthen & de Bergue.

Les Magistrats de Hambourg ont consenti de payer au Czar les cinquante mille Risdales, qu'il prétend lui être dûës, afin que ce Prince ne les inquiete point dans le commerce de Moscovie.

On écrit de Varsovie que le Primat du Royaume avoit écrit aux Senateurs pour les avertir que le Roy de Pologne se rendroit dans peu à Faustade pour y tenir avec eux un grand Conseil, dans lequel on délibereroit sur l'Assemblée d'une

Digitized by Google

d'une nouvelle Diette generale. On craint une confederation de la Noblesse dans le grand Duché de Lituanie. Le General Poniatowschi n'a pû encore prendre possession de sa Charge de Grand Trésorier.

On attend ici de Hollande, la ratification de l'accommodement dont on est convenu avec les Etats Generaux, au sujet du commerce & du passage de leurs Vaisseaux par le Sund. On ne doute pas qu'il ne soit déclaré, que tous les Vaisseaux, sans distinction, pourront librement y passer.

*De Vienne, ce 6. May.*

UN Courier vient d'apporter de Cambray, la copie de la protestation que le Pape a fait faire entre les mains des Echevins de la Ville de Cambray, contre l'Investiture éventuelle des Etats de Parme & de Plaisance, consentie par la Diette de l'Empire, & donnée par l'Empereur à l'Infant d'Espagne Dom Carlos.

On a publié une Ordonnance qui défend, sous des peines rigoureuses, de faire entrer dans le Pays Hereditaire de l'Empereur aucuns Tabacs de fabrique étrangere.

M. Hamel Bruyhinx, Envoyé des Etats

Etats Generaux en cette Cour, a presenté un Memoire au sujet de la nouvelle Compagnie des Indes, que l'Empereur a dessein d'établir dans les Pays-Bas ; il avance que cet établissement est contraire au Traité conclu à Munster en 1648. & confirmé par l'Art. XXIV. de celui de la Barriere.

Le 20. Avril, l'Empereur donna à l'Evêque de Munster, l'Investiture des Principautez de Munster, & de Paderborn, qui fut reçûë, au nom de ce Prince, par le Baron Ferdinand Gaspard de Droste, Conseiller d'Etat ordinaire de l'Electeur de Cologne, accompagné du Chevalier d'Eunise, Plénipotentiaire de l'Evêque de Munster.

Le 23. Sa Majesté Imperiale donna au Prince Gosvin-Ermand-Othon de Heydersheim, Grand Prieur de l'Ordre de Malthe en Allemagne, l'Investiture des Fiefs relevans de l'Empire, appartenans à la Religion.

On fait venir des Troupes aux environs de cette Ville, pour prévenir les désordres que pourroient causer les artisans, pendant l'absence de la Cour.

L'Empereur continuë de prendre le divertissement de la chasse du Heron à Laxembourg, où l'on en a pris un, au pied duquel, étoit un anneau avec le nom

de

Digitized by Google

de Ferdinand III. & l'année 1651. Sa Majesté Imperiale l'a fait relâcher, après lui avoir fait mettre un autre anneau avec son nom Charles VI. & l'année 1723.

*De Londres, ce 14. May.*

ON écrit que le Parlement finira ses Séances le 10. ou le 12. du mois prochain, & que le Roy partira le 16. pour Hanover.

La Chambre Haute a refusé une Requête que lui avoit présenté l'Evêque de Rochester, au sujet de quelques violences du Colonel Wiliamson, Deputé, Gouverneur de la Tour. Plusieurs Milords de la Chambre Haute ont protesté contre ce refus.

Les Commissaires de l'Amirauté ont reçû ordre, de mettre incessamment en commission quatorze Vaisseaux de guerre, du troisiéme & du quatriéme rang.

On pense qu'une partie de ces Vaisseaux ira à Coppenhague, pour renforcer la Flote du Roy de Dannemarck.

Le 10. May, les Seigneurs de l'Amirauté mirent en commission douze Vaisseaux de guerre, le *Sandwich*, de quatre-vingt pieces canon; le *Comberland*, de pareil nombre; le *Northumberland*; le *Prince Frederic*; le *Bedfort*; le *Capitaine*,

Digitized by Google

ne, & le *Breda*, de soixante-dix. Le *Superbe*; le *Nottinghan*, le *Plymouth*, le *Dunkerque*, & le *Rippon*, de soixante.

Le Bill porté par la Chambre des Communes, contre le sieur Plunket, prisonnier à la Tour, a été approuvé par les Seigneurs, à la pluralité de 84. voix contre 37. on croit qu'ils feront quelques changemens à celui qui condamne l'Evêque de Rochester à un banniſſement perpetuel, & qui le déclare incapable de posseder aucuns Benefices, de même que celui qui a été passé par la Chambre des Communes, contre le sieur Jean Kelly.

Le 13. de ce mois, les Communes firent la premiere lecture du Bill, pour empêcher efficacement les Sujets du Roy d'Angleterre, de souscrire, ou s'interesser dans aucune souscription pour la Compagnie des Pays Bas Autrichiens.

*De la Haye, ce 16. May.*

LEs Etats Generaux ont reçû des lettres du Langrave de Hesse-Cassel, & de la Princesse Doüairiere de Nassau, qui les sollicitent de finir les affaires de la succession du feu Roy Guillaume; & d'employer leurs bons offices, pour faire restituer au jeune Prince de Nassau Diets, les Villes de Leswer & de Flessingue, que

Digitized by Google

que la Province de Zelande lui retient.

Les Etats Generaux ont fait faire des plaintes au Marquis de Prié à l'occasion de l'augmentation de droits que l'Empereur veut introduire sur les vins, le sel, & les autres marchandises qui passent par le Brabant, ce qui est précisement contraire à des articles formels du Traité de la Barriere.

On a présenté un projet pour l'établissement de deux Compagnies, l'une pour la pêche de la Baleine & du harang; l'autre pour le commerce de Turquie, & on travaille actuellement sur ce projet.

Sur les representations faites par les Deputez de l'Amirauté de Zelande, il a été résolu, que dans la suite on ne sera tenu de prendre qu'un seul Certificat de santé, pour toute la charge d'un Vaisseau.

*De Lisbone, ce 16. Avril.*

LA Flote de Rio-Janeiro, est entrée dans le Port de cette Ville le onze Mars, après quatre vingt neuf jours de navigation. Elle est composée de quinze Navires marchands, escortez par la *Nôtre-Dame des necessitez*, & le *S. Laurent*, Vaisseaux de guerre commandez par les Capitaines Loüis de Abreu Prego, & Jo-

Digitized by Google

Joseph de Sommedo Maya. Elle est chargée d'une grande quantité de sucre, de cuir, de bois à bâtir, & de differentes marchandises.

Le Roy a permis à quelques négocians Hollandois, de faire venir ici de la bierre de leur Pays, à condition qu'en échange, on transportera en Hollande des vins de Porto, & des autres vignobles de ce Royaume.

On écrit de Setubal, que le 23. Avril, l'Officier Garde-Mole de cette Ville, avoit fait arrêter le Capitaine d'une Flute Hollandoise, qui avoit maltraité les Commis qu'on lui avoit envoyez pour le sommer de venir déclarer, selon l'usage, s'il étoit content du sel qu'il avoit chargé.

Le sieur Roeland, Capitaine d'un Vaisseau de guerre Hollandois, servant d'escorte à 27. Flutes de la même Nation, qui étoient actuellement dans le Port, ayant reçû avis que ce maître de Navire avoit été mis en prison avec deux de ses Matelots, usa le lendemain de representailles, & fit enlever le Garde-Mole, qu'il trouva sur la riviere, faisant les fonctions de sa Charge, & ne lui rendit la liberté, qu'après qu'il eut fait relâcher les prisonniers Hollandois.

Le Garde-Mole partit aussi-tôt, & fit ses plaintes au Roy, qui ordonna au Comte

Digitized by Google

te de Riberri, ci-devant Ambaſſadeur à la Cour de France, de tirer raiſon de cette inſulte. Il s'acquitta de cette commiſſion avec toute la fermeté & la vigilance poſſible, & il a obligé le ſieur Roeland de ſubir lui-même la priſon. Le Roy ſatisfait de cette punition lui a rendu la liberté.

D. Loüis de Mello de S. Payo, Gentilhomme Portugais établi dans les Indes, où il a rendu de grands ſervices à l'Etat pendant pluſieurs années, a été nommé par le Roy, General de l'armée d'Eſtreito.

Outre les 3. Vaiſſeaux partis depuis peu pour Goa, on en vient de faire partir 3. autres pour le Royaume d'Angola; 3. pour Maranaon; 2. pour la Province de Paraïba, un pour Rio de Janeiro, & 17. pour Fernambuque, avec le S. Laurent, Vaiſſeau de guerre qui leur ſert d'eſcorte. On en prépare 13. autres, qui ſeront chargez dans peu pour la Baye de tous les Saints.

Le 18. Avril, les *Académiciens appliquez*, tinrent leur ſeconde Conference dans le fauxbourg des Olarias; on y fit la lecture de trois Diſcours en proſe, & de pluſieurs Pieces de Poëſie latine, Portugaiſe & Caſtillane.



Digitized by Google

*De Madrid, ce 4. May.*

LEs Religieux chauſſez de la Mercy, qui étoient allez à Alger pour la Rédemption des Captifs, arriverent le 30. Mars dans le Port de Cartagene avec 420. eſclaves Chrétiens rachetez, parmi leſquels il y a des femmes, des enfans & pluſieurs ſoldats des troupes de Sa Majeſté.

On écrit d'Andalouſie, qu'une pluye abondante y avoit entierement réparé le tort qu'une longue ſechereſſe avoit fait aux fruits de la terre.

On n'a point reçû de nouvelles importantes de Ceuta, & il y a long-tems qu'on n'a apperçû de Corſaires, ni ſur les côtes de ce Royaume, ni ſur celle de Portugal.

Quelques bataillons des Gardes Eſpagnoles & Walones, ont reçû ordre de paſſer en Catalogne, pour relever les autres bataillons qui y ſont actuellement.

On écrit de Malthe, qu'il y étoit déja arrivé plus de ſoixante-dix Chevaliers de differentes langues, & qu'on en attendoit encore un nombre conſiderable de Genes, de Livourne & de Meſſine; que la viſite des Arſenaux, Magazins & Citernes, avoit été faite avec une grande exacti-

Digitized by Google

exactitude ; qu'on construisoit un nouvel ouvrage pour défendre la tête de l'Aqueduc qui conduit les eaux dans la Ville; que le Grand-Maître avoit donné ordre à tous les Armateurs particuliers de l'Isle de rentrer dans le Port.

*De Rome, ce 28. Avril.*

LE Prince Theodore de Baviere, qui est ici sous le nom du Comte de Hockembourg, est agréablement occupé par les fêtes que lui donnent, à l'envi, les personnes de distinction. Ce Prince a répondu à leurs empressemens, par des présens nombreux & magnifiques ; il a envoyé, entr'autres à Mᵉ la Duchesse de Guadagnola, un carton rempli des plus belles dentelles. Le Pape lui donna audience le six Avril, & le reçût avec des attentions particulieres. Les Cardinaux ont, à sa consideration, l'exactitude de leur cérémonial.

Le Bailly de Sconden, Allemand, a été nommé par le Grand-Maître de Malte, pour remplir les fonctions d'Ambassadeur en cette Cour, à la place du Bailly Spinola.

L'Empereur a investi la fille pupille du feu Prince Barberin, de toutes les terres que la famille de ce nom posséde dans



Digitized by Google

le Royaume de Naples, à condition cependant, qu'elle ne se mariera qu'avec le consentement de Sa Majesté Imperiale.

On debite qu'on va transporter ici le Trésor de Lorette, pour ne le pas laisser exposé aux Turcs, au cas qu'ils fissent une descente sur les Côtes de la mer Adriatique. Cependant on a mandé de Constantinople au Grand-Maître de Malthe, que la réponse qu'il fit l'année derniere au Commandant de la Flotte Ottomane, avoit été si bien reçûë de sa Hautesse, qu'elle faisoit des propositions d'accommodement, & que l'on alloit traiter incessamment de l'échange des Esclaves faits de part & d'autre.

Les Generaux des differens Ordres de S. François, ont reçû ordre du Pape de se trouver tous au Chapitre General, qui doit être tenu dans peu en présence de Sa Sainteté, qui, à ce qu'on assure, a dessein de faire quelques changemens à leurs Constitutions.

On a expedié des ordres pour faire partir un détachement des Compagnies des Gardes à pied, qui est destiné à servir sur les Galeres du Pape, qu'on arme actuellement à Civitavecchia, afin de mettre les Côtes de cet Etat à couvert des insultes des Corsaires de Barbarie.

Le

Digitized by Google

Le 20. Avril, M. Charles Ambroy Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie, & Vicaire Apoſtolique à la Chine, arriva en cette Ville; le lendemain matin il alla rendre viſite aux Cardinaux Conti & de ſainte Agnés. Le 22. après-midi il eût audience du Pape, qui dura juſqu'à la nuit; on n'a rien ſçû de ce qui s'y eſt paſſé, ſinon que ce Patriarche a reçu ordre de donner par écrit la relation de ſon voyage & de ſon ſejour à la Chine: il a préſenté à Sa Sainteté les treize perles que lui a envoyées l'Empereur de la Chine, parmi leſquelles il y en a une fort groſſe & de grand prix, quatre de moindre valeur, & huit qui n'ont rien d'extraordinaire.

Le Pape, accompagné d'un nombreux Cortege, eſt parti le 26. pour la Catena; il a dîné dans la maiſon de plaiſance du Duc de Stroffi, qui ſe trouva ſur la route. Sa Sainteté a ordonné que pendant ſon ſejour à la Catena, tout le monde fut deffrayé aux dépens de la Chambre Apoſtolique.

On apprend de Sicile, que l'Archevêque de Palerme, que l'Empereur avoit contraint de ſe retirer, à cauſe de ſon attachement pour Sa Majeſté Catholique, eſt revenu dans ſon Diocèſe, où il a été reçû avec toutes les marques



Digitized by Google

d'affection imaginable, tant de la part du Clergé que de celle de la Nobleſſe.

On a fait venir à Rome les plus habiles Aſtronomes d'Italie pour les faire travailler à la réformation du Calendrier. Ils ſont défrayez par la Chambre Apoſtolique.

*De Veniſe, le 8. May.*

LE 4. de ce mois le Prince hereditaire de Modene, & la Princeſſe ſon épouſe, arriverent ici avec une nombreuſe ſuite, pour prendre part aux divertiſſemens de la Foire de l'Aſcenſion. Le 6. jour de cette Fête, le Doge accompagné de la Seigneurie & du Nonce du Pape, monta ſur le Bucentaure, & fit la ceremonie ordinaire d'épouſer la Mer, après laquelle il entendit la Meſſe dans l'Egliſe de S. Nicolas au *Lido*. Il fut ſalué de l'Artillerie des Vaiſſeaux & de la Mouſqueterie des troupes; il traita enſuite magnifiquement tous ceux qui l'avoient accompagné. L'ouverture de la Foire qui doit durer 15. jours, ſe fit avec les ceremonies accoutumées.

DIGNI

## *DIGNITEZ, BENEFICES, & Charges des Pays Etrangers.*

### *Russie.*

LE Prince Dolorucki qui a été Ambassadeur en France, & en Dannemark, a obtenu séance dans le Conseil des affaires Etrangeres le 20. Mars.

### *Dannemark.*

Le Major General Bardenfleth a pris possession de sa nouvelle Charge de Colonel des Gardes du Corps de Sa Majesté Danoise.

### *Allemagne.*

M. le Baron d'Ostein a été élevé à la Dignité de Comte de l'Empire.

M. le Baron d'Andlhein a été fait Conseiller ordinaire au Conseil d'Etat de l'Empereur, & membre du Conseil de Regence de la Haute Autriche.

Le Prince de Culmback a obtenu de l'Empereur le Regiment d'Infanterie du feu General Laimbruck. Le Prince de Modene en a obtenu le Regiment des Cuiraſſiers de Gondrecourt.



Digitized by Google

L'Empereur a nommé à l'Evêché de Crotone, dans le Royaume de Naples, le Pere Gaetan Costa de Porto, qui accompagna en 1716. le Baron de Fleischman, Résident de S. M. I. à Constantinople, & qui y a demeuré quelque temps en qualité de Missionnaire.

*Angleterre.*

M. le Comte de Rochester a herité du titre du Comte de Clarendon, mort depuis peu sans enfans.

M. l'Evêque de Lincoln a été nommé par le Roy d'Angleterre à l'Evêché de Londres.

Le Docteur Barken, Ministre de Saint Gilles, & Chapelain ordinaire du Roy, a été nommé à l'Evêché de Bangor.

M. d'Avenant, Ministre dans les Cours d'Italie, a été nommé par le Roy pour remplacer auprès du Roy de Sardaigne M. Moleswort, son Envoyé, qui est malade depuis long-temps.

*Hollande.*

M. le Comte de Honspech, Gouverneur de Bois-le-Duc, a obtenu la Charge de General de la Cavalerie de l'Etat, vacante par la mort du Comte de Tilly.

Le Prince Guillaume de Hesse-Cassel a obtenu le Gouvernement de Mastricht, le

Digitized by Google

le Baron de Recuteren celui de Breda. Le Baron de Pallavet celui de Tournay, & le Baron de Guickel celui de Venſlo.

M. Hoof Bourgue Maître de Delft a pris ſéance dans le Conſeil des Députez de la Province de Hollande.

Nous ſommes obligez de relever quelques fautes qui ſe ſont gliſſées à l'article des nouvelles de Hollande du precedent Mercure, page 811. des Memoires infideles nous ont trompez, mais pour ne pas laiſſer ſubſiſter l'erreur dans le Public, nous dirons ici que M. Van Hubert, Seigneur de Cruïningen, Grand Bailly des Villes de Muiden, Draerden, &c. n'a point été nommé pour remplir le poſte d'Envoyé extraordinaire des Etats Generaux à la Cour de la Grande Bretagne, & remplacer M. Van-Borſſelen. On ne ſçait même point encore ſur qui le choix tombera, les Etats de Zelande, qui ſont en poſſeſſion de preſenter un ſujet aux Etats Generaux pour y aller avec ce caractere, ne s'étant pas encore aſſemblez là-deſſus.

Ce qui eſt dit dans la même page touchant Mrs Mauricius & Vander-Meir, l'un Syndic de la Ville de Purmarend, & Député de cette Ville aux Etats de Hollande, & l'autre Magiſtrat de Leyden,



Digitized by Google

n'eſt pas mieux fondé, & nous prions les lecteurs de n'y avoir aucun égard. Nous tâcherons à l'avenir autant qu'il dépendra de nous d'exempter nôtre Journal de ces ſortes de mépriſes.

*Portugal.*

M. Ruy-Vas de Segueira a obtenu du Roy de Portugal la Commanderie de S. Vincent de Beyra.

Le Docteur Loüis Machado, Profeſſeur dans l'Univerſité de Coimbre, a obtenu du Roy une place de Deſembargador ordinaire de la Relation de Porto.

*Eſpagne.*

Don Pedro Ruy-Perés de Orduña, Brigadier des Armées de Sa Majeſté Catholique, a obtenu le Gouvernement Militaire & Civil de la Ville de *Sanphelippo*.

M. le Marquis de Silva Real Mayordome de Semaine de la Reine Doüairiere d'Eſpagne, a été nommé Gentilhomme de la Chambre du Roy.

Don Jean-Joſeph de Matiloa Alcayde de la Cour, a obtenu une place de Conſeiller au Conſeil des Finances.

Don Pierre Cazado a obtenu une place de Conſeiller de Cap & d'épée dans le Conſeil ſuprême des Indes.

Le

Digitized by Google

Le Marquis de Grimaldo, Miniſtre & Secretaire d'Etat eſt chargé depuis quelque temps des affaires de la Marine & du Commerce à la place du Preſident du Conſeil des Indes, qui eſt dangereuſement malade.

Le R. Pere Chryſoſtome de Verga, cy-devant General de l'Ordre de S. Bernard, a été nommé par le Roy à l'Evêché d'Aſtorga.

Le R. Pere Manuel d'Oropeſa a été élu General par les Religieux de l'Ordre de S. Jerôme dans le Convent de Saint Barthelemy de Lupiaña.

*Italie.*

M. Nicolas Lana a pris poſſeſſion à Rome le 23. Mars de la Charge de Commiſſaire General de la Chambre Apoſtolique.

Le Cardinal Tolomei a été fait Protecteur des Juifs nouvellement baptiſez, & des Anglois & Ecoſſois qui ſe ſont faits Catholiques.

Le 12. Avril le Pape a propoſé dans un conſiſtoire le R. Pere Charles-Antoine Donadoni, Franciſcain, pour l'Evêché de Sebenico en Dalmatie.

Don Hyacinthe Valledor pour l'Evêché de Dina, en Eſpagne.

Le R. Pere Don Joſeph Peretro,



Digitized by Google

General de l'Ordre de la Mercy pour l'Evêché d'Almeria, en Espagne.

Paul de Vilana Perles fut préconisé par le Cardinal de Cienfuegos pour l'Archevêché de Salerno.

M. l'Abbé de Tilly, fut proposé par le Cardinal Ottoboni pour l'Abbaye de S. Sauveur, Ordre de S. Benoît, Diocése de Bourdeaux.

Le R. Pere Claude-François Leoutre, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, fut proposé par le même Cardinal pour l'Abbaye de Grosbosc, Ordre de Cîteaux, Diocése d'Angoulême.

M. Charles-François Ayroldo, Milanois a obtenu de Sa Sainteté le Gouvernement de Civitavecchia, vacant par la promotion de M. Hercule d'Aragona à l'Evêché de Milets, en Calabre.

M. Charles Petronio a obtenu le Gouvernement de Benevent.

## *BAPTESMES, MORTS, & Mariages des Pays Etrangers.*

LE 26. Avril dernier le fils du Prince Jerôme Altieri & de Dona Marie-Magdelaine Borromeo, son épouse, fut baptisé à Rome dans la Chapelle du Cardinal

Digitized by Google

dinal Altieri, par l'Archevêque de Lariſſa, étant tenu ſur les Fonds par le Cardinal Barberin, & par la Princeſſe Doüairiere Altieri, qui le nommerent *Emile-Charles-Marc-François-Marie-Joſeph-Ange-Paſcal-Gaſpard.*

Don Martin Maſcarenhas, ſecond Marquis de Gonnea, ſixiéme Comte de Sancta-Crus, neuviéme Seigneur de Lauro, Conſeiller au Conſeil Royal de Sa Majeſté Portugaiſe, & ſon Majordome Major, eſt mort à Liſbone le 9. Mars dernier.

Le General Homerhielm qui a accompagné le feu Roy de Suede Charles XII. dans toutes ſes expeditions, eſt mort à Stokolm le quatre Avril dernier dans un âge fort avancé.

La Princeſſe Royale de Dannemarck eſt accouchée à Coppenhague d'un Prince le 31. Mars. Il fut baptiſé le lendemain ſans ceremonie dans l'appartement de la Princeſſe ſa mere, & il fut tenu par le Roy qui le nomma Frederic.

Leopol-Antoine-Joſeph, Comte de Sclick, de Paſſaum, & de Weiskirken, Conſeiller d'Etat ordinaire, Chambellan de l'Empereur, Maréchal de Camp General, Colonel d'un Regiment de Cavalerie, & Grand Chancelier du Royaume de Bohême, eſt mort à Vienne

Digitized by Google

ne en Autriche le 8. Avril dernier, âgé de 62. ans.

La Ducheſſe de Rutland, à Londres, eſt accouchée d'un fils, qui a été baptiſé par l'Evêque de Lincoln, & nommé *George*. Il a été tenu ſur les Fonts par le Roy d'Angleterre & le Prince de Galles, & il a eu pour Maraine Mr. la Comteſſe de Holderneſſ.

Le Docteur Jean Robinſon, Evêque de la Ville de Londres, eſt mort à Hampſtead le 22. Avril, dans la ſoixante-douziéme année de ſon âge. Le 24. ſon corps fut porté au Palais Epiſcopal de Fulhan, il doit être inhumé dans l'Egliſe voiſine de ce Palais.

Le Duc de Mancheſter a épouſé à Londres, le 27. Avril, Mlle Iſabelle de Montagu, fille du Duc de ce nom.

Le fils de Don Diego Mendoca, Secretaire d'Etat du Roy de Portugal, a été baptiſé à Liſbonne le 14. Mars par le Patriarche de cette Ville. Il a été tenu ſur les Fonts par le Roy & l'Infant Don Pierre, au nom de l'Infante Dona Marie, & nommé Jean-Pierre.

Dona Thereſe de Jeſus, fille de Don Diegue de Meneſé de Tanora, & de Dona Marie-Barbe-Joſephe, Comteſſe de Brenier, ci-devant Dame du Palais de la Reine, eſt entrée dans le Convent

des

Digitized by Google

des Religieuſes Carmelites de la Conception, à Liſbonne en Portugal.

Dona Loüiſe de Portugal, Comteſſe de Redundo, veuve du Comte Fernand de Souſa-Corinho, & fille de Don Rodrigue Lobo de Silveira, premier Comte de Sarzedas, eſt mort à Liſbonne le 28. Mars.

Don Philippe Colonne, fils du Connétable de ce nom, eſt mort à Rome le 25. Mars, âgé de quatorze mois & quelques jours.

La Princeſſe Frederique-Henriette d'Anhalt Bernbourg, qui fut mariée le 10. Decembre 1721. à Leopold, Prince d'Anhalt-Cocthen, eſt morte à Corſen, en Allemagne, dans ſa vingt-deuxiéme année.

La Princeſſe Chriſtine-Loüiſe de Naſſau-Idſtein, Epouſe du Prince d'Oeſtfriſe, eſt morte à Auni le 13. Avril, âgée de trente-trois ans.

Le Comte Joſeph Illeshazy-d'Illeshaza, a épouſé, dans la Chapelle du Palais à Vienne en Autriche, D^lle Anne Françoiſe Czacki de Kerefztſzech, Dame d'Honneur de l'Imperatrice, & niéce du Cardinal Zacky, qui lui donna la benediction nuptiale, étant aſſiſté de M. Strancheri, Curé de la Cour.

Le Comte Ignace d'Oettinghen-Wallerſtein,

Digitized by Google

lerſtein, Conſeiller d'Etat & Chambellan de l'Empereur, eſt mort à Marck-Buſſingen, dans la quatre-vingt-uniéme année de ſon âge, ſans avoir pris d'alliance.

Le Lieutenant General Dewits, eſt mort à Berlin le 17. Avril, & ſon corps, qui a été inhumé dans une de ſes terres, a été conduit aux portes de la Ville avec tous les honneurs militaires, uſitez dans les Pompes funebres.

Dona Julie de Graſſi, a pris à Rome, l'habit de Benedictine, dans le Convent des Religieuſes de Champ de Mars. Le Cardinal Albani Camerlingue, lui a donné le voile, en préſence du Prince Theodore de Baviere, & d'une nombreuſe aſſemblée.

Le Marquis François-Marie Corſini, eſt mort à Rome, âgé de ſoixante & dix années, & ſon corps a été inhumé avec cérémonie, dans l'Egliſe Nationale des Florentins.

---

## *SUPPLEMENT.*

MR François-Loüis le Tellier de Rebenac, Marquis de Louvois, Seigneur de la Merville, d'Arcy Villacoublay, & autres lieux, fils de M. Loüis-Nicolas

Digitized by Google

Nicolas le Tellier, Comte de Rebenac, Marquis de Louvois & de Souvré, Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement de Bearn & Navarre, & Maître de la Garderobe de Sa Majesté, & de Dame Catherine-Charlotte de Pas-Feuquieres, Comtesse de Rebenac, a épousé le 30. de ce mois Dlle Marie-Gabrielle de Brancas, fille de Loüis de Brancas, des Comtes de Forcalquier, Marquis de Cereste, Baron du Castelet & de Villers, Seigneur de Robion, Vilrolles Montjustin & Juvisy, Chevalier de la Toison d'Or, Conseiller d'Etat d'Epée, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Loüis, Lieutenant General des Armées du Roy, & du Gouvernement de Provence, & de Dame Elisabeth-Charlotte Candide de Brancas.

M. Bleickard Maximilien de Helmstat, Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie Etranger, fils de Mre Bleickard, Comte de Helmstat, Baron du S. Empire, Seigneur des Villes de Rischoffsheim-Hingsange, & autres lieux, & de Dame Marie-Josephe, Comtesse de Poitiers, a épousé Dlle Eleonor de Poitiers, fille de Mre Jean Ferdinand, Comte de Poitiers, Seigneurs de Wagnée, Gouaix, &c. & de Dame Eleonor de Mesgrigny, Marquise de Bonnivet, Comtesse de Vilniers, & autres lieux.

M,

Digitized by Google

M. Charles Barentin, Abbé Commandataire des Abbayes Royales de Vaas, Ordre S. Augustin, & de la Boissiere, Ordre de S. Bernard, Prieur de Rupt aux Nonains, est decedé à Meaux le 31. May âgé de 50. ans huit mois. Il étoit fils de M. Honoré Barentin, ancien Premier Président du Grand Conseil, & de Magdelaine Perrot de la Malmaison.

On nous écrit de la Ville de Troye du 25. de ce mois, que M.... a composé une *Histoire des Comtes Hereditaires de Champagne*, dont la mort de l'Auteur a retardé l'impression, quoique cette Histoire soit entierement achevée dès l'année 1710. Le manuscrit est entre les mains du principal heritier, lequel étant homme de lettres ne differera pas long-temps de donner cette production au Public. On nous mande aussi qu'un autre Auteur du même pays a écrit posterieurement sur la même matiere; mais on se flatte que la premiere Histoire, dont on vient de parler, n'en sera ni moins estimée, ni moins recherchée.

* On écrit de Nantes du 15. qu'un jeune homme qui logeoit ordinairement dans une Auberge au Fauxbourg du Marchix, à l'Etoile d'Or, chez une veuve qui avoit trois enfans, & une servante, entra Lundy dernier sur le soir dans cette Auberge, sans être apperçû, & se cacha sous

sous le lit de l'Hôtesse, où il s'endormit. L'Hôtesse s'étant couchée sur les onze heures, ainsi que la servante & les enfans, & le jeune homme environ une heure après minuit ayant vû que cette femme étoit dans un profond sommeil, sortit de dessous le lit, & armé d'une épée, d'un grand couteau, & d'une hache, il alla massacrer la servante & les deux enfans qui étoient couchez auprès d'elle; après quoi il alla au lit de l'Hôtesse lui donna plusieurs coups de couteau, & la crut morte, & comme il sçavoit qu'elle avoit auprès d'elle son troisiéme enfant, qui étoit une fille de cinq ans; il tâcha de la percer en donnant plusieurs coups d'épée au travers du lit, qui heureusement n'atteignirent point l'enfant, parce qu'il s'étoit glissé entre le mur & le bois du lit. Quand il eut fait son coup, il prit la clef de l'armoire, & y vola 14. ou 1500. l. s'étant ensuite retiré, il entra dans la Ville à la porte ouvrante, & alla trouver le Clerc de M. Richeux, Procureur, & l'ayant fait lever il le mena avec lui à Richebourg Ce Clerc le voyant tout changé & rempli de sang, lui demanda s'il étoit blessé, l'assassin lui répondit qu'il s'étoit battu avec quelqu'un de ses camarades; ensuite étant entrez dans un Cabaret à Richebourg ils demanderent une chambre particuliere, mais l'Hôtesse lui dit qu'elle n'avoit que sa beuvette; cependant le bruit de cet assassinat ayant commencé à se répandre, l'Hôtesse vint leur dire: *voilà un grand malheur qui vient d'arriver au Marchix, où une femme, ses trois enfans, & sa servante ont été assassinez cette nuit, mais la femme n'est pas morte.* L'assassin fut frapé de cette derniere circonstance, croyant avoir aussi tué son Hôtesse. Il demanda d'un ton mal assuré,

Digitized by Google

té, *si elle parloit encore* : la Cabaretiere lui répondit, qu'oüy ; à quoi il parut tout interdit, ce qui joint aux taches de sang qui étoient restées sur son habit, donna lieu à cette femme de le soupçonner, & de lui dire d'un ton ferme & asseuré : *n'est-ce point vous qui avez commis cet assassinat ?* En même temps quelques habitans de Richebourg, se saisirent de ce malheureux & du Clerc qu'ils conduisirent au Château devant M. de Menoux, Lieutenant de Roy, qui les ayant fait fouiller trouva l'argent volé. On les mena ensuite à la prison de Bouffay, où ils furent interrogez ; le criminel avoüa tout, & declara que le Clerc étoit innocent.

Mercredy on les conduisit sur les lieux, pour les confronter devant cette pauvre femme, qui n'est pas encore morte, mais qui selon toute apparence n'en peut pas revenir. L'assassin declara hautement que c'étoit lui seul qui avoit commis tout ce meurtre, & que s'il avoit crû que cette femme n'eut pas été morte, il l'auroit achevée. Jeudy matin on instruisit son procès, & sur les 6. heures du soir il fut conduit dans un tombereau sur les lieux où il avoit commis l'assassinat, & y fut rompu vif. Il respira sur la roue jusqu'à dix heures du soir que le bourreau l'étrangla. Ce malheureux étoit âgé d'environ 22. ans, & se nommoit Paul Lereur, il étoit de Breſt, il étudioit en Droit, & il devoit soutenir une These le jour qu'il fut executé. Toute sa famille est composée de très honnêtes gens ; le Clerc vient de sortir de prison, ayant été reconnu innocent.

EXPLI-

Digitized by Google

## *EXPLICATION de la troiſiéme Enigme du Mercure d'Avril dernier par M. l'Affichard.*

CArtes, amuſante famille,
Dont tant de gens de bien rempliſſent leur loiſir,
Quand je vous tiens au jeu de l'aimable Quadrille,
Je perds toûjours avec plaiſir
D'abord que c'eſt avec *Spadille.*

## *APPROBATION.*

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux le *Mercure du mois de May* 1723. & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impreſſion, A Paris le 2. Juin 1723.

HARDION.



Digitized by Google

# TABLE

## *Des principales Matieres.*

PIECES fugitives en Vers & en Proſe. Ode. 847
Lettre de M. Gouault à M. Bougier, ſur la Capitalité de la Ville de Troye. 853
Vers au Roy ſur ſa Majorité. 864
Extrait d'une Diſſertation ſur l'expedition d'Alexandre contre les Perſes. Par M. Secouſſe, &c. 866
Ode ſur le Jugement dernier. 874
Le Roſſignol, imitation de Strada. 881
Vers libres à M. le Comte de Morville. 891
Remarques ſur les Statuës antiques du grand Portail de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez. 895
Sonnet. 909
Derniere Lettre ſur la Traduction de Denys d'Halicarnaſſe. 910
Fable. 920
Lettre & Bouts-rimez du Maître d'Ecole d'Aplincourt. 922
Diamant gravé, Lettre écrite de Veniſe. 925
La Belle Hollandoiſe, Cantate. 927
Maladies des Yeux. 930
Bouts-Rimez ſur les Caffez. 937
Eloge du Commiſſaire la Mare. 938
Enigmes. 945
Chanſon. 947
Nouvelles Litteraires, Réponſe aux Lettres Criti-

Digitized by Google

Critiques sur la Traduction de Denys d'Halicarnasse. 948
De la science qui est en Dieu, &c. 950
Dictionnaire Universel de la France. 951
Dictionnaire Heraldique. 957
Pendule de nouvelle invention. 958
Nouvelle Academie en Portugal. 964
Estampe, Portrait du Prince Eugene. 964
Medaille de la Majorité du Roy, &c. 965
Spectacles de Paris. 966
Theatre Anglois, &c. 970
Journal de Versailles & de Paris. 981
Avis, Eau de Beauté. 991
Benefices donnez. 1002
Morts & Mariages. 1004
Lettres Patentes, Arrests, &c. 1013
Nouvelles Etrangeres. 1024
Charges, & emplois donnez. 1043
Baptêmes, Morts & mariages. 1048
Supplement. 1054

Suite

Digitized by Google

*Suite de l'Errata du mois d'Avril.*

PAge 688. ligne 11. s'enyvrent, *lisez* l'enyvrent.
Page 724. ligne 4. du bas de vie, *lisez* de vic.
Page 766. ligne 18. quadratum, *lisez* quadrature.
Page 770. ligne 9. Castille, *lisez* Portugal.
Page 788. ligne 4. du bas faire, *lisez* fait.

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

PAge 848. ligne 6. fiers, *lisez* fieres.
Page 852. ligne 7. les, *lisez* ces.
Page 886 ligne 16. est, *ôtez* ce mot.
Page 960. ligne 22. de la, *lisez* & la.

*La planche des Medailles doit regarder la page 965.*
*L'air noté doit regarder la page 947.*

Digitized by Google